

**CONTRAT DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES des
VILLES SŒURS**

ENTRE

- La Communauté de Communes **des villes sœurs**, dont le siège est à Eu (Seine Maritime), 12 avenue Jacques Anquetil, Collectivité Territoriale, personne morale de droit public, établie et constituée suivant arrêtés conjoints de Monsieur le Préfet de la Région de Picardie, Préfet de la Somme et Monsieur le Préfet de la Région Haute Normandie, Préfet de Seine Maritime, en date du 31 décembre 1999, identifié au SIREN sous le n° 247 600 588 code NAF 8411Z,

représentée par Monsieur Eddie Facque, Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021

ci-après dénommé, la « **Collectivité** bénéficiaire» ou la « CCVS »

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,

ci-après dénommé, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

Préambule	4
Article 1 / Objet du contrat	5
Article 2 / Engagement général des parties	5
Article 3/ Projet de territoire	6
Présentation cartographique du territoire	6
Bref historique d'une construction communautaire	7
Présentation générale du territoire	7
Diagnostic et enjeux du territoire	9
Enjeux relevant du positionnement territorial et des conditions de desserte	9
Enjeux relevant du cadre de vie, de l'environnement et de l'urbanisme	13
Enjeux relevant de l'attractivité économique et touristique	25
Enjeux relevant de l'attractivité résidentielle et des services à la population	38
Synthèse	48
Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique	49
La participation des habitants et des acteurs de la société civile	60
Présentation des priorités stratégiques du territoire	72
Programme d'actions	75
Budget prévisionnel	83
Article 4 / Gouvernance	84
Comité de pilotage	84
Equipe projet	84
Organisation générale	85
Article 5/ La coopération inter-territoriale	86
Article 6/ Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.	89
Article 7 / Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	89
Article 8/ Traitement des litiges	89
ANNEXES	91
Annexe 1– Liste des contrats en cours signés avec l'État	91
Annexe 2 – Carte des documents de planification (territoriale, ...) + Annexe 2A	92
Annexe 3 – Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique) + Annexes 3B à 3E	94
Annexe 4 – Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet / tableau de suivi des actions CRTE	95
Annexe 5 et 5 bis – Fiches Actions / fiches projets	96
Annexe 6 - Indicateurs de suivi et d'évaluation	97

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles sont traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de **simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants** avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Pour la collectivité bénéficiaire, il s'agit durant la durée du mandat en cours de pouvoir bénéficier de l'accompagnement technique et financier et de faire reconnaître les actions en cours, qu'elle engage ou qu'elle compte initier en lien avec un développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire, et conformément à ses ambitions. Le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs est riche de nombreux atouts et ressources qu'il convient d'optimiser et de valoriser, en lien avec les enjeux prioritaires.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique et de cohésion sociale.

Ce dernier axe est primordial pour la cohérence de l'action publique au plan local. C'est la raison pour laquelle les axes stratégiques du présent contrat ont fait l'objet en amont d'une concertation avec les habitants du territoire et l'ensemble des élus locaux. Cerner les besoins des habitants, des porteurs de valeurs, est le fondement de toute action publique. L'accompagnement à la transition écologique, l'essor économique du territoire ne saurait faire « hors sol » sans tenir compte des attentes, et des particularités locales qu'elles soient d'ordre sociales, sociétales, ou sociologiques.

Les projets portés dans le cadre de ces contrats s'inscrivent dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité), dans les objectifs du Plan Climat Air Energie territoire en cours de finalisation

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique, numérique et sociale.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale des Villes Sœurs au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 : Engagement général des parties

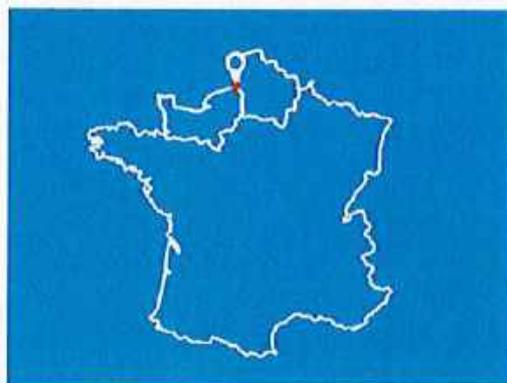
Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage (I) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (II) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (III) suivant le principe d'annualité budgétaire, à étudier tout co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention conformément aux critères d'éligibilité aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage (I) à mobiliser autant que possible et sous réserve du soutien réciproques des partenaires, les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (II) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (III) à favoriser l'émergence des projets en cohérence avec les orientations stratégiques du territoire ci-après définis, et à faire usage de ses droits constitutionnels en matière de libre d'administration en ayant à cœur de s'inscrire dans la durabilité de l'action publique et en promouvant un développement durable, raisonné, et socialement responsable. Le présent contrat structure les projets actuellement portés par la collectivité sans que ceux-ci ne présentent néanmoins un caractère ni exhaustif ni limitatif.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (I) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (II) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3 : Projet de territoire

Présentation cartographique du territoire



1/ Bref historique d'une construction communautaire interdépartementale

La Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) rassemble 28 communes. Traversée en son centre par le Fleuve Bresle, qui a servi de repère topographique lors de l'établissement de la carte des départements en 1790, la Communauté de Communes des Villes Sœurs rassemblent en un bassin d'emploi et de vie homogène, fruit de son histoire industrielle et sociale, des communes sises dans deux départements différents (département de la Seine-Maritime et département de la Somme). Elle présente donc un caractère interdépartemental mais aussi interrégional ces deux départements relevant de région différente (Normandie et Hauts-de-France).

- 15 communes sont situées en Seine-Maritime et dans la région Normandie,
- 13 communes dans la Somme et dans la région des Hauts de France.

La Communauté de Communes, dénommée aujourd'hui des Villes Sœurs a été créée le 31 décembre 1999 par arrêté inter préfectoral signé par les préfets de Seine Maritime et de la Somme

La Collectivité est constituée autour du projet d'aménagement d'une zone d'activité au lieu dit « Gros-Jacques » d'où son nom initial. Elle regroupe alors 6 communes : Eu, Oust-Marest, Ponts-et-Marais et Le Tréport et Mers-Les-Bains.

En 2003, elle intègre 12 communes :

Etalondes, Flocques, Incheville, Longroy et Millebosc pour la Seine Maritime, Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Dargnies, Friaucourt et Woignarue pour la Somme.

En 2005 : les communes samariennes de Buigny-les-Gamaches et Embreville la rejoignent
Puis en 2009 : la commune de Gamaches se joint à ces communes qui se regroupent alors sous le nom de Communauté de Communes Bresle Maritime

2017 : Le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, sept communes de l'ancienne Communauté de Communes Yères et Plateaux décident d'être rattachées à la Communauté: Baromesnil, Criel-sur-Mer, Le Mesnil Réaume, Melleville, Monchy-sur-Eu, Saint Pierre en Val, Saint Rémy Boscrcourt, qui prend alors le nom de Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Porte littorale aux franges de deux régions aux fortes identités, la situation géographique du territoire est un atout, qui vient compenser les difficultés administratives parfois liées à la présence d'une limite départemental en plein cœur du territoire.

2/ Présentation générale du territoire

Le territoire de la CCVS est constitué de 28 communes, comprenant au 1^{er} janvier 2021 un total de 36.679 habitants (population municipale et 38.308 en population totale), sur une superficie de 214,8 km².

La densité de population est d'un peu plus de 178 habitants au km², ce qui en fait un territoire relativement peuplé puisque qu'elle est de 105,1 habitants au km² en France Métropolitaine et de 112 habitants au km² en Normandie (contre 189 habitants au km² dans les Hauts de France).

Toutefois, aucune commune de plus de 10.000 habitants présente sur le territoire et seulement deux communes intègrent la strate des villes de plus de 3.500 habitants, et 5 seulement ont plus de 2.000 habitants.

La majorité des communes du territoire (17 sur 28) comprennent moins de 1.000 habitants.

Ci-dessous les populations municipales au 1^{er} janvier 2021.

Communes	Population municipale
Allenay	249
Ault	1 431
Baromesnil	223
Beauchamps	991
Bouvaincourt-sur-Bresle	850
Buigny-les-Gamaches	407
Criel-sur-Mer	2 655
Dargnies	1 221
Embreville	574
Etalondes	1 043
Eu	6 771
Flocques	708
Friaucourt	712
Gamaches	2 501
Incheville	1 238
Le Mesnil Réaume	793
Le Tréport	4 723
Longroy	632
Melleville	264
Mers-les-Bains	2 738
Millebosc	244
Monchy-sur-Eu	590
Ousl-Marest	626
Ponts-et-Marais	814
St Pierre-en-Val	1 096
St Quentin-la Motte	1 287
St Rémy-Boscrocourt	801
Woignarue	797
TOTAL	36 979

Bien que d'essence principalement rurale, le territoire apparaît néanmoins comme bien maillé avec son pôle principal, située en conurbation de 3 villes (Eu, Le Tréport, et Mers-les-Bains), et 3 pôles secondaires (Criel-sur-Mer, Gamaches et Ault) qui constituent des points d'attractivités économiques, scolaires et de santé.

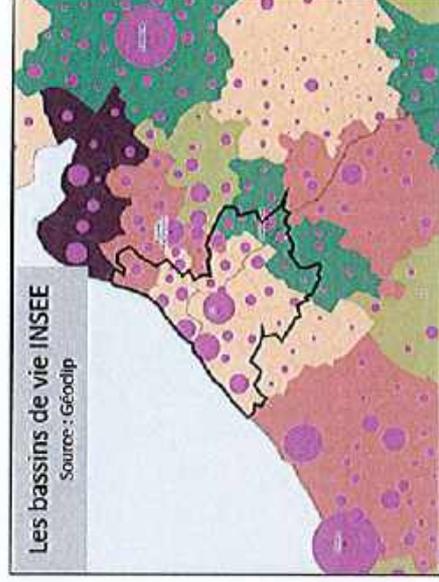
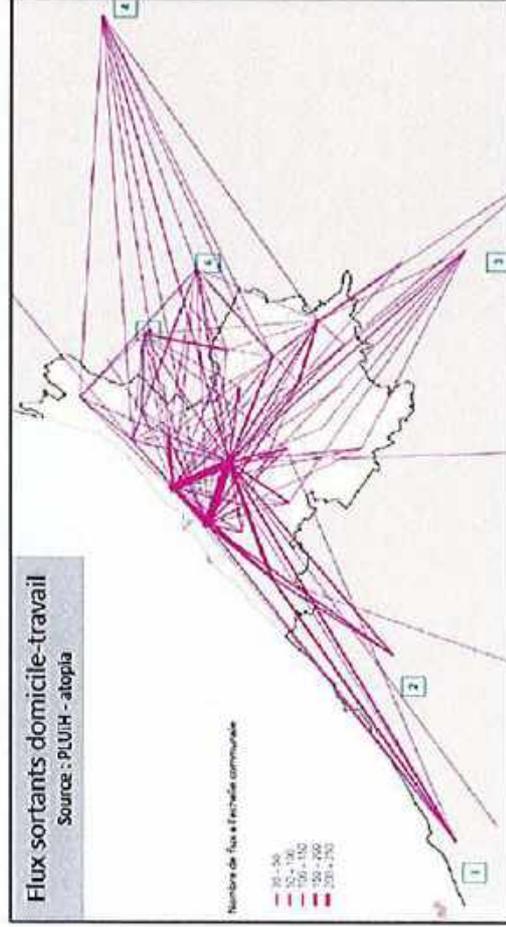
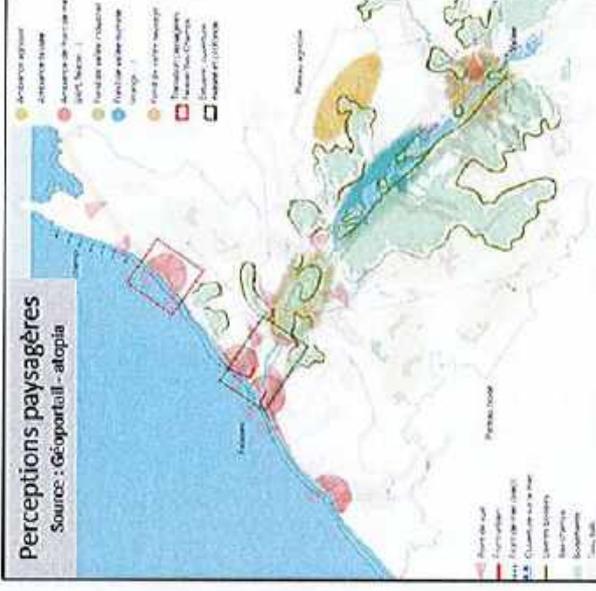
Le diagnostic plus approfondi du territoire fait apparaître différents constats qui permettent de circonscrire les enjeux du territoire en 4 principales thématiques :

- Des enjeux relevant du positionnement territorial et des conditions de desserte (1)
- Des enjeux relevant du cadre de vie, de l'environnement et de l'urbanisme (2)
- Des enjeux liés à l'attractivité économique et touristique (3)
- Des enjeux relevant de l'attractivité résidentielle et des services à la population (4)

1/ LES ENJEUX RELEVANT DU POSITIONNEMENT TERRITORIAL ET DES CONDITIONS DE DESSERTE

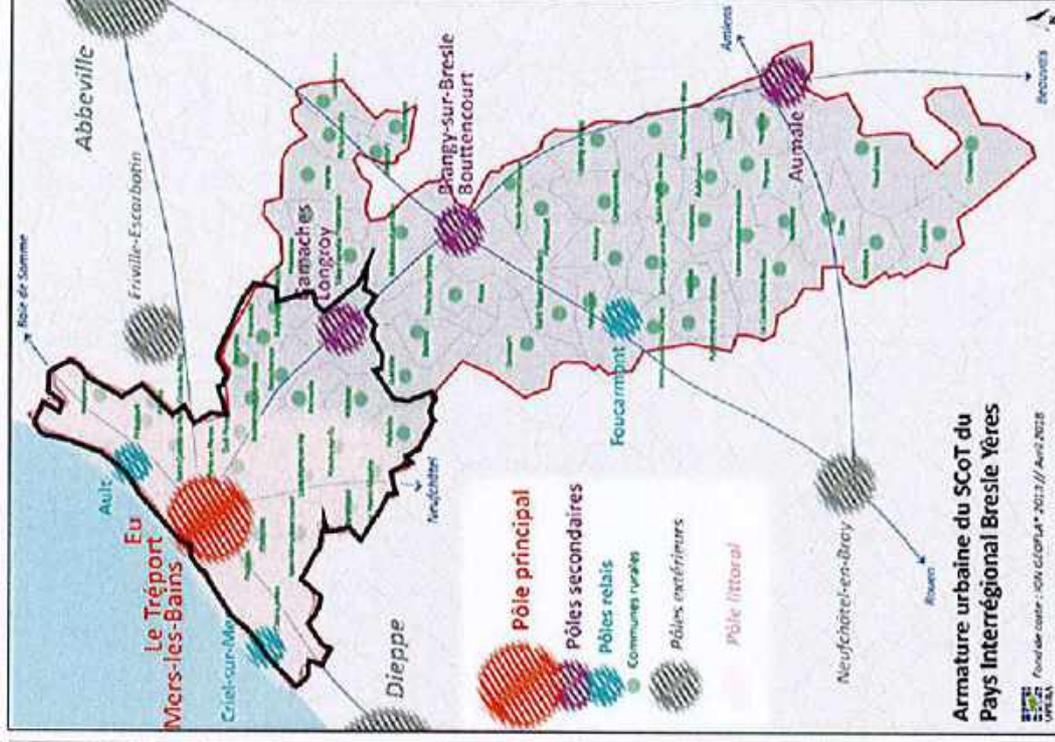
UNE IDENTITÉ SINGULIÈRE ET INTERRÉGIONALE

- Une cohésion territoriale à partir de la vallée de la Bresle et de son débouché maritime
 - Une cohérence géographique et paysagère
 - Effet structurant de la conjugaison de la vallée de la Bresle et de son débouché maritime; l'interaction forte des deux plateaux avec cette vallée
 - Ambiance paysagère différenciante et identitaire par rapport au Pays de Caux et Le Vimeu-baie de Somme.
- Un bassin de vie et d'emploi autonome
- Une réelle polarité urbaine et économique à partir des 3 villes-sœurs
- Une histoire urbaine et industrielle spécifique à partir de la vallée de la Bresle
- Un fonctionnement « au quotidien » du territoire qui fait fi des délimitations administratives
- Une perméabilité et des échanges avec les territoires périphériques
- Perméabilité des bassins industriels de la CCVS et du Vimeu
- Influences urbaines des pôles dieppois et abbevillois



UNE IDENTITÉ SINGULIÈRE ET INTERRÉGIONALE

- **La stabilisation du périmètre communautaire**
 - La longue genèse d'une intercommunalité de projet sur un périmètre cohérent
 - Au gré d'extensions successives, un périmètre stabilisé en 2017 : la CC du Gros Jacques -> CC Interrégionale de Bresle Maritime > CC Villes Sœurs
 - Un territoire de projet cohérent même s'il constitue un ensemble interdépartemental et interrégional
- **La faiblesse des politiques intercommunautaires**
 - Des coopérations difficiles à l'échelle de l'ensemble de la vallée de la Bresle
 - Une logique hydrographique mais pas réellement un espace de vie et d'emploi d'où la faiblesse des coopérations au sein du PETR « Pays Interrégional Bresle Yères »
 - Des coopérations qui s'avèrent difficiles pour gérer les enjeux hydrographiques du bassin versant
 - L'intérêt pour des coopérations plus soutenues avec le Diepplois-Pays de Caux mais peu de réalisations concrètes à ce jour
 - Intérêts dans le cadre de grands itinéraires de randonnées
 - Intérêts dans le cadre du développement industriel
 - Des coopérations en cours de développement dans une logique « Baie de Somme - Vimeu » interpellant prioritairement les communes côtières picardes de la CCVS
 - Gestion et l'aménagement des espaces, des ressources et des milieux naturels, la protection du trait de côte et les grandes itinéraires touristiques dans le cadre du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
 - La création en 2020 du PNR Baie de Somme Picardie Maritime
 - Des interrogations quant aux intérêts-opportunités pour des coopérations plus systémiques avec les territoires de projets périphériques



DES CONDITIONS DE DESSERTE NON OPTIMALES



- **Des enjeux persistants d'amélioration de la desserte routière du territoire**
 - L'absence de desserte autoroutière directe
 - La RD925 côtière et interurbaine Dieppe – Villes Sœurs – Abbeville
 - La mise à 2X2 voies programmée entre Dieppe et Petit-Caux
 - L'intérêt pour des aménagements Petit-Caux – Villes Sœurs, notamment dans la perspective de création de 2 réacteurs EPR sur le site EDF à Penly et de renforcement de l'hinterland du port de Le Tréport
- **Des conditions de desserte ferrée peu performantes**
 - Une infrastructure Le Tréport-Beauvais améliorée mais des enjeux de renforcement de la desserte TER
 - Une volonté de la Région Hauts-de-France mais un débat local sur les enjeux de remise en service de la ligne Le Tréport – Abbeville -> Amiens
 - Une offre significative de transports interurbains compensant pour partie les faiblesses du réseau ferré
- **Un avantage concurrentiel des pôles urbains périphériques**
 - Desserte autoroutière et ferrée des pôles dieppois et abbeillois
- **La mobilisation du territoire sur les enjeux de mobilité régionale**
 - Interpellation des autorités nationale, régionale et départementale sur les dessertes routières et ferrées
 - Poursuite de la réflexion locale sur le désenclavement du port de Le Tréport



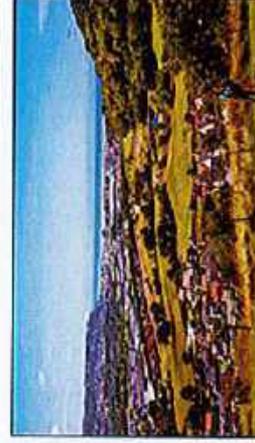
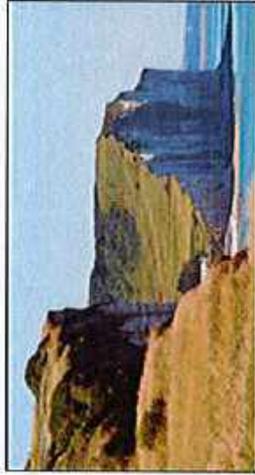
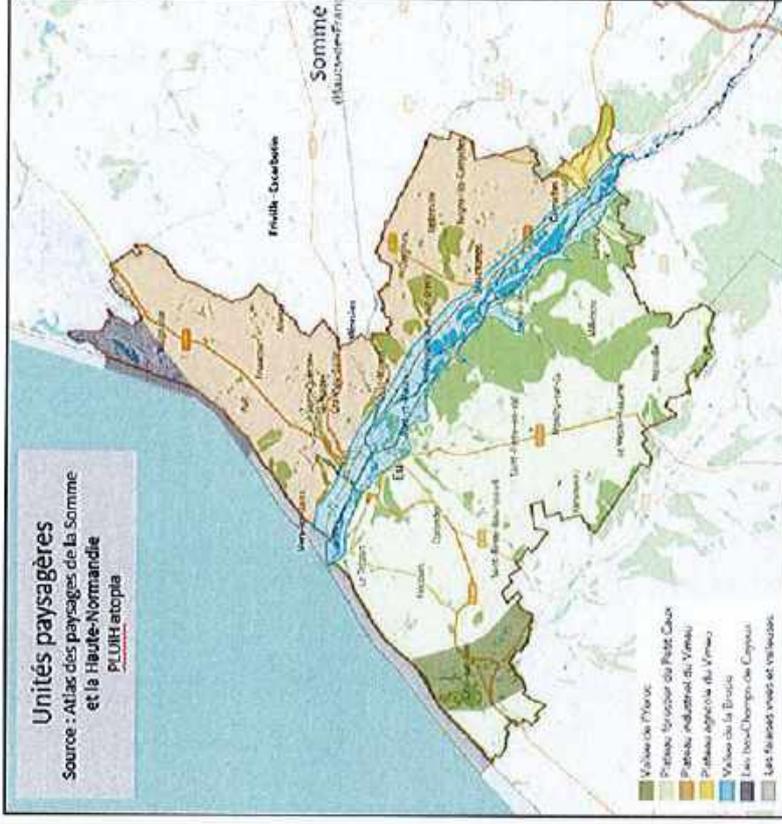
2/ LES ENJEUX
RELEVANT DU CADRE DE VIE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES ENTRE TERRE ET MER



■ Une géographie naturelle marquée par son fonctionnement hydrographique

- Un relief du territoire prononcé et principalement dû à la vallée centrale de la Bresle et ses marais, rivière qui traverse le territoire du sud-est à l'ouest, avant de se jeter dans la Manche. Celle-ci génère des coteaux abruptes et engendre également d'autres vallées intermédiaires qui entaillent les plateaux (vallées de la Vimeuse et du Liger)
- Un territoire marqué par un plateau culminant à 100 m au-dessus de la mer où les villes côtières se caractérisent par d'impressionnantes falaises.
- Des plateaux qui s'articulent autour de la vallée de la Bresle, et qui présentent des particularités bien spécifiques :
- Le plateau du Vimeu au nord-est, se sépare en deux types d'occupations majeures : le Vimeu industriel au nord d'une part, ponctué de bourgs et villages bosquets alliant habitat et industries de campagne liées à la verrerie ; et le Vimeu agricole au sud d'autre part, caractérisé par un paysage rural largement défriché ;
- De l'autre côté de la Bresle, le plateau forestier du Petit Caux où est encaissée la vallée de l'Yères, laisse place à un relief singulier ponctué de grandes forêts où s'est développée une agriculture maraîchère et fruitière.



DES ENJEUX DE PRÉSERVATION-GESTION DES ESPACES NATURELS

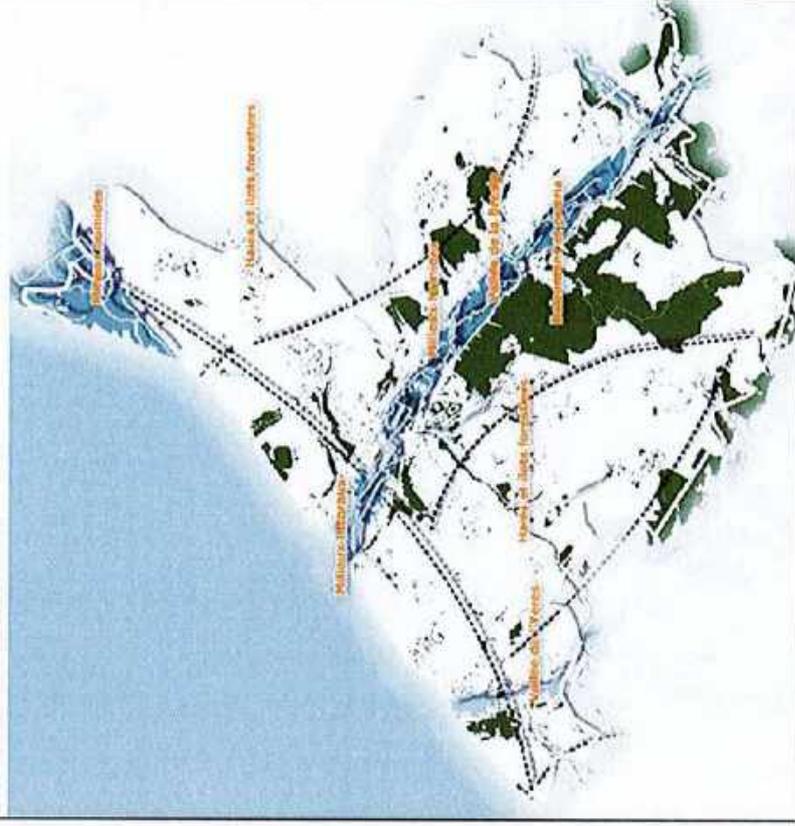
■ Un territoire riche en espaces naturels remarquables et protégés

- L'ensemble de ces espaces caractérise plusieurs grands types de milieux : milieux côtiers et marins, milieux forestiers, milieux de pelouses et prairies.
- Le territoire fait l'objet de plusieurs classements
 - 13 ZNIEFF de Type I
 - 6 ZNIEFF de Type II
 - 1 ZICO
- Des espaces remarquables du littoral
- 7 sites Natura 2000 au titre de la directive habitat (ZSC)
 - 1 arrêté de protection de biotope
 - 3 sites acquis par le Conservatoire du littoral
- 2 Espaces Naturels Sensibles
- Parc Naturel Régional Picardie Maritime (projet)
- 1 Parc Naturel Marin
- 1 site RAMSAR

■ Des initiatives locales ponctuelles en termes de préservations-reconquêtes d'espaces naturels, de biodiversité et des paysages

- Ex. actions communales de reconquête des mares
- Ex. politique départementale des gestion des espaces Natura 2000
- Ex. gestion des forêts domaniales par ONF
- L'absence de politique communautaire à ce jour en matière de préservation/valorisation des espaces naturels et des paysages

Les grands ensembles écologiques (DDE Environnement)



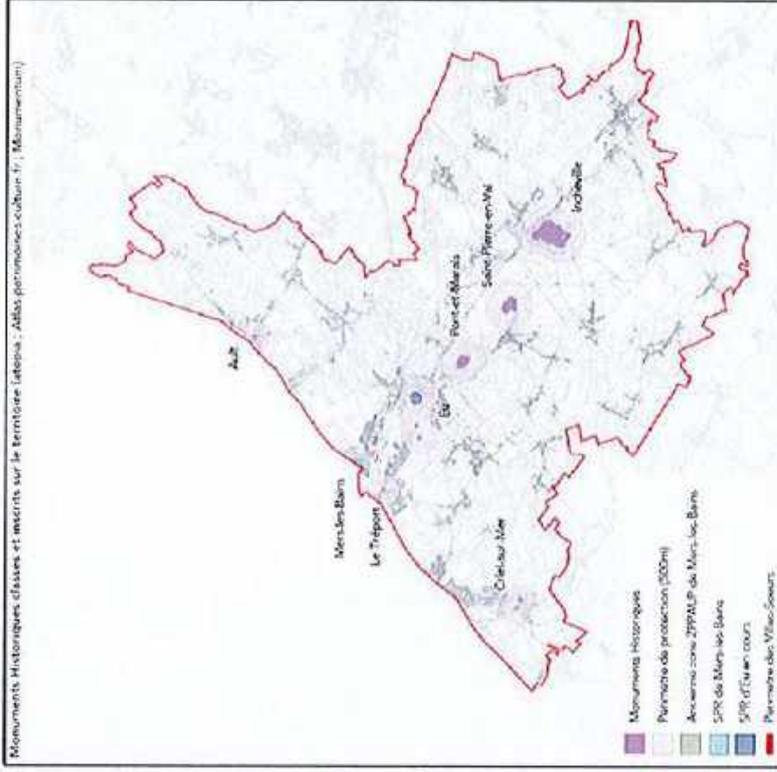
UNE RICHESSE ET VARIÉTÉ DES FORMES URBAINES ET DES PATRIMOINES BÂTIS



- Un patrimoine bâti riche, hétéroclite et des points de fragilité**
 - Une variété de patrimoine vernaculaire répartie sur l'ensemble du territoire : phares d'Eu et d'Ault, chaumière normande de Longroy, quartiers ouvriers au Tréport et Oust-Marest, édifices religieux dans les différentes communes, châteaux et manoirs à Criel-sur-Mer, Gamaches, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, commerces historiques présents dans les différentes communes, fermes isolées, etc.
 - La vallée de la Bresle et les plateaux comprennent d'importantes friches industrielles qui sont des éléments marqueurs et identitaires du territoire mais qui posent la question de leur reconquête-réhabilitation.
 - Le territoire comprend une variété d'éléments patrimoniaux inscrits ou classés principalement en fond de vallée de la Bresle, entre Incheville, le Tréport et Mers-les-Bains. Cette richesse contribue à l'attractivité touristique du territoire.



Noms des villes	Nombre de Monuments Historiques	Noms des Monuments Historiques
Tréport	3	Ancien presbytère, Croix de Pierre, Eglise Saint-Jacques
Eu	8	Ancien domaine royal, théâtre Louis-Philippe, ancien hôtel des évêques d'Amiens, collège de la ville, immeuble (porail) provenant de l'ancien couvent des Ursulines, théâtre Louis-Philippe, fortifications carolinennes, vestige archéologiques gallo-romains
Incheville	1	Oppidum (impasse Danton)
Criel-sur-Mer	2	Ancien château de Brunton, église
Mers-les-bains	2	Magasins de la rue Jules-Barn, Villa Rip
Ault	2	Eglise Saint-Pierre, Petit casino d'Orival



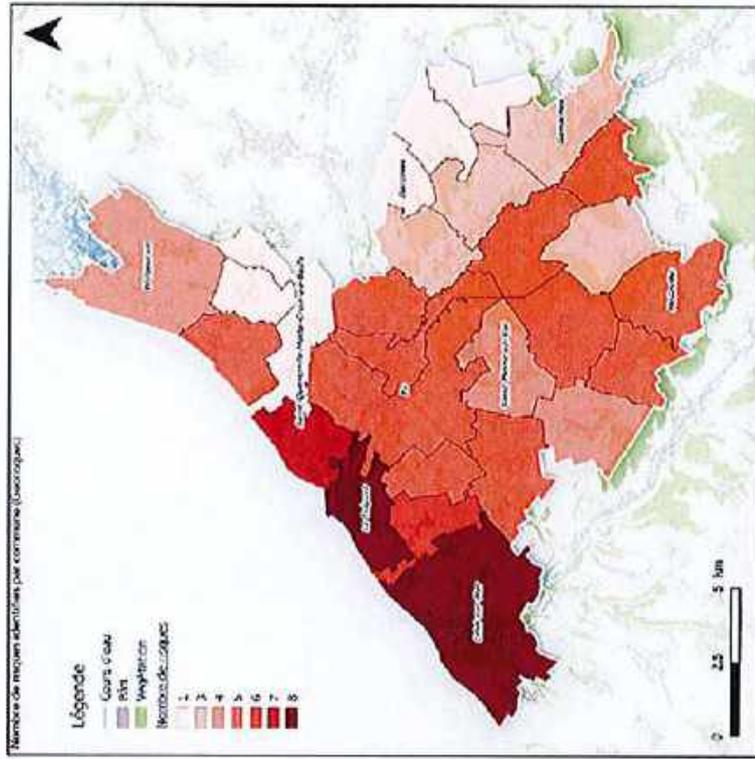
DES ENJEUX FORTS DE VULNÉRABILITÉ URBAINE AUX RISQUES NATURELS

■ Une urbanisation fortement contrainte au regard de la complexité géographique et naturelle du territoire

- Quelle que soit la diversité des formes urbaines selon les secteurs géographiques, la rareté du foncier disponible et la topographie accidentée ont conduit à des formes urbaines historiques globalement denses et optimisées (densité moyenne CCVS de 176 hbts/km²)
- Fronts urbains de Mers-les-Bains, le Tréport et Eu qui se sont développés jusqu'à occuper les hauts des coteaux et les plateaux
- Fronts urbains plus ou moins exposés sur les plateaux à Ault ou à Criel/Mer
- Développement longiligne de l'urbanisation des villages en fond de vallée principalement autour d'un seul et même axe, préservant ainsi l'environnement périphérique. Toutefois les coteaux sont également de plus en plus occupés et l'implantation de zones d'activités et de logements accroît les pressions en fond de vallée
- En conséquence de ces contraintes liées à l'urbanisation, les développements périurbains récents se sont surtout localisés en secteur rétro littoral sur les plateaux

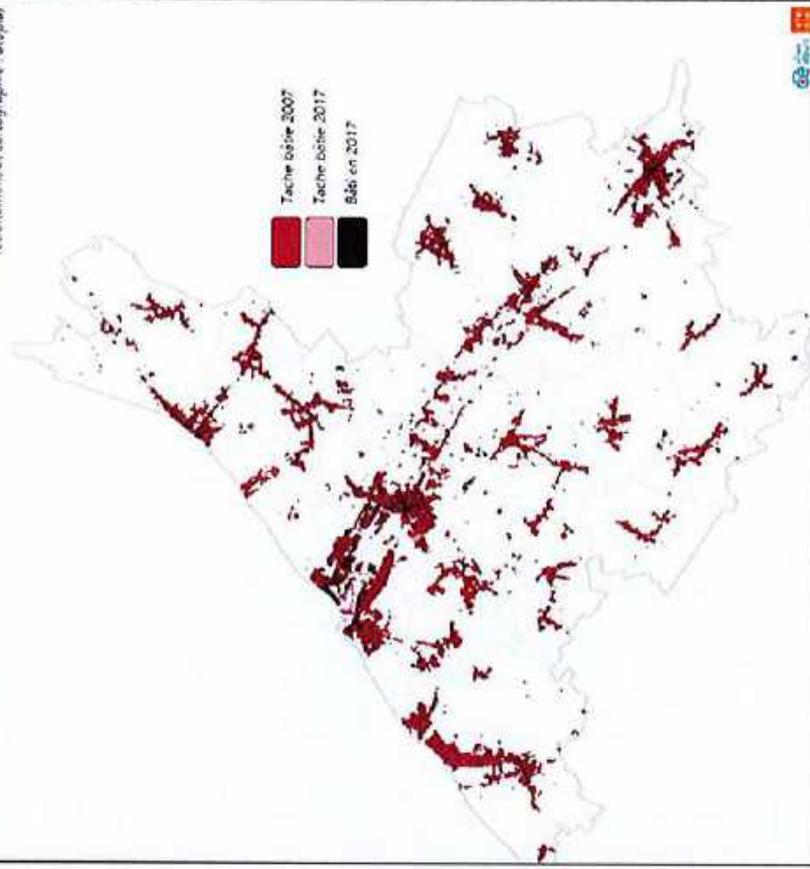
■ Des facteurs multiples de vulnérabilité urbaine

- La frange littorale est plus particulièrement concernée par les risques naturels (inondations, submersion marines, effondrement de falaises et recul du trait de côte, coulée de boues à partir des coteaux, etc.)
- Parmi les communes recensant le plus grand nombre de risques, on compte ainsi Criel-sur-Mer et Le Tréport, avec 8 risques, puis Mers-les-Bains qui compte 7 risques.
- Le territoire est exposé à plusieurs risques :
 - **Le risque inondation pouvant prendre 4 formes (20 communes) ;**
 - **Le risque mouvement de terrain, présent sous 5 formes (17 communes) ;**
 - **Le risque de transport de marchandises dangereuses (17 communes) ;**
 - **Le risque sismique de niveau 1 sur toutes les communes ;**
 - **Le risque industriel (Le Tréport) ;**
 - **Le risque nucléaire (Criel-sur-Mer).**



- **Des Plans de Prévention des Risques en cours sur les communes littorales**
 - Plusieurs plans de prévention des risques naturels sont en cours sur le territoire et traitent des différents risques locaux. Ils concernent 7 communes littorales.
 - Le Plan de Prévention des risques naturels (PPRN) de la basse vallée de la Bresle a été approuvé par arrêté préfectoral conjoint des préfets de la Somme et de la Seine-Maritime en date du 13 février 2018. Il concerne les aléas submersion marine, érosion littorale et inondations issues de ruissellement, débordement et remontée de nappes sur les communes de Eu, le Tréport et Mers les Bains.
 - Le PPRn des Bas-Champs du sud de la Baie de Somme approuvé par arrêté préfectoral du 20 mars 2017. Il porte sur les aléas érosion du trait de côte et submersion marine, et concerne les deux communes d'Ault (très partiellement au nord) et Woignarue.
- **Un PLUiH en cours d'élaboration en vue de décliner les orientations du SCOT du Pays Interrégional Bresle Yères**
 - Approbation du SCOT en date du 18 décembre 2020
 - Un des enjeux forts du PLUiH en cours d'élaboration vise à optimiser la reconquête des secteurs urbains historiques et à réguler notamment les développements périurbains sur les deux plateaux, facteurs d'imperméabilisation des sols et de ruissellements.
 - L'évolution de la tache bâtie entre 2007 et 2017 est évaluée à plus de 115 ha (cf. diagnostic du PLUiH)

Extension de la tache bâtie entre 2007 et 2017 - toutes destinations (source : BDTOPO, fichiers ligiers, MIVRI ; retriement et cartographie : atppaf)



DES ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI



- Une prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 inscrite dans les statuts

- Au titre des compétences obligatoires pour les compétences socle Gemapi (art. L.211-7 du code de l'environnement: items 1, 2, 5 et 8).
- Au titre des compétences facultatives pour une partie des compétences partagées (item 4, 10 et 12)

- Une compétence GEMAPI qui s'exerce toujours de manière imbriquée sur les territoires.

- Des structures syndicales existantes : SM Baie de Somme Grand littoral Picard, SM du littoral de la Seine maritime, SM du bassin versant de l'Yères.

- Une articulation nécessaire avec les plans de prévention des risques (programme d'actions et de prévention des inondations adoptés ou en cours (PAPI), plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) portés à des échelons supra-communautaires et les plans de prévention des risques existants dans certaines communes

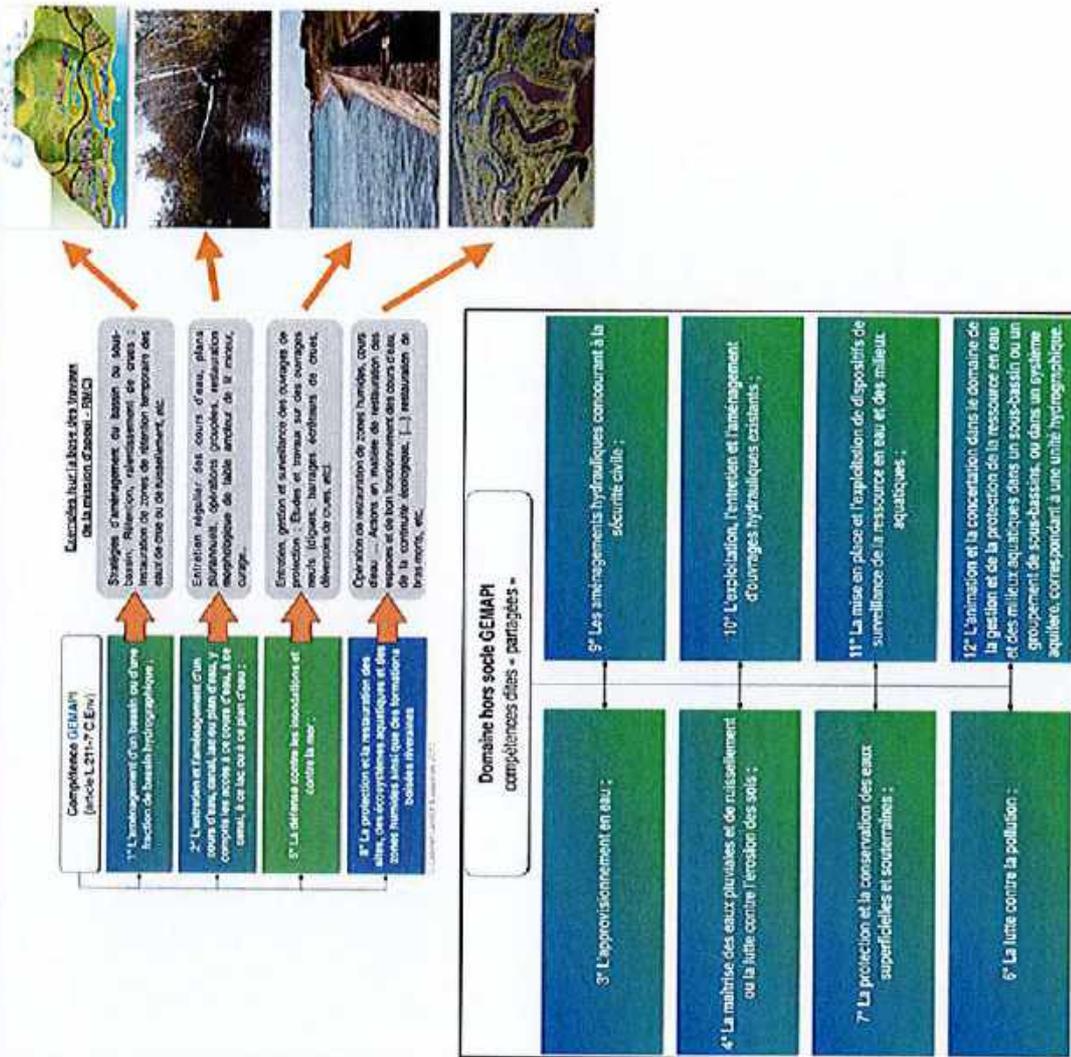
- Une topographie qui situe la CCVS sur le périmètre de deux SDAGE distincts (Seine Normandie et Artois Picardie) et 3 SAGE (Somme aval et cours d'eau côtiers, Vallée de la Bresle, Yères)

- Un rôle résiduel de gestion des ouvrages hydrauliques, propriété du SIAEEV (syndicat pour l'amélioration de l'écoulement des eaux du Vimeu).

- Une articulation avec les compétences Eau et Assainissement, dont la gestion sur le territoire est confiée à différents syndicats, ou sous pilotage communal

- Un exercice concret de la compétence Gemapi qui est en cours de structuration sur le territoire

- Des enjeux de choix de périmètre le plus pertinent pour l'exercice concret des différents volets de la compétence, qui résultent nécessairement de l'existence de plusieurs bassins versants et d'enjeux littoraux forts sur le territoire.



DES ENJEUX DE RECOMPOSITION-REVITALISATION DES CENTRALITÉS URBAINES ET VILLAGEOISES

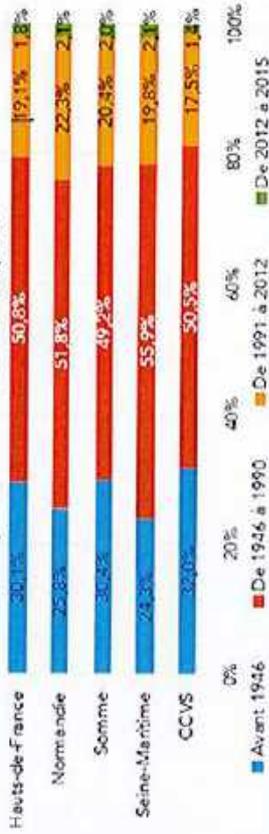
■ Une urbanisation de plus en plus contrainte au regard des enjeux de développement durable et d'attractivité résidentielle

- Des extensions urbaines par définition limitées sur la majeure partie des communes : vulnérabilité urbaine (cf. supra) et promotion d'un urbanisme résilient (végétalisation et limitation du ruissellement, renaturation-reconquête de friches urbaines ou industrielles, architecture adaptée au risque d'inondation, etc.), développement périurbain sur les plateaux au détriment des enveloppes urbaines et villageoises historiques, etc.
- Un contexte général tendant vers le « 0 artificialisation nette des sols » (SCOT du Pays interrégional Bresle Yerres + PLUJH)
- Un parc de logements ancien inadapté, énergivore, de moindre confort voire insalubre au sein des centralités villageoises et urbaines (vacance et ancienneté, taille, modalités d'accès des habitations mitoyennes des centres bourgs et centre villes, etc.)
- Des enjeux de renouvellement des populations, d'attractivité de cadres et de CSP intermédiaires et des perspectives d'accueil de ménages actifs en lien avec de la création de 2 EPR sur le site EDF de Penly
- Des risques de dévitalisation commerciale des centralités urbaines et villageoises
- Des opportunités foncières et immobilières induites par la délocalisation de sites d'activités en cœur urbain ou en fond de vallée

■ Des politiques locales amorcées au-delà de la planification urbaine

- Des OPAH portées, dans le passé, par quelques communes
- Engagement du dispositif national Opération de Revitalisation du Territoire multitesites en 2019 pour les 5 communes centres identifiées dans le PLUJH (Tréport, Eu, Mers-les-Bains, Ault, Criel/Mer, Gamaches)
- Engagement des villes du Tréport et de Eu sur le dispositif national « Petites Villes de Demain » et recrutement mutualisé d'un animateur
- PCAET en cours de réalisation qui aborde notamment le renforcement de la performance énergétique du bâti
- Mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme CCVS

Age du parc en 2015 – INSEE RP2015, Espécité



Evolution de la vacance entre 2010 et 2015 – INSEE RP2015, Espécité

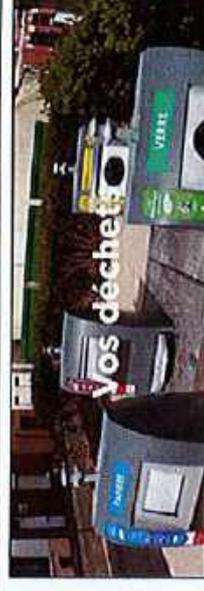
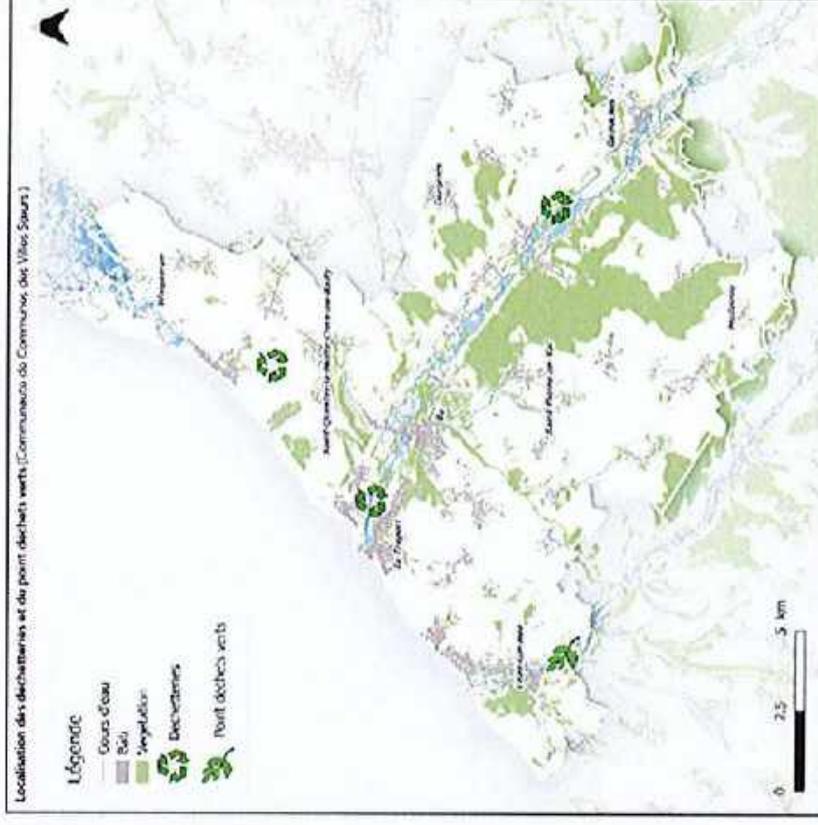


L'opération de revitalisation de territoire (ORT) du territoire de la Somme et de la Normandie



DES EFFORTS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS À POURSUIVRE

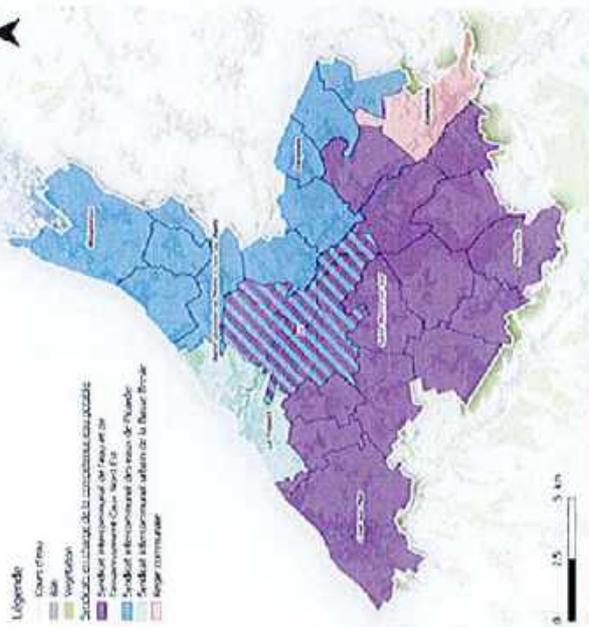
- **Un service communautaire de collecte et traitement des déchets**
 - Compétence communautaire de collecte, transport, stockage, tri et traitement des déchets
 - Collecte des ordures ménagères assurée en porte à porte par le prestataire ikos Environnement
 - Collecte et traitement des déchets recyclables à partir de 600 points d'apport volontaire installés sur le territoire (verre, emballages recyclables, journaux) assurés par l'entreprise Veolia
- **Une évolution souhaitable des déchetteries**
 - Déchetteries sur les communes de Beauchamps, Ault et le Tréport (gravats, encombrants, huiles et autres déchets spécifiques, appareils électroniques et électroménager, métaux, etc.). Déchetterie du Tréport vieillissante (50% des apports) d'où l'enjeu de recherche d'un nouvel emplacement
 - Point de dépôt des déchets verts (végétaux, tontes) situé sur Criel-sur-Mer mais fermeture en période hivernale de décembre à février et enjeu de tri supplémentaire et de valorisation accrue (méthanisation, compost-paillage)
- **Surcoût du service à défaut d'une maîtrise suffisante de la production locale de déchets**
 - Production moyenne par habitant CCVS de 332 kg d'ordures ménagères résiduelles en 2017, contre 261 kg/hab en France (tourisme, mauvaises pratiques)
 - En conséquence, prévision de forte croissance de la TGAP (18€/t en 2020) à défaut d'efforts supplémentaires de réduction de la production de déchets à la source (coûts liés au transport vers Amiens et Rouen et à l'enfouissement)
 - Organisation de campagnes de sensibilisation et recrutement de 2 ambassadeurs du tri en 2020
- **L'opportunité d'une politique plus ambitieuse et incitative à la réduction de production de déchets**
 - De la TGAP à la redevance ? Renforcement de l'économie circulaire ?



UN ENJEU DE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA COMPÉTENCE EAU-ASSAINISSEMENT-GERU

Gestion actuelle de la compétence Eau Potable (cartographie diagnostic PLUHQ)

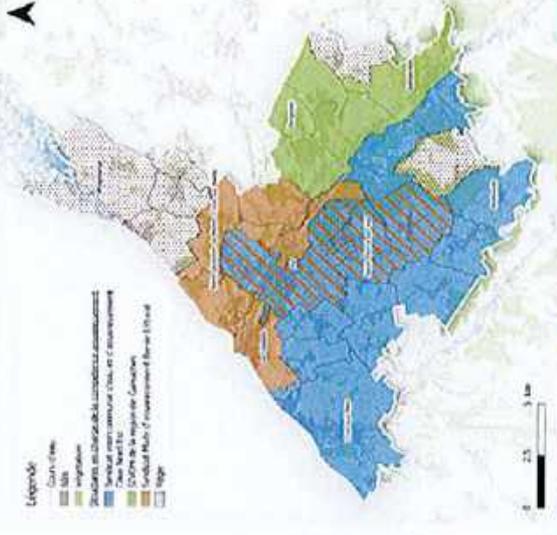
Gestion de la compétence eau potable sur les communes du territoire (Mâines, syndicats et EauFrance)



Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement Causse Nord Est	Syndicat intercommunal des eaux de Picardie	Syndicat intercommunal urbain de la Basse Bresle	Région
Baromesnil, Beauchamps, Creil-sur-Mer, Etalondes, Eu, Floccques, Incheville, Le Mesnil-Réaume, Longroy, Melleville, Millebois, Monchy-sur-Eu, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt	Allenay, Ault, Bouvincourt-sur-Bresle, Bugny-les-Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Oust-Marest, Saint-Quentin-la-Motte, Woinganeux	Eu, Le Tréport, Mers-les-Bains, Ponts-et-Marais	Gamaches

Gestion actuelle de la compétence Assainissement (cartographie diagnostic PLUHQ)

Collectivités en charge de la compétence assainissement sur le territoire intercommunal (Mâines, S.A.D et EPQS des collectivités et EauFrance)



SIVOM de la région de Gamaches	Syndicat intercommunal des eaux de Picardie	Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement Causse Nord Est	Région intercommunale
Beauchamps, Bouvincourt-sur-Bresle, Dargnies, Embreville, Gamaches	Eu, Le Tréport, Mers-les-Bains, Monchy-sur-Eu, Oust-Marest, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Quentin-la-Motte	Baromesnil, Creil-sur-Mer, Etalondes, Eu, Floccques, Incheville, Le Mesnil-Réaume, Longroy, Melleville, Millebois (ANC), Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt	Bugny-les-Gamaches (ANC), Allenay, Friaucourt, Ault, Woinganeux

UN ENJEU DE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA COMPÉTENCE EAU-ASSAINISSEMENT-GEPU

- **Les perspectives des compétences eau et assainissement à l'horizon 2026**
 - Des compétences distinctes en droit, qui n'ont pas été intégrées dans les statuts de la CCVS. Ces compétences s'exercent sous pilotage communal et par des syndicats dédiés.
 - Dans le cadre de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, aux communautés de communes, il était possible de s'opposer au transfert à titre obligatoire des compétences eau et assainissement aux CC.
 - Ainsi lorsque ces compétences n'étaient pas antérieurement exercées par la communauté de communes, la prise de compétence a pu être reportée jusqu'au 1er janvier 2026 au plus tard, si une minorité de blocage s'est prononcée en ce sens avant le 31 décembre 2019.
 - C'est ce choix qui a été effectué sur le territoire.
 - Dans cette hypothèse, entre le 01/01/2020 et le 01/01/2026, le conseil communautaire peut décider à tout moment d'intégrer cette compétence dans ses compétences obligatoires, par délibération. Les communes disposent d'un délai de 3 mois suivant cette délibération pour s'opposer à ce transfert selon la même minorité de blocage.

- **La compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) est une compétence indépendante des compétences eau et assainissement.**
 - Il n'existe aucune contrainte juridique pesant sur la communauté des communes qui l'obligerait à prendre cette compétence qui peut néanmoins être prise librement par la communauté au titre des compétences supplémentaires.
 - Le diagnostic pointe de forts enjeux de ruissellement sur lesquels les eaux pluviales ont évidemment une incidence.
 - Une compétence facultative existante dans les statuts « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols », dont il n'est pas certain qu'elle ait une traduction concrète dans les faits ?
 - Actuellement cette question est plutôt traitée par l'élaboration de schéma des eaux pluviales, en cours.

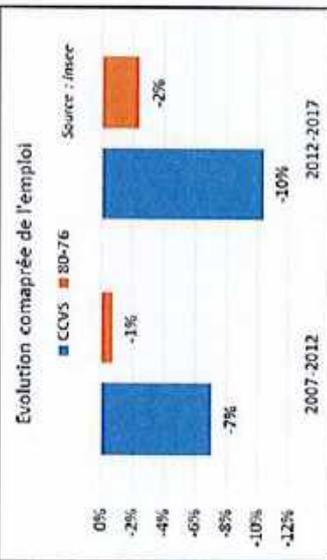
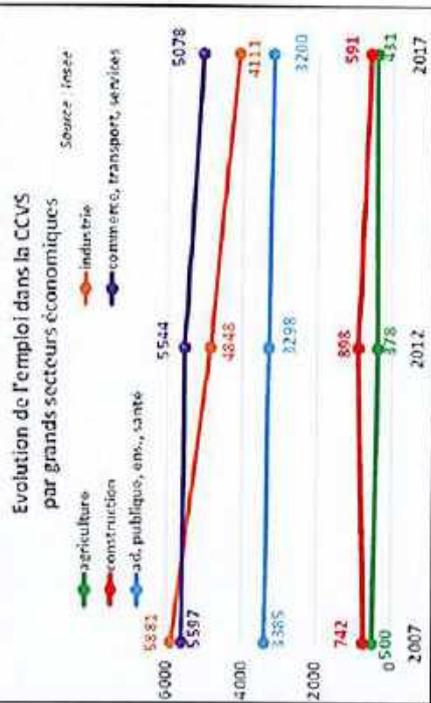
3/ LES ENJEUX RELEVANT DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

DES ENJEUX DE RENOUVELLEMENT DES MOTEURS ÉCONOMIQUES



■ Une économie en mutation et à la recherche d'un nouveau souffle

- Un secteur productif industriel très prégnant mais une perte importante d'emplois malgré l'inscription dans les politiques nationales et régionales de relance
- **30% des emplois dans l'industrie - soit le double de la moyenne nationale - mais qui a perdu 30% de ses effectifs depuis 2007**
- La labellisation en 2020 « Territoire d'industrie Vallée de la Bresle-Vimeu » : évolution de l'offre de formation, offre ciblée de logements, innovation des process industriels, etc.
- Une CCVS candidate à l'appel à projet national 2021 « site industriel clé en main »
- Des opportunités liées à la construction potentielle de 2 réacteurs EPR sur le site EDF de Penly
- Un enjeu de **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**
- L'opportunité identifiée de partenariats avec « territoire d'industrie Côte d'Albâtre » et le cluster Dieppe-Méca-Énergie



Niveau de diplôme de la population (2016)



DES ENJEUX DE RENOUVELLEMENT DES MOTEURS ÉCONOMIQUES



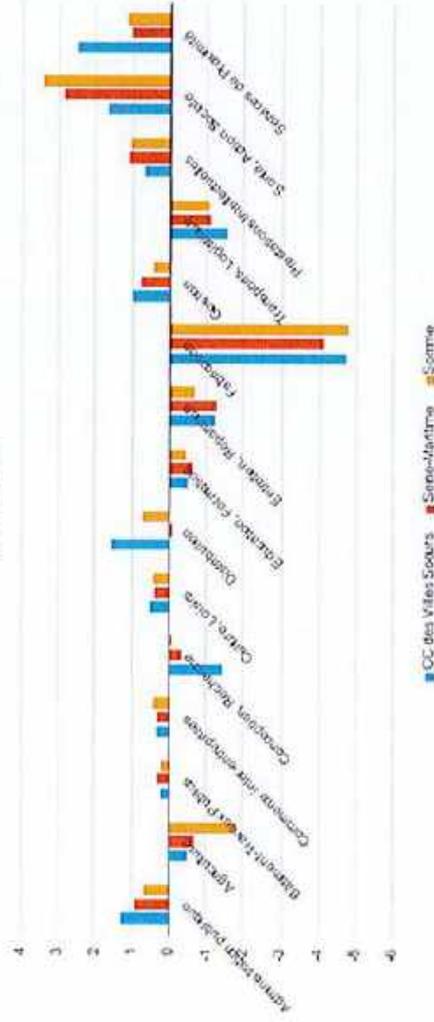
■ Une économie en mutation et à la recherche d'un nouveau souffle

- Une insuffisante diversification économique et de faibles dynamiques dans les autres secteurs d'activités
- Les autres grands secteurs d'activités pas ou faiblement créateurs d'emplois
- Une économie encore insuffisamment diversifiée pour amortir les difficultés industrielles et s'assurer d'une attractivité économique renouvelée
- Un secteur primaire à forte potentialité mais peu pourvoyeur d'emplois
- Une économie pré-sentimentale - artisanat, commerce, services tertiaires, etc. – limitée du fait d'une faible attractivité résidentielle du territoire

Evolution de l'emploi par sphères économiques depuis 1975



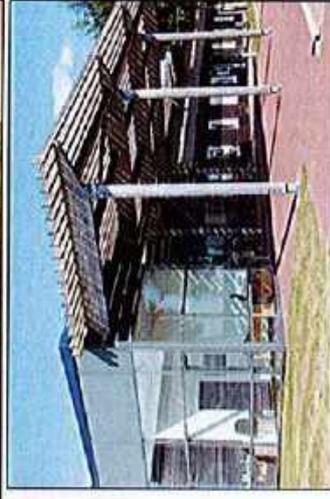
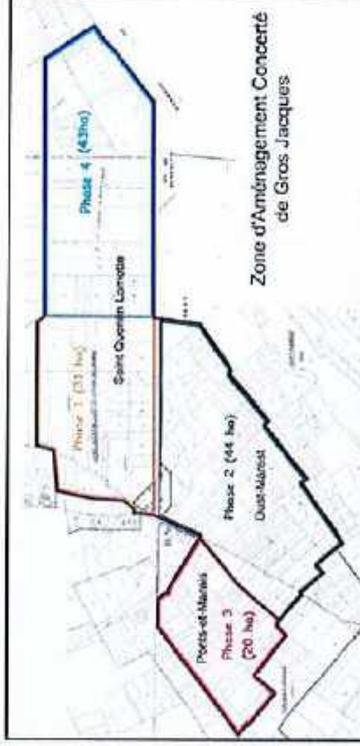
Evolution de l'importance des fonctions économiques au sein de l'emploi total entre 1999 et 2015



UNE OFFRE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE EMBLÉMATIQUE ET INDISPENSABLE



- **PEABM, un investissement communautaire structurant permettant le desserrement des entreprises de la vallée de la Bresle**
 - Depuis, la fin des années 1980 : la volonté d'offrir des disponibilités foncières pour des entreprises incapables de se développer ou se maintenir en vallée de la Bresle.
 - La volonté complémentaire de renforcer le développement exogène du territoire.
 - Création du Parc Environnemental d'Activités Bresle Maritime (PEABM) : ZAC de 130 ha avec phasage des acquisitions foncières, aménagements et commercialisation
 - 80% de la partie samarienne commercialisée avec 20 entreprises et 650 emplois à ce jour
 - Engagement des aménagements de la partie séino-marine avec l'installation à venir d'une nouvelle entreprise (110 salariés)
 - Une vocation industrielle originelle et une diversification vers les activités artisanales et tertiaires.
- **Des enjeux de « montée en gamme » du PEABM**
 - De très fortes exigences qualitatives dans les aménagements dès l'origine de sa création
 - Historiquement, le 2^{ème} parc d'activités français sous la double certification Iso 14001 et Emas : qualité paysagère, management environnemental, etc.
 - Des offres immobilières qui pourraient être consolidées
 - un hôtel d'entreprises « Carré des Affaires des Villes Sœurs » (20 bureaux et 3 ateliers) propriété de la CCI Littoral Hauts de France présentant des enjeux d'animation accrues dans une logique d'incubateur. La volonté exprimée par la CCVS de racheter cette hôtellerie.
 - Un atelier relai - propriété de la CCVS - aujourd'hui occupé par une entreprise (3D pour l'aéronautique). De la demande d'entreprises ou créateurs pour ce type d'espaces.
 - Intérêt exprimé pour la création d'espaces créatifs/collaboratifs du type fablab / coworking
 - Des offres de services aux entreprises et actifs qui conforteront l'attractivité du Parc
 - La présence récente d'un traiteur – brasserie et le projet d'implantation d'une crèche
 - Intérêt pour le développement d'une offre plus complète : espaces collectifs, conciergerie, pressing, service postal, DAB, mobilité, etc.

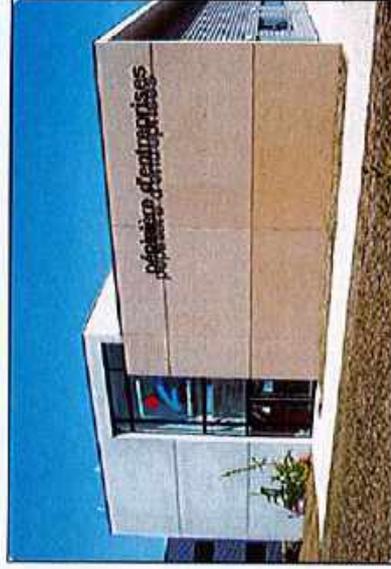


Carré des Affaires des Villes Sœurs propriété de la CCI IDF



UNE OFFRE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE EMBLÉMATIQUE MAIS QUI DOIT ÉVOLUER

- **D'autres espaces économiques sur le territoire mais fortement contraints**
 - Un transfert communautaire d'espaces économiques, héritage d'initiatives communales ou des anciennes intercommunalités (loi NOTRE)
 - 2 Zone d'Activités Économiques (ZAE) à Eu
 - 1 ZAE Gamaches
 - 1 ZAE à Ault
 - 1 ZAE au Tréport
 - 1 ZAE à Criel-sur-Mer
 - 1 ZAE à Beauchamps
 - Des ZAE essentiellement implantées en secteur urbain, largement commercialisées et sans perspectives significatives d'agrandissement
 - Des « espaces économiques de fait » insérés dans le tissu urbain dans certaines communes (Mers-les-Bains, Etalondes, Incheville, etc.) : des espaces existants et des ouvertures de nouveaux espaces qui se poursuivent
- **L'opportunité d'une stratégie globale à moyen-long terme de l'accueil économique**
 - Vers une montée en gamme de la globalité des espaces économiques du territoire ?
 - Optimisation-qualification-reconquête des espaces économiques existants : ZAE d'intérêt communautaire et espaces économiques de fait
 - Inscription au PLU-H et constitution de nouvelles réserves foncières à moyen-long terme
 - Création ponctuelle de nouvelles offres au regard de la situation actuelle de développement de nouveaux espaces économiques de fait dans les communes
 - L'opportunité d'une réflexion sur les enjeux d'amélioration du parcours résidentiel à destination des artisans-TPE et des activités tertiaires déjà implantés ou à venir
 - Le développement d'une offre immobilière et servicielle associées (des dispositifs ciblés d'aides immobilières existent déjà)
 - Des opportunités en lien avec la mutation tertiaire du tissu économique : nouveaux temps et formes de travail /opportunités en lien avec la crise sanitaire actuelle
 - Ateliers-relais, Pépinière d'entreprises, dispositif de « fab-lab et/ou de coworking », animations collectives et offres de services, etc.

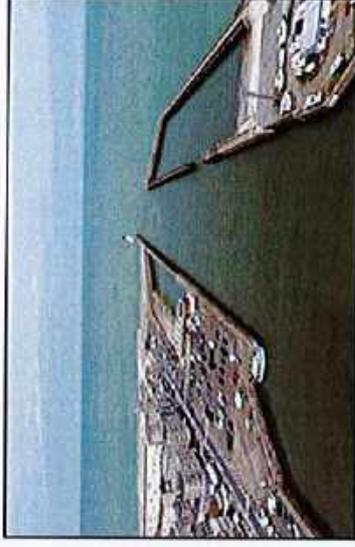
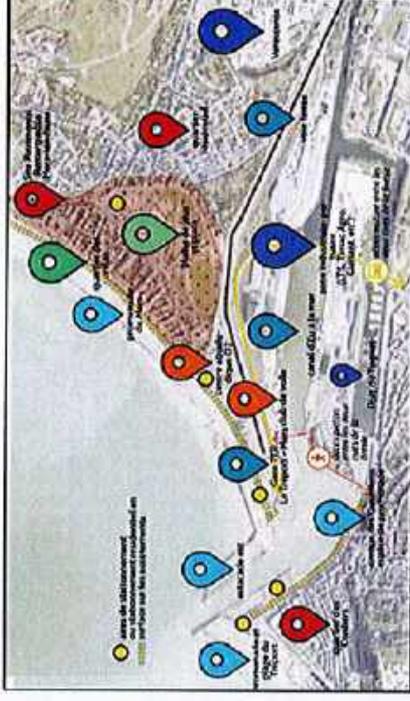


UN PARTI DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT PORTUAIRE QUESTIONNÉ

- **Un port multifonctionnel**
 - Une activité de pêche côtière (plus marginalement hauturière) : une soixantaine de bateaux et une prise moyenne de 6 000 T/an, valorisée notamment dans le « marché aux poissons »
 - Le commerce de vrac et conditionné avec des infrastructures dédiées (quais, hangars et stockage à ciel ouvert) et des entreprises industrielles en lien avec ce commerce de vrac (Timaq-Agro et Clariant) : 80 navires et 300 000 T/an
 - Une activité de plaisance avec une centaine de mouillages dans le bassin de pêche et une centaine dans l'avant-port

- **De nombreux atouts et des réflexions en cours pour conforter l'attractivité et l'hinterland régional du port**

- Des investissements récents ou en cours de réalisation : écluse et brise lame, nouvelle capitainerie, installation de production de glace pour la CAPA, quais, etc. L'absence de pont routier traversant qui conforte son attractivité comparativement à Dieppe dans la perspective de construction de 2 EPR à Penly.
- Une étude en cours pour améliorer l'aménagement-accessibilité routière/ferroviaire de l'espace portuaire. L'opportunité pour une réflexion plus globale sur les vocations économiques de l'outil et son insertion dans le tissu urbain des Villes-Sœurs.
- Un outil portuaire, propriété du Département 76 et géré par la CCI Littoral Hauts de France
- Une concession à la CCI de l'établissement pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages et de l'outillage public
- Une opportunité évoquée en lien avec la Loi Notre d'une nouvelle gouvernance et gestion de l'outil portuaire à l'instar d'autres ports normands.



UN ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL À RENFORCER

- **L'accompagnement au confortement-renouvellement de la base productive industrielle du territoire**
 - Accompagnement au confortement du cluster « glass valley » / appels à projets régionaux - nationaux et anticipation des grands projets industriels : Territoires d'Industrie Vimeu Bresle, 2 EPR de Penly, etc.
 - Opportunité de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences en lien avec l'Etat et la Région dans la perspective de développement des EPR de Penly : partenariats avec « territoire d'industrie Côte d'Albâtre » et le cluster Dieppe-Méca-Énergie

- **L'accompagnement au décollage de nouvelles filières productives locales**
 - La valorisation économique locale des ressources naturelles et primaires
 - Agriculture : circuits-courts alimentaires – restauration scolaire – clientèle touristique - mobilisation des activités maraîchères locales : perspective d'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire CCVS
 - « Mise en scène » de l'activité de pêche et lien avec le tourisme
 - Valorisation de la biomasse : énergie, biomatériaux, écoconstruction
 - Économie sociale et solidaire : activités supports d'insertion par l'économie
 - La dynamisation des centralités commerciales historiques du territoire
 - Actions de redynamisation collective en lien, notamment, avec les politiques engagées de revitalisation des villes-bourgs (cf. infra)

- **Le renforcement des actions de promotion – prospection - communication territoriale et économique**

- **L'opportunité de renforcement de l'ingénierie communautaire dédiée au développement économique**



UN POSITIONNEMENT TOURISTIQUE PORTEUR ET DIVERSIFIÉ



▪ Des patrimoines matériels et immatériels diversifiés, révélateurs d'une histoire locale riche et singulière

- Une complémentarité entre la façade littorale (Côte d'Albâtre 20 kms), les vallées et les forêts
- Une richesse et diversité du patrimoine bâti : villes et stations balnéaires de Mers-les-Bains, Ault ou de Criel/Mer, ville portuaire du Tréport, ville médiévale et royale, Château Musée Louis-Philippe, Collégiale Notre-Dame de Eu, site gallo romain de BRIGA du bois l'abbé (Eu), Karl-Burg du Tréport, patrimoines industriels et vernaculaires des vallées et des plateaux., etc.
- L'histoire vivante de l'industrie verrière de la vallée de la Bresle : Musée des Traditions Verrières à Eu, ateliers du verre, artisanat d'art, etc.
- Un territoire animé à partir des activités balnéaires et de villégiature, des casinos du Tréport et de Mers-les-Bains, des activités nautiques, des activités portuaires et de pêche au Tréport, des activités de plein air et de randonnées, des manifestations culturelles et festives tout au long de l'année, etc.
- Un attracteur gastronomique lié notamment aux marchés de poissons présents sur les communes littorales et à la pratique du maraîchage sur le secteur du Petit Caux

▪ Une complémentarité/concurrence des pôles touristiques voisins

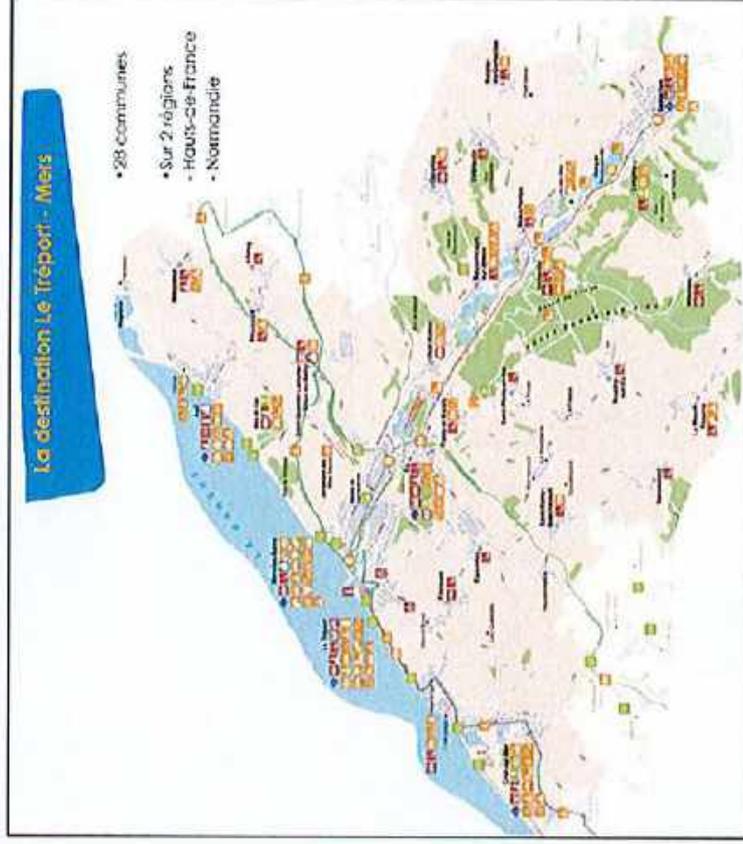
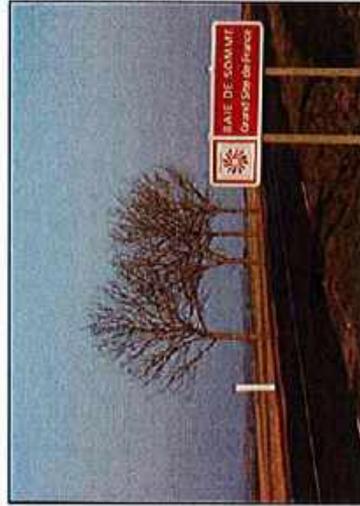
- Inscription partielle du territoire dans la destination Baie de Somme - Grand Littoral Picard - labellisation Grand Site de France en 2019
- Des interactions avec la destination touristique Dieppe – Pays de Caux



UN POSITIONNEMENT TOURISTIQUE PORTEUR ET SINGULIER



- Une montée en puissance des démarches de labellisation de portées régionale et nationale
 - Constitution de la destination touristique « Le Tréport – Mers » en 2017 et obtention du label « Qualité Tourisme » en 2018
 - Obtention du label France Station nautique du territoire en décembre 2019
 - Labellisation « Eu, plus beaux détours de France »
 - Labellisation « Stations vertes de vacances » pour Eu et Mers-les-Bains
 - Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Mers-les-Bains mettant en valeur la qualité architecturale des villas bourgeoises de la fin du XIXème siècle et SPR en cours de création pour la ville d'Eu
 - Adhésion des communes de Mers-les-Bains, Ault, Woignarue et St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly au Syndicat Mixte de la Baie de Somme - Grand Littoral Picard porteur de la labellisation Grand Site de France
 - Classement PNR La Baie de Somme Picardie Maritime en juillet 2020 qui concerne les communes de Mers-les-Bains, Ault, Woignarue et St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly
 - Volonté communautaire d'obtention du label « Pays d'art et d'histoire »



UN ENJEU DE FIDÉLISATION ET DE DIVERSIFICATION DES VISITEURS

■ Une fréquentation essentiellement fondée sur l'excursion de court séjour et de proximité

- 89 % de la fréquentation des bureaux d'information de l'Office de Tourisme : excursions de courte durée de touristes français, tourisme familial ou de seniors essentiellement en provenance de Ile-de-France, Haut-de-France, Normandie, Grand Est
- Importance des visiteurs de première proximité (76) : premiers enseignements de l'observation des flux téléphoniques réalisés par l'OT
- Plus de 10% des touristes qui fréquentent les OT proviennent de l'Europe du Nord

■ Des enjeux de montée en gamme de l'offre et de fidélisation des clientèles

- Enjeu de fidéliser les clientèles de proximité pour s'assurer d'un « retour régulier » des visiteurs sur la destination touristiques d'où l'importance des animations festives, culturelles et de découverte pour s'assurer d'une fidélisation de la clientèle dans la durée :
- **Demandes exprimées des visiteurs en 2020 autour des activités, du patrimoine et des manifestations**
- Enjeu de diversification des fréquentations touristiques : visiteurs étrangers, rejuvenissement des clientèles, élévation du « panier consommateur », etc.
- Enjeu d'optimiser le court séjour autant que l'allongement des durées de séjour : montée en gamme de l'offre à la faveur d'un déploiement/consolidation d'animations complémentaires à la fréquentation balnéaire et de travailler notamment sur les périodes creuses
- Enjeu de mieux valoriser « la carte du tourisme nature et développement durable » à l'aune de la richesse naturelle et patrimoniale du territoire et de la complémentarité mer / vallées / forêts
- Étude prochaine sur la stratégie de développement touristique « Tourisme durable, office de tourisme de demain ». Opportunité de définition d'un positionnement stratégique de la destination :
- **Thématiques et fil conducteurs prioritaires**
- **Clientèles cibles**

Fréquentation touristique 2020

Source : Fréquentation Office de Tourisme



Top 5 des demandes d'information touristique

Source : Fréquentation Office de Tourisme 2020

- 1 Découverte du territoire (35,2%)
- 2 Activités sportives et de loisirs (20%)
- 3 Renseignements pratiques (17%)
- 4 Patrimoine culturel (10%)
- 5 Manifestations (5%)

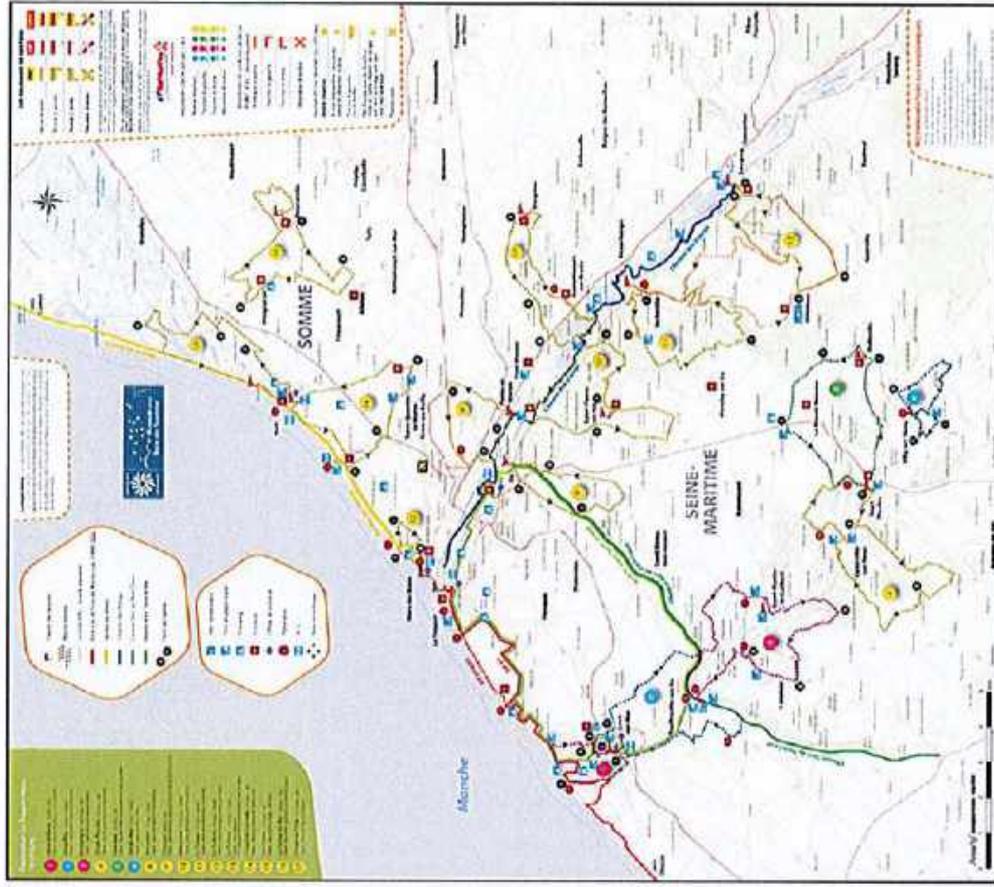
UN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE SUR L'ITINÉRANCE DOUCE À CONSOLIDER



- Des aménagements communautaires significatifs réalisés ou en prévision
 - L'existence de 17 boucles locales de randonnée d'intérêt communautaire :
 - **Randonnée pédestre sur l'intégralité du réseau,**
 - **Randonnée cyclable et/ou équestre sur une partie du réseau**
 - Ouverture complète d'ici à l'été 2021 du « chemin entre verre et mer » : artère structurante du chemin des étangs de la Vallée de la Bresle faisant le lien entre la façade littorale (Le Tréport, Eu) et les 1ers étangs de la Bresle jusqu'à Longroy – Gamaches ; Chemin pour piétons, VTT et cavaliers
 - Des projets structurants en perspective de consolidation du réseau et de connexion avec les destinations touristiques voisines
 - L'itinéraire cyclables reliant Mers-les-Bains à la Baie de Somme dans le cadre du dispositif Grand Site de France Baie de Somme - Grand Littoral Picard ;
 - L'itinéraire cyclable « Chemin du petit caux » permettant de relier Eu - Le Tréport – Dieppe ;
 - L'ouverture d'une boucle locale vélo « vallée de Yères ».

- Des enjeux de renforcement de l'accueil et de développement des services ciblés à destination des randonneurs

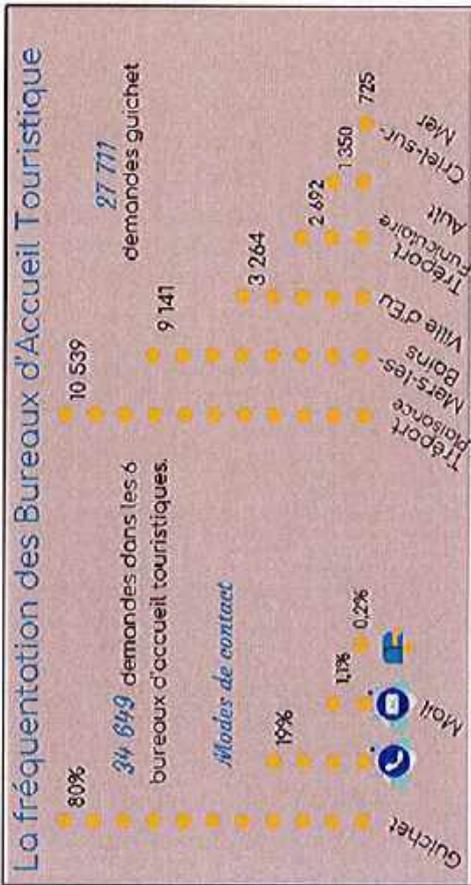
- Obtention du label « Accueil Vélo » pour le territoire
- Opportunité de développement de services d'accueil (aires de stationnement et pique nique, toilettes, restauration) et d'hébergement adaptés pour les marcheurs, cyclistes et cavaliers



UNE ÉVOLUTION SOUHAITABLE DU DISPOSITIF D'ANIMATION TOURISTIQUE LOCALE



- **Un dispositif d'information, d'accueil et de commercialisation touristiques à faire évoluer**
 - Office de Tourisme communautaire depuis 2017 (loi NOTRE) avec transfert de 6 structures initialement communales. Obtention des labels OT de 1ère catégorie et « qualité tourisme » permettant notamment la commercialisation de produits touristiques
 - A ce jour, 6 bureaux d'accueil touristiques et 1 bureau itinérant (« Tourism Truck »), soit 14 ETP permanents et jusqu'à 25 ETP en saison estivale. Des fréquentations contrastées des points d'accueil
 - Étude prochaine sur la stratégie de développement touristique « Tourisme durable, office de tourisme de demain ». Opportunité de redéfinir les missions de l'OT :
 - **Évolution du dispositif d'accueil, d'information et de commercialisation des produits touristiques : prise en compte des nouvelles pratiques des visiteurs (réduction des visites physiques des points d'accueil, consultation Internet, etc.) ? Révision du maillage territorial des points d'accueil ? Confortement des missions de développeur auprès des porteurs de projets ?**
 - **Projet d'une maison du tourisme à la gare du Tréport ?**
 - **Vers un renforcement de l'animation des acteurs touristiques en lien avec l'animation culturelle et festive ?**

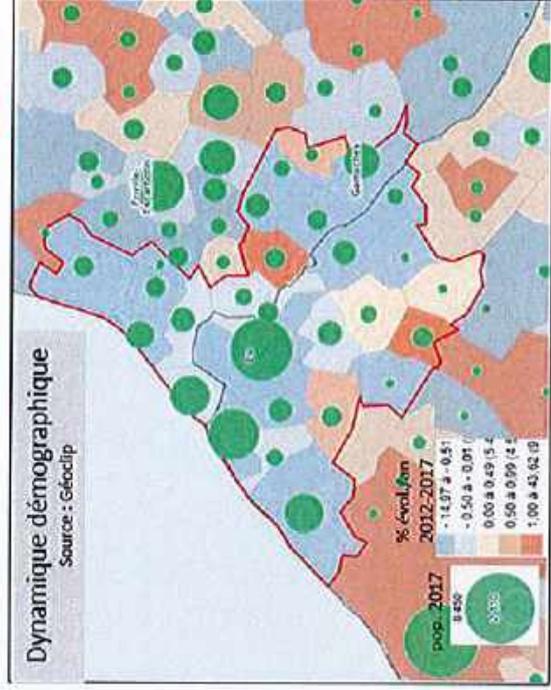
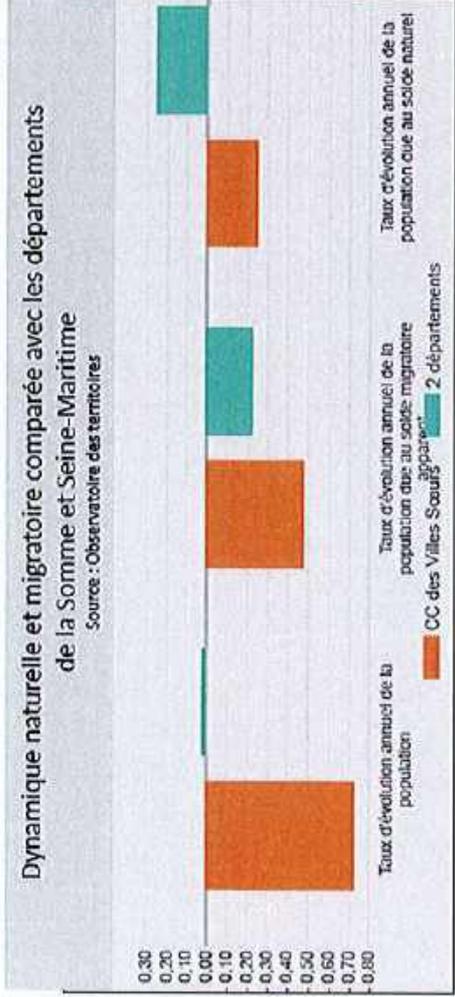
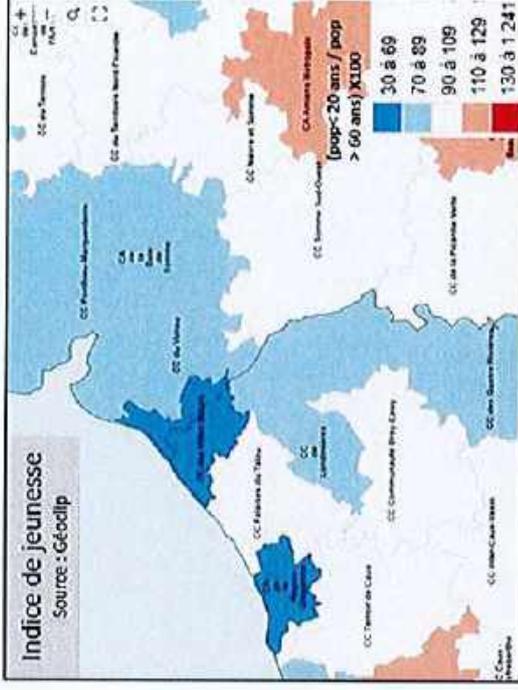


4 / LES ENJEUX RELEVANT DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE ET DES SERVICES À LA POPULATION

UN DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE MARQUÉ

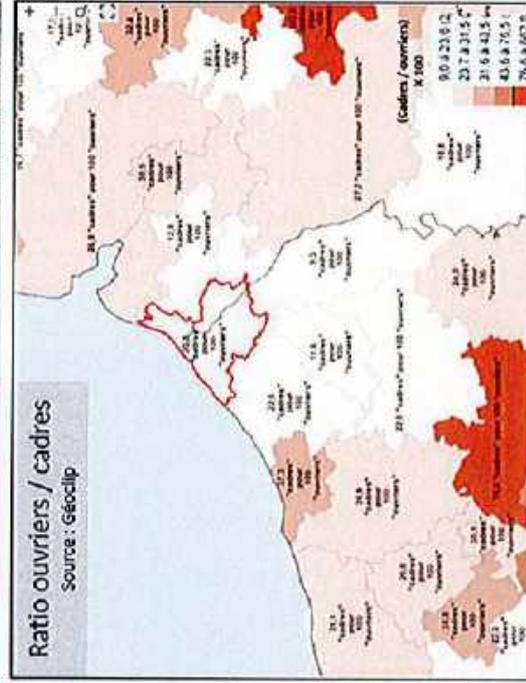
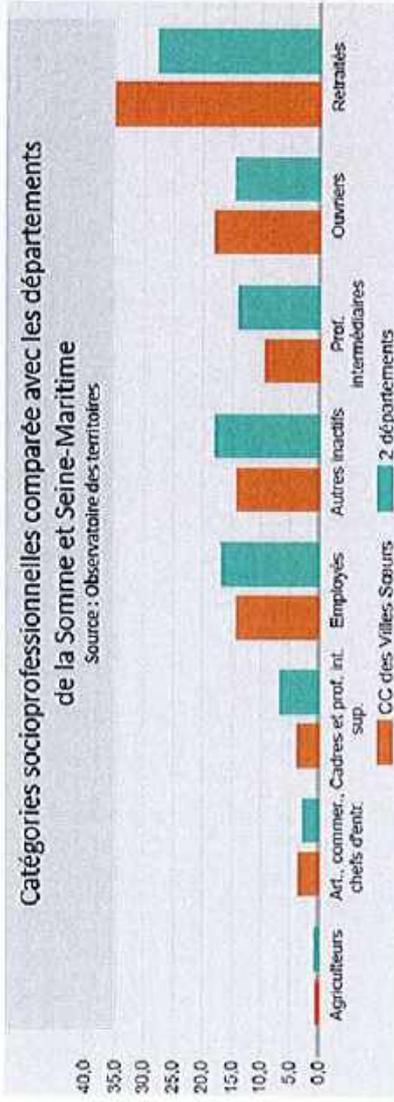
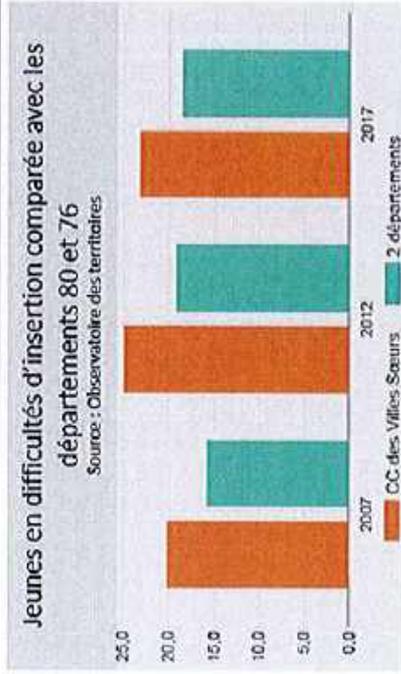


- Une tendance lourde et structurelle de baisse de population
 - Une diminution continue depuis le milieu des années 1970
 - Un territoire qui perd encore de nombreux habitants : - 280 hab./an entre 2012 et 2017
 - Des moteurs de renouvellement démographique à l'arrêt
 - Absence de renouvellement naturel
 - Absence de dynamique migratoire faute d'attractivité économique suffisante
 - Une absence de dynamique se traduisant par un vieillissement marqué de la population
- Quelques nuances infra communales mais globalement l'ensemble des communes marquée par ces mêmes tendances lourdes



UN DÉFICIT D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE MARQUÉ

- Une sociologie de population en lien avec l'histoire productive et industrielle du territoire
 - Faiblesse des niveaux de revenus et de pensions/retraites
 - Fortes proportions de CSP ouvrières et employés
 - Faible niveau d'études initiales des actifs et difficultés d'insertion sociale et économique des jeunes



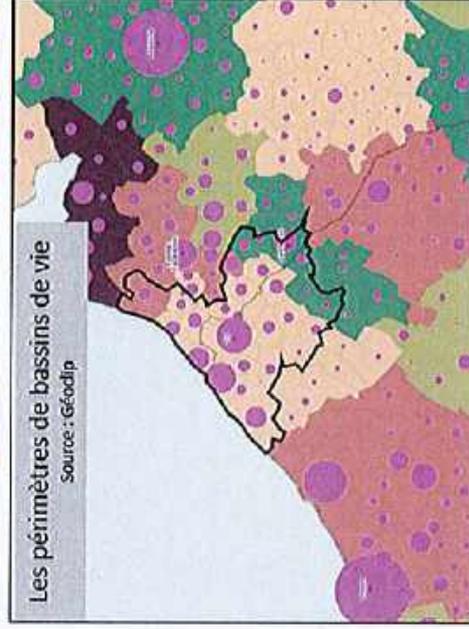
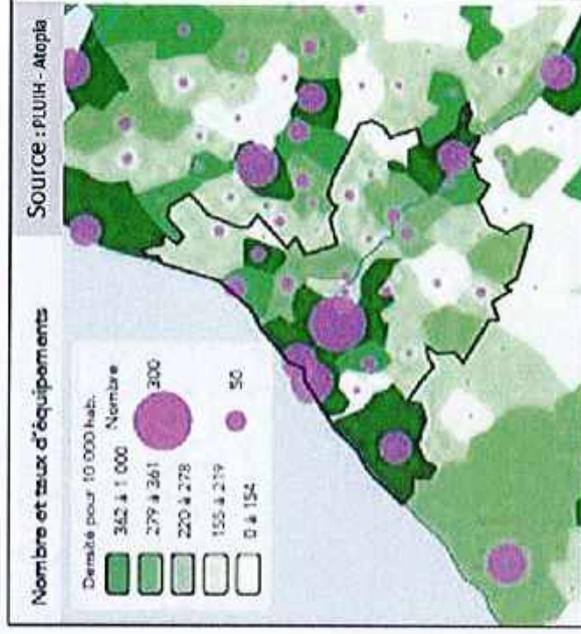
UN MAILLAGE LISIBLE POUR STRUCTURER LES SERVICES

- **La polarité urbaine des Villes-Sœurs Le Tréport – Eu – Mers les Bains**
 - Densité et diversité de la gamme d'équipements et services intermédiaires et supérieurs
 - Grande distribution commerciale et commerce spécialisée
 - Offre de santé hospitalière et socio médicale : hôpital de proximité de Eu
 - Offre de lycées et d'enseignement supérieur / offre de formation initiale et continue
 - Offre culturelle et sportive spécialisée
 - Une offre qui rayonne globalement sur l'ensemble du territoire communautaire
 - Des offres périphériques concurrentielles qui peuvent s'avérer attractives
 - Pôle de Dieppe, notamment pour certaines communes du plateau seinomarin
 - Polarités du Vimieu - Abbeville / Friville-Escarbotin pour certaines communes rurales samariennes

- **La polarité intermédiaire de Gamaches**
 - Une polarité rétro littorale au cœur de la vallée de la Bresle constituant un véritable petit bassin de vie pour les services intermédiaires et du « du quotidien » : collège, moyenne distribution, équipements sportifs, etc.
 - Des difficultés à maintenir l'offre de services : disparition de services publics, difficultés du commerce de détail, etc.

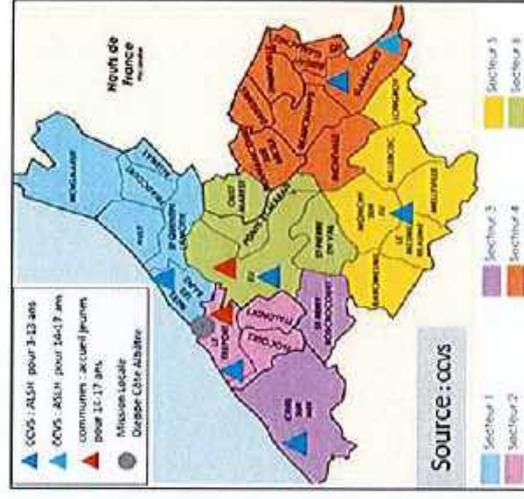
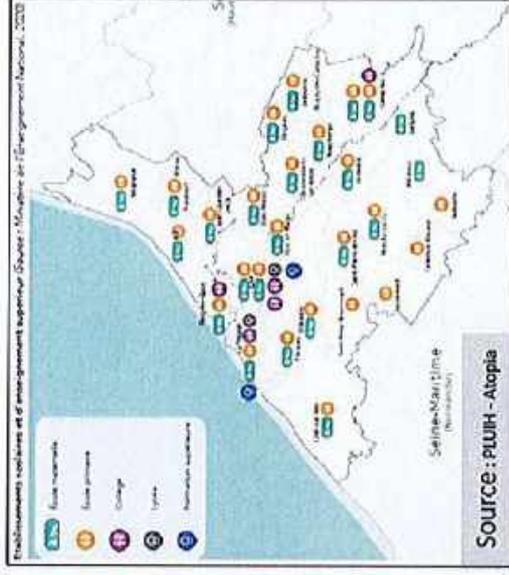
- **Des polarités de proximité à partir de Ault et Criel**
 - Ault : une attractivité pour quelques communes littorales et du plateau picard
 - Criel : un rayonnement davantage réduit

- **La grande proximité communale**
 - Une offre d'équipements de 1^{er} niveau encore présente dans les bourgs de la vallée de la Bresle et du plateau samarien : école primaire, La Poste, « dernier commerce »
 - Des communes de plateaux seinomarin davantage confrontées au maintien de ces services de 1^{er} niveau



DES PARCOURS ÉDUCATIFS ENFANCE-JEUNESSE À FLUIDIFIER

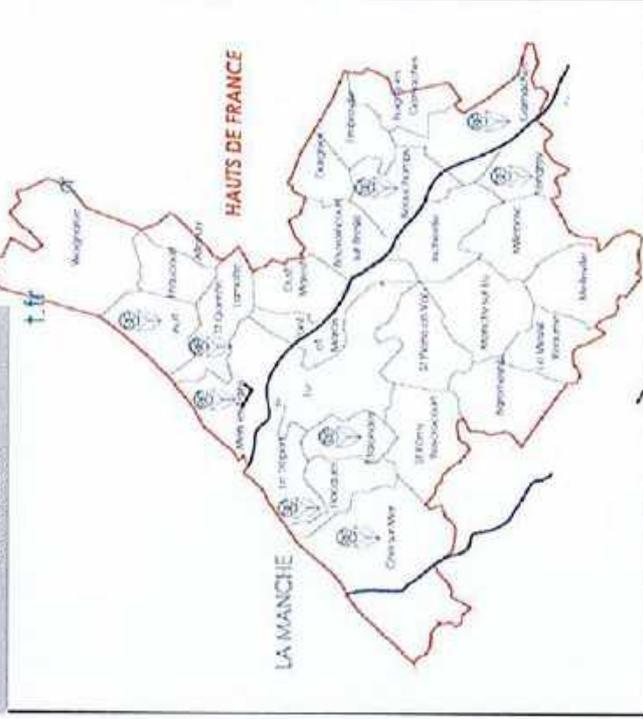
- Une intervention communautaire partielle dans le parcours éducatif des jeunes**
 - Un RAM communautaire en direction de la petite enfance
 - Une offre appréciée pour la mise en réseau et les animations en direction des assistants maternels
 - Des aides financières de la CCVS en direction de l'accueil collectif de la petite enfance
 - L'animation extrascolaire communautaire en direction principalement des 3-13 ans
 - La présence de 6 ALSH communautaires pendant les vacances scolaires pour les 3-13 ans (jusqu'à 17 ans pour le site de Garnaches), selon des modes de gestion différenciés (régie ou DSP), et générant de fait des appréciations nuancées quant à la qualité des animations proposées. De l'offre de mobilité associée à ces centres de loisirs.
 - En complément de l'intervention communautaire directe, des appuis financiers de la CCVS : Le CIAS de la CCVS pour le financement du BAFA et des participations financières aux familles pour les ASH ; Un appui financier de la CCVS aux structures dédiées aux adolescents-jeunes adultes : l'espace de vie social « les Fontaines » à Eu (MJC, Auberge de jeunesse, etc.), le centre social « L'Ancre » au Tréport (Point Information Jeunesse, pôle jeunesse, etc.), les Missions Locales « Dieppe Côte d'Albâtre » et « Picardie Maritime ». L'existence complémentaire du centre social intercommunal labellisé CAF « Pastel » à le Mesnil-Réaume.
- Des enjeux à explorer et/ou approfondir pour assurer un parcours éducatif complet et de qualité pour tous les enfants et jeunes du territoire communautaire**
 - Une réflexion sur l'évolution des organisations communales en place concernant les offres scolaires et le contenu des offres d'animation périscolaires au regard de certaines difficultés pointées : maintien des effectifs, classes « multi-niveaux », absence de projet pédagogique périscolaire, etc.
 - Une réflexion sur l'optimisation des offres ALSH pour les 3 – 13 ans : uniformisation des modes de gestion, pérennisation-recrutement des animateurs, évolution du maillage territorial de l'offre, etc.
 - L'intérêt identifié d'une politique globale en direction des adolescents et jeunes adultes
 - L'opportunité d'une politique intégrée associant parcours éducatif, autonomie du jeune, insertion sociale et économique
 - L'opportunité de développer, au-delà des vacances scolaires, des animations socio-culturelles davantage « longitudinales » (périodes de vacances et périodes scolaires)



UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE À MIEUX DIFFUSER

- **Une mise en réseau communautaire de la lecture publique**
 - Une mise en réseau initiée depuis une dizaine d'années, associant aujourd'hui 9 bibliothèques, avec de réels effets bénéfiques (doublement des adhérents de l'ordre de 4 500 adhérents en 2020) : carte et tarification unique, gestion logistique permettant un accès mutualisé des fonds communaux, animations mutualisées, site internet, accès mutualisé aux fonds des bibliothèques départementales
 - Des limites observées et inhérentes à la seule mise en réseau fondée sur la coopération volontaire des bibliothèques communales : ambitions inégales, fréquentations très disparates, créneaux d'ouverture limitée à défaut d'une gestion optimisée des ressources humaines, etc.
 - D'autres bibliothèques communales ou associatives en dehors du réseau, confrontées à la limite de leurs moyens matériels et humains
- **Une politique communautaire dans le sport ciblé sur des équipements emblématiques**
 - L'ouverture en 2015 du centre aquatique O2 Falaises. Un équipement de qualité, assurant en outre l'apprentissage de la natation pour l'ensemble des élèves en établissements primaires du territoire
 - Le rachat en 2020 d'un équipement sport-santé-bien-être, nouvellement renommé « O2S »
- **Des enjeux à explorer**
 - Une lecture publique « à la croisée des chemins »
 - **Approfondissement de la mise en réseau : nouvelles offres territoriales via un bibliobus et un service de portage à domicile ? Renforcement des fonctions du réseau existant en associant les structures associatives ou communales hors réseau ? etc.**
 - **Vers une prise de compétence élargie de la CCVS en termes de lecture publique ?**
 - Une offre culturelle très riche sur le territoire mais de consistance et rayonnement très disparate et largement portée par le secteur associatif et/ou communal :
 - **Enseignement des arts vivants et dramatiques, pratiques et diffusion des arts vivants et de spectacles, écoles de musiques communales ou associatives**
 - **Quelle posture communautaire par rapport à des enjeux d'accessibilité à une offre de grande qualité pour tous aux offres ?**
 - **Quels liens avec la politique éducative, touristique et plus globalement de « fabrique du lien social » ?**

Le réseau de lecture publique CCVS
Source : CCVS



- Une politique communautaire ambitieuse de santé publique
 - Un Contrat Local de Santé (CLS) 2018-2020 (prolongé 2021) signé avec l'ARS Normandie autour de 6 axes stratégiques et 17 objectifs opérationnels
 - La mise en place d'une réelle dynamique de coopération entre la médecine de ville, la médecine hospitalière et l'offre médicosociale (GHT Caux-Maritime avec Dieppe comme établissement support – établissements de Eu et de Saint-Valéry-sur-Somme et 4 Ehpad)
 - Une dynamique engagée d'attractivité du territoire pour les praticiens : 5 bourses d'études, marketing territorial, etc.
 - Une politique d'accès aux droits qui prend forme avec la perspective prochaine d'ouverture d'une Maison France Services communautaire et des partenariats consolidés avec les centres sociaux locaux et les antennes locales des services sociaux du CD80 et CD76
 - La perspective d'une nouvelle contractualisation fin 2021 pour une nouvelle période triennale
 - L'intérêt d'une contractualisation davantage resserrée sur quelques objectifs ciblés
- Des enjeux à explorer pour conforter la politique locale de santé publique
 - Le nouveau CLS : définition des objectifs ciblés
 - Le renforcement des politiques de prévention – bien être via notamment la pratique sportive et d'activités
 - L'articulation des fonctions du nouvel équipement communautaire O2S avec l'offre hospitalière et/ou libérale
 - Le renforcement d'une « culture sport-santé » via la promotion des autres politiques-équipements communautaires : sentiers de randonnée, parcours de santé le long de ces itinéraires, etc.
 - Une coordination accrue entre les communes dans leur politique de renforcement des offres de santé ambulatoire via notamment la création de Maisons de Santé pluridisciplinaires
 - Projet de MSP à Criel bien avancé / MSP à Gamaches / réflexion pour la création un centre de santé communal à Eu, etc.

Rappel de la Stratégie inscrite dans le CLS :

Stratégie inscrite dans le CLS de la CCVS :

- 6 axes stratégiques :
 - « Améliorer l'accès aux droits »,
 - « Améliorer l'accès aux soins »,
 - « Parcours de vie et de santé des personnes atteintes de cancer »,
 - « Parcours des personnes ayant des pratiques addictives »,
 - « Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées »,
 - « Intégration des personnes en situation de handicap ».

17 objectifs opérationnels assortis d'un programme d'actions pour y répondre.



UNE POLITIQUE DE L'HABITAT-LOGEMENT EN COURS DE DÉFINITION



- L'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat communautaire

Les enjeux ressortis du diagnostic habitat – logement du PLUI-H de la CCVS

SOURCE : PLUIH - Atopia

ENJEUX

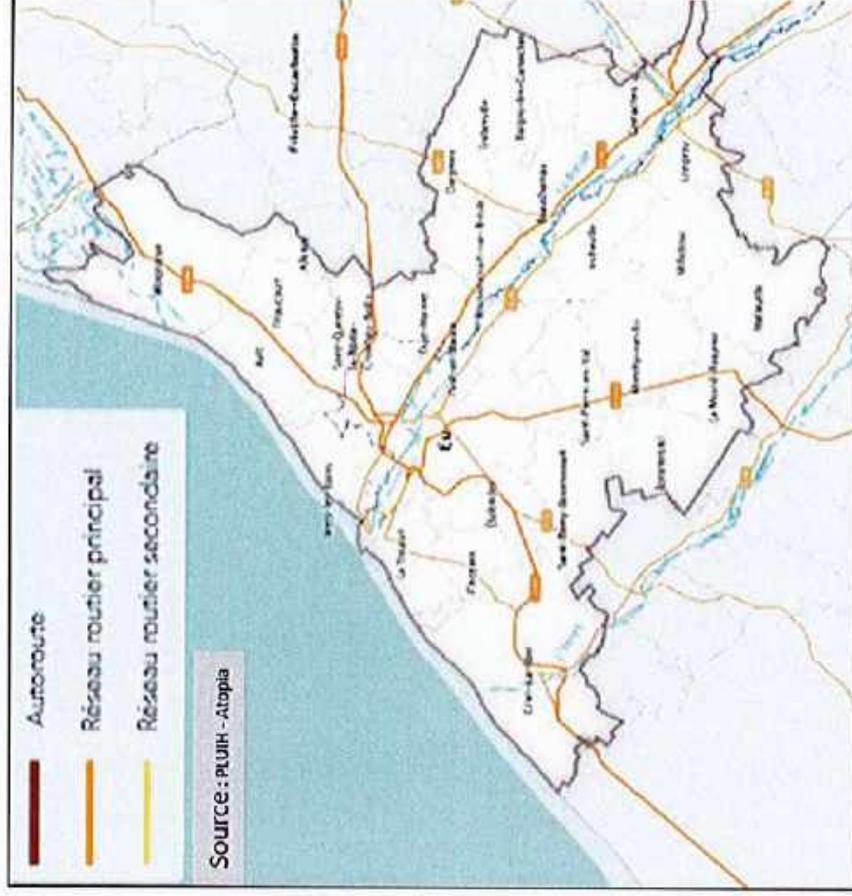
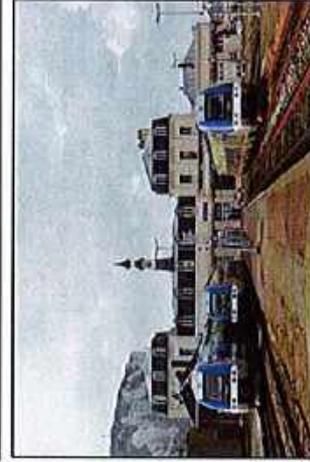
- Rééquilibrer l'offre de logements tout en s'attachant à limiter l'extension urbaine et en encadrant la production en diffus pour mettre en œuvre un projet de territoire cohérent
- Diversifier l'offre pour répondre aux besoins des jeunes ménages
- Concourir à la réhabilitation des logements vacants pour encourager leur remise sur le marché et produire des logements sans extension foncière
- Travailler à la redynamisation des centres-villes pour favoriser l'attractivité du territoire
- Réhabiliter le parc social et privé pour contribuer à lutter contre la précarité énergétique et à résorber l'habitat indigne

- Répondre aux besoins d'une population fragile économiquement
- Répondre aux besoins en logements spécifiques et/ou adaptés des personnes âgées (adaptation, petites typologies, etc..)
- Développer l'offre à destination des publics spécifiques (personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, personnes défavorisées, gens du voyage, etc..)
- Réfléchir des à modes d'habiter innovants pour répondre aux multiples enjeux du territoire
- Penser la politique du logement en articulation avec les politiques d'attractivité pour favoriser le développement des services et équipements

UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ À DÉFINIR ET À ORGANISER



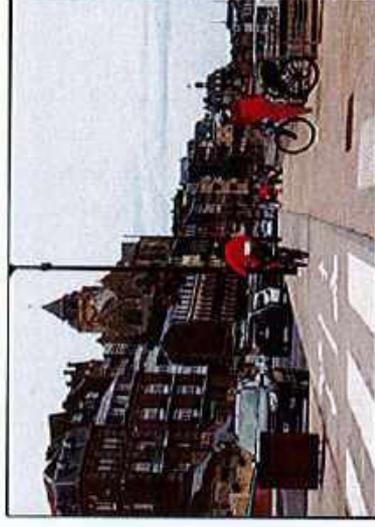
- Une diversité d'offres déjà présente localement mais qui reste à approfondir et organiser
 - Une offre de mobilité interurbaine par autocar gérée par les deux Régions avec une dizaine de lignes et une offre ferrée TER Le Tréport – Beauvais permettant d'assurer les « entrées-sorties » du territoire. Un aérodrome communautaire pouvant conforter cette dimension « entrée-sortie ».
 - Une offre de mobilité interne avec une ligne intra-urbaine sur les 3 villes-sœurs (gérée par la Région Normandie) et des offres de « transport à la demande » mises en place par 7 communes mais selon une grande variété de publics dédiés et de finalités des offres.
 - Une offre de transport scolaire qui dessert toutes les communes de la CCVS, organisée dans les 3/4 des cas par les Régions et plus ponctuellement par les communes.
- Une prise de compétence communautaire
 - Une délibération communautaire récente à confirmer par les communes quant à la prise de compétence « mobilités » dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités
 - Une réelle opportunité pour la CCVS « d'avoir la main » dans le contexte d'une CCVS jusqu'ici sous dépendance du pilotage de cette politique par les 2 Régions



UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ À DÉFINIR ET À ORGANISER



- **La promotion communautaire en faveur des modes actifs**
 - Réalisation d'un schéma de mobilité douce communautaire en 2020
 - Ouverture complète d'ici à l'été 2021 du « chemin entre verre et mer »
 - Une offre qui devra servir les mobilités du quotidien pour les habitants et actifs du territoire : domicile-travail, domicile-études, domicile-services
 - Une offre qui permettra les itinéraires touristiques sur l'ensemble du territoire
 - Le développement en cours d'un programme ambitieux, soutenu notamment dans le cadre de l'appel à projet national « Vélos & Territoires »
 - Création d'infrastructures douces de mobilité, notamment dédiées à la pratique du vélo ;
 - Aide financière à l'achat de vélos électriques,
 - Organisation des intermodalités avec les offres de transports en commun
- **Des modalités de mise en œuvre de la compétence qu'il reste à approfondir**
 - La définition d'une « feuille de route programmatique » communautaire quant au contenu de la prise de compétence récente
 - L'articulation du mode de transports régulier avec l'offre de transports à la demande selon une logique de meilleure organisation/maillage du territoire communautaire : accessibilité au pôle urbain principal des 3 villes-sœurs et offre interne au pôle urbain des 3 villes, accessibilité au pôle intermédiaire de Gamaches, accessibilité aux polarités de proximité, etc.
 - La priorisation des investissements à réaliser en faveur des itinéraires structurants en modes actifs, prioritairement le vélo. L'offre servicielle à créer (stationnements-parkings, réparation, etc.) dans des logiques de report modal.
 - Les initiatives en faveur des nouvelles mobilités et des mobilités « décarbonisées » : covoiturage-autopartage, bornes électriques – GNV, etc.
 - Le financement de la nouvelle compétence



Itinéraire du « chemin entre verre et mer »



Différents documents joints en annexe au présent contrat sont utiles pour la présentation exhaustive du territoire :

Annexe A : Diagnostic du PLUI en cours d'élaboration

Annexe B : Diagnostic du contrat local de santé en cours de révision

Annexe C : Eléments de travail – schéma directeur modes doux

Annexe D : Diagnostic du Plan Climat Air Energie Territoire

Annexe E : Les chiffres clés pour le CRTE des Villes Sœurs (source : observatoire des territoires)

En synthèse de ces éléments de diagnostic, les enjeux les plus saillants pour le territoire sont les suivants :

■ Positionnement territorial et desserte

- Intensification des partenariats intercommunautaires
- Interpellation des autorités nationales, régionales et départementale sur les dessertes routières et ferrées
- Poursuite de la réflexion locale sur le désenclavement du port de Le Tréport

■ Cadre de vie, environnement, urbanisme

- Préservation et gestion locale des espaces naturels
- Amplification des politiques locales de gestion des risques naturels
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- Recomposition-réactualisation des centralités urbaines et villageoises
- Poursuite des efforts de réduction de la production de déchets
- Promotion de l'économie circulaire
- Montée en puissance de la compétence Eau – Assainissement – GEPU

■ Attractivité économique

- Montée en gamme du PEABM
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie globale de l'accueil économique
- Définition d'un parti de développement et d'aménagement portuaire
- Accompagnement au confortement-renouvellement de la base productive industrielle
- Accompagnement au décollage de nouvelles filières productives : alimentation, énergies durables, etc.
- Promotion – prospection économique et marketing territorial

■ Attractivité touristique

- Accompagnement et montée en gamme de la destination touristique « Le Tréport – Mers » : positionnement ciblé et actions de fidélisation de la clientèle de proximité, poursuite des démarches de labellisation
- Renforcement-évolution du dispositif d'animation touristique locale
- Projet d'une maison du tourisme à la gare du Tréport

■ Services à la population

- Optimisation-consolidation des offres extra scolaires
- Interventions communautaires sur le péri et le scolaire
- Mise en place d'une politique communautaire en faveur de la jeunesse-adolescence : actions socio-culturelles et en faveur de l'insertion sociale et professionnelle
- Renforcement de la politique de lecture publique : amplification du réseau communautaire / prise de compétence
- Interventions communautaires sur l'enseignement des arts vivants et dramatiques et l'enseignement musical
- Confortement de la politique communautaire de santé publique
- Déploiement d'une politique communautaire en faveur de la mobilité

Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

La Communauté de Communes des Villes Sœurs est localisée entre terre et mer. Les terres sont constituées de grands plateaux limoneux traversés par une vallée creusée par la Bresle, et dominant la Manche par de grandes falaises crayeuses constituant un des atouts touristiques incontournables du territoire.

Le sol

- Les ressources naturelles du sol ont été exploitées par le passé, majoritairement au nord du territoire et le long de la vallée de la Bresle, principalement pour l'extraction de granulats à destination du secteur du bâtiment et des travaux publics, mais également plus ponctuellement pour l'industrie et l'agriculture. Leur exploitation n'a plus cours sur le territoire malgré un potentiel et une demande croissante. Des schémas départementaux réglementent cependant les secteurs d'implantation de nouvelles exploitations pour le futur, en prenant en compte les enjeux recensés sur site. La mise en place d'une filière de traitement des graves de mer est à l'étude compte tenu des autorisations d'exploitations de gisements marins octroyées.
- La revalorisation en fin d'exploitation des carrières a permis la création de plusieurs marais et l'implantation de réservoirs de biodiversité intéressants, notamment au niveau du Hâble de Ault sur la commune de Woignarue.
- Enfin, le territoire est constitué de plaines agricoles destinées à accueillir de grandes cultures (cultures de la betterave, les céréales, du lin et du maïs sur les plateaux, élevage laitier le long des vallées). Le nombre d'exploitations agricoles et de terres cultivées est cependant en baisse depuis plusieurs années.

La GEMAPI

- sur sa façade littorale, la nature des falaises, crayeuses et facilement érodables par les marées et vagues, constitue un enjeu pour l'avenir, celles-ci reculant chaque année. Des communes étant localisées en bord de mer direct, l'érosion des sols est donc à surveiller. La frange littorale constitue ainsi un enjeu majeur en termes de maîtrise des risques notamment dans un contexte de changement climatique. Parmi les risques on notera la dominance des risques d'inondation et des risques de mouvements de terrain dont les effondrements de falaise, le recul du trait de côte et l'érosion. L'exploration des pistes de repli stratégique pour les habitants comme l'économie sont un enjeu nécessaire bien que la phase de transition puisse amener le territoire à devoir ouvrir à l'urbanisation des terrains et à désanthropiser d'autres, ce qui en déstabilisera ponctuellement les constantes.
- Le risque d'inondation par ruissellement, en relation directe avec le risque d'érosion et de coulée de boue (y compris sur le littoral exposé aux éléments naturels), représente l'enjeu majeur du territoire :
 - Un enjeu de vulnérabilité humaine
 - Un enjeu économique
 - Un enjeu de maintien des réseaux en bon état
 - Un enjeu de préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Le positionnement de territoire en front littoral implique une vulnérabilité des personnes et des biens notamment dans un contexte de changement climatique. Relevons une hausse du niveau marin de +70 cm en 2100 soit +14 cm en 2035 d'après le PAPI Bresle Somme Authie et le SAGE de la Bresle.

Les SAGE Bresle et Yères évaluent la tendance évolutive suivante :

- Une diminution limitée des phénomènes érosifs sur les bassins qui ont fait l'objet de travaux, mais plus d'incertitudes concernant les bassins non traités à ce jour. Si des actions ne sont pas menées, l'évolution des pratiques culturales irait plutôt vers une augmentation du ruissellement agricole.
- Un risque accru sur les communes côtières par remontée du niveau de la mer ;
- Un risque d'un maintien du niveau de connaissance partiel et d'une politique ponctuelle de traitement de la thématique.
- Des inondations aggravées par débordement de cours d'eau, ruissellement et montée du niveau de la mer (submersion marine) ;
- Une érosion accrue des sols ;
- Un recul du trait de côte par érosion des falaises ;
- Impact sur les cultures et les pratiques d'assolement selon le site (haut de falaise, zones inondable)
- Un risque d'accentuation des débordements de rivières suite à l'augmentation des ruissellements et éventuellement du climat (événements plus extrêmes) mais toutefois, la plupart des acteurs sont d'accord pour dire que l'effet devrait rester minimal d'ici 2027 ;
- Un faible accroissement des enjeux en zone inondable par maîtrise de l'urbanisation dans les PLU
- Augmentation globale du ruissellement au vu de l'évolution de l'occupation des sols, mais cette augmentation devrait rester très modérée ;
- Amélioration de la gestion quantitative du ruissellement urbain via les SGEP sur les communes concernées qui permettent l'identification des zones d'expansion de ruissellements.

• Le territoire de la CCVS est caractérisé par deux bassins versants principaux inféodés aux deux cours d'eau majeurs, la Bresle et l'Yères. Les vallées, qui façonnent le paysage local, intègrent une dynamique Nord- Sud. Ces cours d'eau présentent majoritairement un bon état qualitatif et quantitatif. Notons toutefois l'état écologique dégradé (présence de HAP) de la Vimeuse, un affluent de la Bresle, sur l'amont du territoire.

• L'Yères et la Bresle sont des cours d'eau à intérêt piscicole. La partie amont de la Bresle sur le territoire est par ailleurs classée en réservoir biologique. Elle est concernée par des remontées de salmonidés migrateurs tant de truites de mer que de saumons. C'est un important lieu de la pêche aux migrateurs dans le département.

L'Yères est caractérisée par d'importants effectifs de truites de mer.

Par ailleurs, sur l'extrême nord-est du territoire au niveau de Woignarue, la masse d'eau rivière Canal de Cayeux (FRAR28) prend sa source et s'écoule ensuite au sein des marais. Cette masse d'eau est classée comme fortement modifiée.

• La frange littorale du territoire de la Communauté de Communes des Villes Soeurs est plus particulièrement concernée par le tourisme. Elle compte ainsi des stations balnéaires et des sites de baignade. Huit points de baignade sont répartis sur la côte entre les communes de Woignarue et Criel-sur-Mer. La qualité de l'eau, globale bonne, n'appellent pas à des enjeux majeurs.

La ressource en eau potable

• Les deux masses d'eau souterraine sont caractérisées par des aquifères karstiques. Sur le territoire, ces nappes de la craie, bien qu'en bon état quantitatif, sont qualitativement dégradées. Les deux principaux facteurs de cette dégradation sont la présence de polluants d'origine agricole et l'absence d'une couverture suffisante pour protéger les nappes de pollutions

- Ces masses d'eau constitue les principales sources d'eau prélevées sur le territoire : agriculture, eau potable, industrie. Les volumes prélevés (3, 85 millions de m³ en 2016) augmentent depuis 2012.

- L'Alimentation en Eau Potable représente la majorité des prélèvements du territoire, avec 91,3% de la totalité du volume prélevé. La nappe de la craie est source d'alimentation en eau potable. Le territoire compte 11 captages d'alimentation en eau potable avec un indice de protection de la ressource en eau compris entre 53% et 80%.

La compétence gestion de l'alimentation en eau potable est assurée par 4 collectivités, dont une est en régie (Gamaches). Cette dernière présente un enjeu important d'amélioration du taux de rendement (56,5 %). Les prélèvements sont relativement stables. Soulignons la faible interconnexion des réseaux qui permettrait d'assurer la pérennité de la ressource dans un contexte de raréfaction de la ressource.

La ressource est seulement exportée (SIEA Caux Nord Est, SIEP Vimeu et Gamaches).

La relative autonomie des syndicats d'eau du bassin versant, fait du paramètre quantitatif un facteur non limitant pour satisfaire les besoins en AEP. L'eau potable est donc relativement abondante mais reste néanmoins vulnérable aux pollutions chroniques et diffuses subit par la nappe de la craie. Néanmoins, les résultats de l'ARS démontrent que les eaux distribuées sont de bonne qualité microbiologique et physicochimique.

L'assainissement

- L'assainissement d'eaux usées est géré par plusieurs syndicats (4 au total) et en régie communale ou intercommunale. Les deux communes de Buigny-les-Gamaches et Millebosc ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif. Sur le territoire, six stations d'épuration assurent le traitement des effluents urbains. Toutes présentent des taux de saturation inférieur à 60%.

De plus, des efforts ont été réalisés sur le territoire avec l'abandon récent de la station d'épuration de Gamaches (ses effluents sont dirigés vers celle de Bouvaincourt-sur-Bresle), et la mise aux normes de la station de Criel-sur-Mer.

- Comme évoqué précédemment la gestion des eaux pluviales, notamment urbaines, est un enjeu non négligeable du fait de sa contribution potentielle aux risques de ruissellements et d'inondations. Sur le territoire, les bassins versants de l'Yères et de la Bresle sont fortement sujet à l'aléa érosion. Le ruissellement pluvial en est le principal moteur et génère de coulées de boues notamment sur leur partie aval : Criel sur Mer et Eu/ Le Tréport sont particulièrement concernées. A ce titre des schémas d'assainissement pluviaux sont en cours. Outre l'impact hydraulique sur le territoire, les eaux pluviales constituent une source très importante de pollution des cours d'eau et une source de difficulté pour les stations de traitement des eaux usées en cas de réseau unitaire.

- Les principales tendances d'évolution évaluée par les SAGE de l'Yères et de la Bresle sont les suivantes :

- Evolution climatique : déficit de la recharge des nappes estimée à 30% d'ici 50 ans
- Cours d'eau : les étiages restent sous l'influence des conditions pluviométriques estivales. L'accentuation d'épisodes de sécheresse, l'incidence sur les recharges des nappes et la contribution de la nappe au soutien d'étiage pourraient contribuer à l'accentuation des étiages.
- Pollution des eaux : tendance à la hausse de la pollution par les nitrates, avec risque de surconcentrations ponctuelles (simulation AESN) malgré les restrictions réglementaires. La maîtrise des concentrations en phosphore dans les cours d'eau et des sédiments en milieu marin dépendront de l'occupation du sol du bassin et de sa sensibilité à l'érosion.
- Besoin en eau : le prélèvement de la nappe risque d'accentuer l'étiage des cours d'eau et des zones humides sur les portions temporaires.

- Gestion des eaux : problème de collecte et de surcharge hydraulique par intrusion d'eau parasite (vigilance particulière vis à vis du littoral), dysfonctionnement des branchements et mauvais état des réseaux des assainissements non collectifs restant non conformes dû à une mauvaise connaissance du parc (vigilance vis à vis du littoral), capacité des bassins de rétention vis-à-vis d'épisodes forte pluviométrie.
- Pêche de rivière : le regain d'intérêt pour les loisirs de nature est pressenti se traduisant par un accroissement de cette pratique dans un environnement agréable et propice et la nécessaire amélioration des populations piscicoles en rivière lié à la réduction d'obstacles.
- Tourisme du littoral : Renforcement des pics de consommation estivaux (AEP). Maintien de la qualité bonne voire excellente des eaux de baignade, possibilité d'anticipation des procédures de prévention en cas de pollution/ conditions de vulnérabilité.

Un territoire sensible écologiquement mais bien protégé

- Le territoire fait l'objet de d'un nombre important d'espaces naturels : 13 ZNIEFF de Type I, 6 ZNIEFF de Type II, 7 sites Natura 2000 au titre de la directive habitat (ZSC, 1 arrêté de protection de biotope, 1 Parc Naturel Marin, 1 site RAMSAR...etc.. L'ensemble de ces espaces caractérisent plusieurs grands types de milieux :milieux côtiers et marins, milieux forestiers, milieux de pelouses et prairies. Ces différents milieux orchestrent une dynamique écologique bien distincte sur le territoire.

- Le système de vallée opère à lui tout seul la dynamique écologique des milieux humides associés à la dynamique écologique des milieux forestiers. Ces milieux forestiers peuvent être bordés par des milieux prairiaux à tendance parfois bocage, le tout assurant des complexes écologiques intéressants pour la faune et la flore locale. Les milieux ouverts peuvent être caractérisés par des espèces remarquables, notamment celle associés aux pelouses calcicoles. La pérennité de ces espaces tient de l'occupation extensive des sols.

- Les milieux forestiers qui accompagnent les vallées sont actuellement faiblement menacés. Aucune nouvelle pression ne devra être alors induite. Les petites entités d'arbres tels que les bosquets, boisements rivulaires (ripisylves), haies ou alignements le long des routes constituent des continuités écologiques essentielles pour la constitution de la trame verte, notamment ordinaire, base de tout écosystème.

- Les milieux littoraux constituent à eux seuls une écologie particulière. Elle est particulièrement sensible à la fréquentation humaine. Elle est également soumise aux aléas climatiques et aux changements induits par le réchauffement climatique (érosion, inondation...).

Les consommations énergétiques

- D'un point de vue énergétique, avec une consommation moyenne par habitant de 44 MWhEF/hab.an, le territoire est supérieur aux moyennes régionales.

Cette consommation est fortement dépendante des énergies fossiles carbonées.

Ces consommations d'énergie représentent par ailleurs un coût considérable pour le territoire. La facture énergétique du territoire est portée essentiellement par la mobilité et le résidentiel dans un premier temps puis par les acteurs économiques (industrie, fret, tertiaire).

La facture énergétique individuelle des ménages s'élève à 4 000 euros en moyenne par an. Une analyse des coûts par secteur révèle la part importante du transport (33% de la facture) et les bâtiments résidentiels génèrent pour leur part 22% de la facture énergétique du territoire.

A ce titre, le territoire des villes sœurs est particulièrement concerné par la précarité énergétique, essentiellement liée au chauffage. Dans ce cadre notons une augmentation

importante des coûts de l'électricité attendue pour ces prochaines années : les factures des ménages seront par conséquent appelées à augmenter, accentuant le risque de précarité énergétique.

- Vis-à-vis du transport, le territoire est caractérisé par une part importante de déplacements occasionnels/longues distances. Concernant les déplacements quotidiens, le territoire est très dépendant de la voiture du fait de son caractère rural. La production totale d'énergie du territoire est de l'ordre de 208 GWh/an, soit en dessous de la moyenne nationale et au-dessus de la moyenne régionale. Les moyens de production renouvelables sur le territoire se concentrent autour de deux grands types de productions, mais le mix énergétique est relativement varié, avec 5 types d'installations recensés : photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, bois-énergie individuel et collectif et géothermie. L'énergie éolienne représente le meilleur potentiel sur le territoire et domine la production d'énergie renouvelable locale.

Relevons le projet éolien en mer au large du Tréport comportant 62 éoliennes pour une puissance totale de 496 MW, projet localement contesté.

Enfin, l'usage du bois-énergie au sein de l'habitat individuel dans les cheminées et poêles représente des quantités d'énergie loin d'être négligeables à l'échelle du territoire.

Réchauffement climatique

- Le réchauffement climatique constitue un élément clé et majeur pour le futur du territoire en raison d'un grand nombre de facteurs déterminant et dépendant directement des conditions futures climatiques. Sur le territoire, les prévisions climatiques s'inscrivent dans la tendance précédente et les projections de Météo-France mettaient en évidence, pour la Haute Normandie, A l'horizon 2080, hausse des températures de +2.8°C et +3.2°C dans les plaines littorales et jusqu'à +3.6°C à l'arrière-pays. Les conséquences sont importantes sur les risques, la ressource en eau et le milieu naturel.

Synthèse des enjeux environnementaux les plus importants :

Synthèse des enjeux environnementaux les plus forts (IDE Environnement)

Localité	Enjeux identifiés
Enjeu littoraux	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une maîtrise des risques naturels dans un contexte de changement climatique : submersion marine, érosion, recul du trait de côte Ne pas accroître la vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques naturels et technologiques (ICPE SEVESO Seuil bas) Prendre en compte les richesses écologiques des milieux littoraux Prendre en compte les capacités d'assainissement notamment dans une optique de développement touristique
Enjeu de vallée	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion durable des eaux de ruissellements aux conséquences multiples (érosion, pollution) et réduire les facteurs d'aggravation du ruissellement urbain Prendre en compte la dynamique écologique liée aux vallées : milieux humides, milieux ouverts, milieux forestiers, milieu bocager Assurer un assainissement performant en secteur non desservi par le collectif
Enjeux transversaux	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un développement urbain en accord avec les autres usages du sol (agriculture). Garantir une disponibilité de la ressource en eau pour tous les usages : <ul style="list-style-type: none"> garantir le cycle de l'eau améliorer des rendements des réseaux d'eau potable instaurer un changement des modes de consommations domestiques concilier besoins et disponibilité de la ressource en eau Contribuer à atteindre le bon état des masses d'eau superficielles (amont de la Bresle) et assurer la pérennité des usages de l'eau (baignade et pêche de loisirs) Développer l'interconnexion des réseaux en eau potable (aujourd'hui limitée) Lutter contre la précarité énergétique vis-à-vis du bâti ancien Développer les mesures d'adaptation au changement climatique, notamment en lien avec une augmentation des températures et une modification du régime des pluies : adaptation via la lutte des îlots de chaleur, maîtrise des flux automobiles, préservation de la ressource en eau, etc..

Légende

Développer les mesures d'adaptation au changement climatique

 Enjeu englobant l'ensemble des thématiques environnementales
Concilier développement des énergies renouvelables et préservation du patrimoine naturel et paysager

 Installation Biomasse, hydroélectrique, Eolien, Géothermie et photovoltaïque

Espaces littoraux

 Assurer une maîtrise des risques littoraux

 Prendre en compte les capacités d'assainissement notamment dans une optique de développement touristique

 ICPE Seveso Seuil Bas

Espaces de vallée

 Préserver la ressource en eau

 Préserver la dynamique écologique des vallées (corridor et réservoir)

 Maîtriser l'ensemble des risques d'inondation



Afin d'être totalement exhaustif sur les éléments de diagnostic en terme environnemental, il est conseillé de se reporter à **l'annexe D relative au plan Air Climat Energie territoire**.

Du diagnostic aux enjeux

Le diagnostic territorial Climat-Air-Energie a mis en évidence des enjeux pour le territoire sur les thématiques suivantes : réduction des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables et de récupération, réduction des émissions de gaz à effet de serre, stockage carbone du territoire et adaptation au changement climatique.

Synthétiquement :

Le constat issu du diagnostic du PCAET peut être résumé comme suit :

- Une consommation d'énergie totale de **1 690 GWh par an** ;
- Emissions totales de Gaz à Effet de Serre de **520 kTeq CO2 par an**, soit près de **14 Teq CO2 par habitant** ;
- Emissions directes de Gaz à Effet de Serre de **370 kTeq CO2 par an**, soit près de **10 Teq CO2 par habitant** ;
- Des productions d'énergies renouvelables : environ **70 GWh/an** de chaleur et **65 GWh/an** d'électricité en 2012 ;
- Des valeurs de mesures de polluants relativement fortes pour l'ammoniac, les COVNM et les oxydes d'azote avec l'importance du secteur agricole et le transport routier ;
- Une augmentation marquée de la température décennale de **1,5 °C entre 1969 et 2018**, une diminution sensible du nombre de jours de gel ;
- Un nombre important de catastrophes naturelles dont **70 % des événements liés aux pluies (orages, inondations, remontées de nappe)** et **29% des événements liés à la mer (vagues, submersion)**.

Par secteur d'activité (données arrondies):

Secteur de l'industrie :

- 1er poste de consommation d'énergie avec **880 GWh**,
- 2ème secteur émetteur de GES avec **120 kteq CO2** (directe)
- 3ème secteur émetteur de polluants

Secteur des transports (mobilité et fret) :

- 2ème poste consommateur d'énergie avec **560 GWh** dont plus de 90% est d'origine fossile
- 1er poste d'émission de GES avec **140 kteq CO2**
- 4ième secteur émetteur de polluants

Secteur du bâtiment (habitat et tertiaire) :

- Près de **55% des logements** (principaux) datent d'avant 1970

- 3ème poste consommateur d'énergie avec **440 GWh**, avec une part importante de bois, d'énergie fossile et d'énergie électrique
- 3ème secteur émetteur de GES avec **60 kteq CO2**
- 2ème secteur émetteur de polluants

Secteur de l'agriculture :

- 4ème poste de consommation avec **6 GWh**
- 4ème poste d'émission de GES avec **50 kteq CO2**
- 1^{er} secteur émetteur de polluants

Plusieurs enjeux ont été discernés lors des ateliers de concertation :

Adapter l'habitat et le tertiaire aux effets du changement climatique et aux évolutions du contexte sociologique :

Adapter l'urbanisme, lutter contre la précarité énergétique, penser les parcours résidentiels, l'offre de services...

Accompagner et orienter le développement économique vers la transition énergétique :

Réduire la part des énergies fossiles, consommer mieux, économie circulaire...

Optimiser les mobilités existantes :

Mobilité douce, réfléchir à de nouvelles mobilités quotidiennes, faire baisser l'autosolisme...

Bien vivre ensemble sur le territoire :

Développement des circuits courts, maintien des prairies et des forêts, développer une filière bois, un tourisme durable, lutter contre la désertification médicale, la précarité dans l'habitat, la mobilité, le travail.

Maintenir une activité agricole pour préserver les milieux naturels, les paysages, la ressource en eau, et lutter contre les inondations :

Circuits courts, agroforesterie, filière bois locale, maintien des zones humides, accompagner le développement des EnR - méthanisation / solaire...

Préserver un littoral attractif et aménagé pour développer un nouveau tourisme, durable, industriel :

Améliorer les mobilités touristiques vertes, poursuivre les aménagements contre l'érosion du trait de côte, les risques de submersion, se préparer à accueillir plus de touristes

Ambition et stratégie du territoire des villes sœurs en matière environnementale

Le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux des Schémas Régionaux prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si le territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan.

Les données sur les objectifs de la collectivité ont été établies en fonction :

- Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2 et pour l'année médiane de chacun des deux

budgets carbonés les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D ;

- Les objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2 et pour l'année médiane de chacun des deux budgets carbonés les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D ;
- Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire selon les secteurs d'activité mentionnés à l'article 2, pour l'année médiane de chacun des deux budgets carbonés les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D ;
- Les objectifs de production et consommation des énergies renouvelables, de valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage sur le territoire, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire et pour l'année médiane de chacun des deux budgets carbonés les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D ;
- Les objectifs d'adaptation au changement climatique.
- La loi TECV relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, n° 2015-992 du 17 août 2015, fixe les objectifs de la politique énergétique nationale.

La stratégie retenue par le territoire s'est donc appuyée sur les objectifs des SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire.

Selon les potentiels du territoire, elle a été définie d'après les réflexions menées lors des ateliers de la concertation.

La Stratégie territoriale de la CCVS a été élaborée selon deux approches qui concerne deux groupes d'acteurs répartis sous deux dénominations distinctes :

La CCVS : qui regroupe la Collectivité de la Communauté de Communes des Villes Soeurs ainsi que ses partenaires directs Plan-Climat : acteurs institutionnels (Chambres consulaires, hôpital, écoles, syndicats...), les communes membres de la CCVS en particulier.

Le territoire : Ensemble de tous les acteurs du territoire de la CCVS (habitants, entreprises, industries...) y compris la Collectivité elle-même.

Pour le territoire :

La stratégie est d'atteindre le maximum des potentiels possible, qui lui permet **d'approcher très nettement la neutralité carbone à l'horizon 2050.**

Pour l'institution « CCVS » :

La collectivité est une structure de petite taille, qui ne peut prendre seule en main l'ensemble des évolutions nécessaires. Les élus ont décidé de s'engager dans la stratégie, via leurs actions et celle des acteurs locaux associés au plan climat, sur environ 3/4 des efforts nécessaires, pour compenser environ 35% des émissions de GES du territoire.

La partie restante dépendra essentiellement de l'engagement des acteurs supra-territoriaux, et principalement l'Etat et les deux régions Hauts-de-France et Normandie. Il s'agit pour la CCVS du premier PCAET. Si l'objectif est bel et bien de répondre à des objectifs nationaux, la stratégie proposée prend en compte les spécificités locales du territoire. La stratégie et les actions à mener sur le territoire ne se déterminent en effet pas seul, sans concertation et organisation avec les territoires périphériques et institutionnels notamment.

La collectivité a un rôle d'exemplarité à jouer car ses décisions vont influencer sur le volume des émissions de GES (en ce qui concerne son patrimoine et ses compétences mais aussi en ce qui concerne les orientations prises en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports par exemple). La réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et la transition énergétique définie pour le territoire va nécessiter, en plus des efforts de la CCVS dans ses champs de compétences, un cadre législatif et réglementaire cohérent, des évolutions sociétales fortes et des mutations dans tous les secteurs d'activités. Autant de paramètres qui dépassent les seuls leviers d'actions de la collectivité mais qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs.

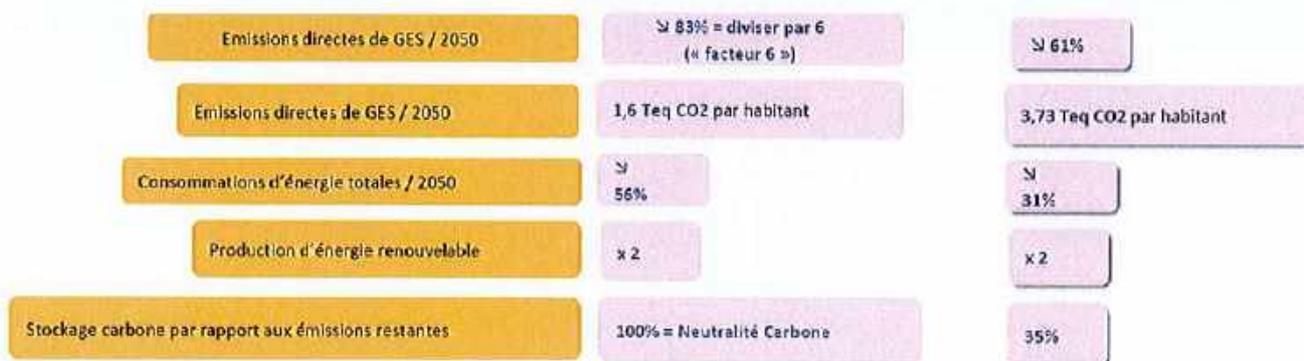
Les ambitions de la stratégie de la CCVS d'ici 2050 :

- Préserver **un littoral attractif** et aménagé pour développer un nouveau tourisme, durable, industriel
- Adapter **l'habitat et le tertiaire aux effets du changement climatique** et aux évolutions du contexte sociologique
- Accompagner et orienter le **développement économique vers la transition énergétique**
- Optimiser les **mobilités existantes**
- Bien vivre ensemble sur le territoire
- Maintenir une **activité agricole** pour préserver les **milieux naturels, les paysages, la ressource en eau, et lutter contre**

Les chiffres de la stratégie de la CCVS d'ici 2050 :

Les objectifs de l'ensemble du territoire :
vers la neutralité carbone en 2050

La contribution de la CCVS
et de ses partenaires
Energie-Climat



L'adaptation au changement climatique

La stratégie territoriale reprend à son compte les objectifs de la stratégie régionale d'adaptation de Normandie.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

Accompagner les SAGE de la Vallée de la Bresle et de la vallée de l'Yères pour permettre la mise en œuvre des plans d'actions décidés, et les amplifier lors des prochains plans d'actions, pour notamment :

- o Prévenir les phénomènes de ruissellement, en mettant en place des dispositifs qui permettent l'infiltration ou la rétention d'eau le plus en amont possible, tant en milieu urbain (limiter l'imperméabilisation des sols...) qu'en milieu rural (préservation et entretien des fossés, des mares...) ; favoriser les plantations comme réponse aux problématiques de ruissellement et d'érosion
- o Promouvoir des systèmes et usages économes de la ressource en eau, tant dans l'industrie que dans l'habitat ou l'agriculture.
- o Développer la culture du risque et les outils de leur gestion face aux aléas climatiques

Préserver les zones naturelles, zones humides, zones agricoles et boisées, ces zones permettant un effet « tampon » vis-à-vis notamment des sécheresses ou des inondations ;

Préserver et étendre les infrastructures arborées : en complément des objectifs déjà cités de maintien du bocage, des haies et des boisements, préservation de la trame arborée et végétalisée des villages et revégétalisation des bourgs ;

Travailler à l'**évolution des systèmes agricoles** au regard des conditions climatiques attendues ;

Adapter la sylviculture aux perspectives de long terme du changement climatique ;

Mettre en œuvre les principes de l'**habitat bioclimatique** dans la conception et la rénovation des logements ;

Utiliser les outils de planification que sont le SCoT, et le PLUi pour préserver, voire renforcer les zones naturelles, zones humides, zones agricoles et boisées ;

Assurer une **sensibilisation des élus locaux et des populations** aux conséquences du changement climatique et à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme ;

Intégrer l'adaptation des aménagements urbains en prenant en compte l'augmentation attendue des températures en veillant à l'**adaptation des constructions** au regard de la nature des sols (phénomène de retrait-gonflement des sols argileux), en tenant compte de la ressource en eau (et en privilégiant la limitation de sa consommation), la lutte contre les îlots de chaleur et la végétalisation ;

Tenir compte de l'élévation prévisionnelle des niveaux marins, des fréquences des phénomènes d'inondations et de submersion, dans la définition des zones à urbaniser (habitation, activités économiques) et proposer en conséquence des zones de replis stratégiques tant en terme de logement que de foncier à vocation économique.

La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le contrat de relance et de transition écologique s'est construit avec les acteurs du territoire, et autour de la dynamique « projet de territoire » engagée dès janvier 2021. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle ont fait l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Un questionnaire en ligne à destination des habitants a été créé afin de recueillir l'avis de la population sur un certain nombre de sujets en lien avec le CRTE et repris dans le projet de territoire en cours de finalisation.

Projet de territoire

INVENTONS ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE DES VILLES SOEURS

DONNEZ NOUS VOTRE AVIS !

La communauté de communes des Villes Sœurs, et les 28 communes qui la composent, s'engagent dans une démarche de Projet de territoire.

Ce projet nous permettra de définir nos priorités afin de renforcer l'attractivité de notre territoire, améliorer la qualité de vie et les services pour tous.

Il doit :

- Répondre au mieux à vos besoins en matière d'offres d'équipements et de services nécessaires dans votre vie quotidienne (mobilité, logement, santé, etc.).
- Identifier vos préoccupations prioritaires en lien avec la protection et la valorisation de notre environnement et nos paysages.
- renforcer le développement économique et l'emploi sur notre territoire



Voilà le cœur de nos ambitions à vos côtés.

**DANS CET OBJECTIF, NOUS LANÇONS UNE ENQUÊTE EN LIGNE
QUI S'ADRESSE À TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE.**

<https://fr.surveymonkey.com/r/ccvillessoeurs-enquetehabitants>

Durée : 5 à 10 mn

Scannez et participez pour le 31 mars 2021



Projet de territoire, avec vous et pour vous

www.villes-soeurs.fr



Publié sur les réseaux sociaux, et annoncé par plusieurs parutions presse, l'enquête s'est déroulée du 14 mars au 10 avril 2021.

PROJET DE TERRITOIRE

Donnez nous votre avis !

DÉLAI DE RÉPONSE PROLONGÉ

🗨️ QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE ?

✓ La Communauté de Communes des Villes Sœurs a souhaité associer le plus grand nombre de citoyens pour le **PROJET DE TERRITOIRE**. À travers un sondage vous avez la possibilité de vous exprimer en répondant aux questions sur des sujets qui font le quotidien du territoire.

⚠️ L'enquête reste disponible jusqu'au 10 avril 2021

<https://fr.surveymonkey.com/r/ccvillesoeurs-enquetehabitants> [🔗] (sur le lien, en bas de page, cliquer sur le bouton gris clair « Suiv. » pour accéder à l'enquête).

Plus que jamais nous avons besoin de nous rassembler sur des objectifs communs pour former une feuille de route cohérente.

Ce projet de territoire c'est le vôtre !

Quelques-unes de nos publications :

Communauté de Communes des Villes Sœurs
Publié par Inès F-a · 4 h · 🌐

PROJET DE TERRITOIRE | Déjà 203 participants au questionnaire depuis lundi ! Nous pouvons faire mieux 😊, et vous avez-vous donné votre avis ? <https://bit.ly/projet-territoire>
Tous les habitants peuvent participer. **Votre avis compte !**
Partagez le lien avec vos amis, votre famille, vos collègues ... Ensemble préparons l'avenir de notre territoire des Villes Sœurs.

🗨️ Ce projet nous permettra de définir les priorités afin de renforcer l'attractivité de notre territoire, amélior... [Afficher la suite](#)



🗳️ QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE ?

✓ La Communauté de Communes des Villes Sœurs a souhaité associer le plus grand nombre de citoyens pour le **PROJET DE TERRITOIRE**. À travers un sondage vous avez la possibilité de vous exprimer en répondant aux questions sur des sujets qui font le quotidien du territoire.

⚠️ L'enquête reste disponible jusqu'au 10 avril 2021, rendez-vous sur <https://bit.ly/projet-territoire> (sur le lien, en bas de page, cliquer sur le bouton gris clair « Suiv. » pour accéder à l'enquête).

Plus que jamais nous avons besoin de nous rassembler sur des objectifs communs pour former une feuille de route cohérente. Ce projet de territoire c'est le vôtre !

La diffusion la plus large conditionne le succès de la démarche, nous vous invitons à y répondre et à le diffuser largement auprès de votre famille, vos contacts, amis et collègues qui habitent sur le territoire.



Communauté de Communes des Villes Sœurs
250 abonnés
2 sem. • 📅

PROJET DE TERRITOIRE | Donnez votre avis en répondant au questionnaire avant le 31 mars 2021 sur <https://lnkd.in/d/YqWtHx>.

Inventons ensemble l'avenir du territoire des Villes Sœurs !

...voir plus



En parallèle, un questionnaire destiné aux élus locaux du territoire (élus municipaux et communautaires) a été diffusé, sur la même période, concernant des questions peut-être plus approfondies sur les attentes et la gouvernance ultérieure du projet de territoire.

Diffusé par voie de mails auprès des plus de 500 élus locaux concernés, il a permis de prendre le pouls du territoire et des attentes formulées par les représentants élus de la population. Globalement, il existe des convergences réelles entre les résultats des deux enquêtes. Il en ressort néanmoins, une vision contrastée de la connaissance réelle du rôle et des

compétences exercées par la Communauté de Communes, collectivité qui n'existe que depuis un peu plus de 20 ans dans le paysage local.

Les questions posées concernaient l'ensemble de l'offre servicielle du territoire mais également le rapport des habitants aux préoccupations contemporaines, en passant par leur connaissance sur le rôle et les actions de la CCVS et leurs attentes pour l'avenir en réponse à leurs préoccupations principales.

Quelques exemples de questions posées et grilles de référencement des réponses :



**Enquête habitants -
Projet de territoire de la
communauté de communes
des Villes Sœurs**

Vos préoccupations et votre appréciation des actions engagées sur le territoire

* Q6 - Quelle appréciation portez-vous sur la qualité de l'offre locale dans les domaines suivants ? (prenez en compte votre niveau de connaissance)

Le niveau de connaissance est représenté par :

Les services du quotidien

	très mauvaise	mauvaise	ok	bonne	très bonne
Centre de santé et de soins de suite, de soins palliatifs et de soins de fin de vie	<input type="radio"/>				
Centres de soins	<input type="radio"/>				
Qualité et diversité des offres de soins	<input type="radio"/>				
Services sociaux	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge des personnes handicapées	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge des personnes en situation de précarité	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge des personnes en situation de précarité	<input type="radio"/>				

* Q7 - Quelle appréciation portez-vous sur les politiques publiques locales engagées sur le territoire communaux et intercommunaux dans les domaines suivants ?

Le niveau de connaissance est représenté par :

Les patrimoines et l'environnement

	très mauvaise	mauvaise	ok	bonne	très bonne
Patrimoine naturel et paysager	<input type="radio"/>				
Patrimoine culturel, patrimoine architectural, patrimoine	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				

* Q8 - Quelle appréciation portez-vous sur la qualité de l'offre locale dans les domaines suivants ?

Le niveau de connaissance est représenté par :

Le développement économique

	très mauvaise	mauvaise	ok	bonne	très bonne
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				
Qualité de la prise en charge de la gestion des déchets, collecte, traitement, valorisation	<input type="radio"/>				

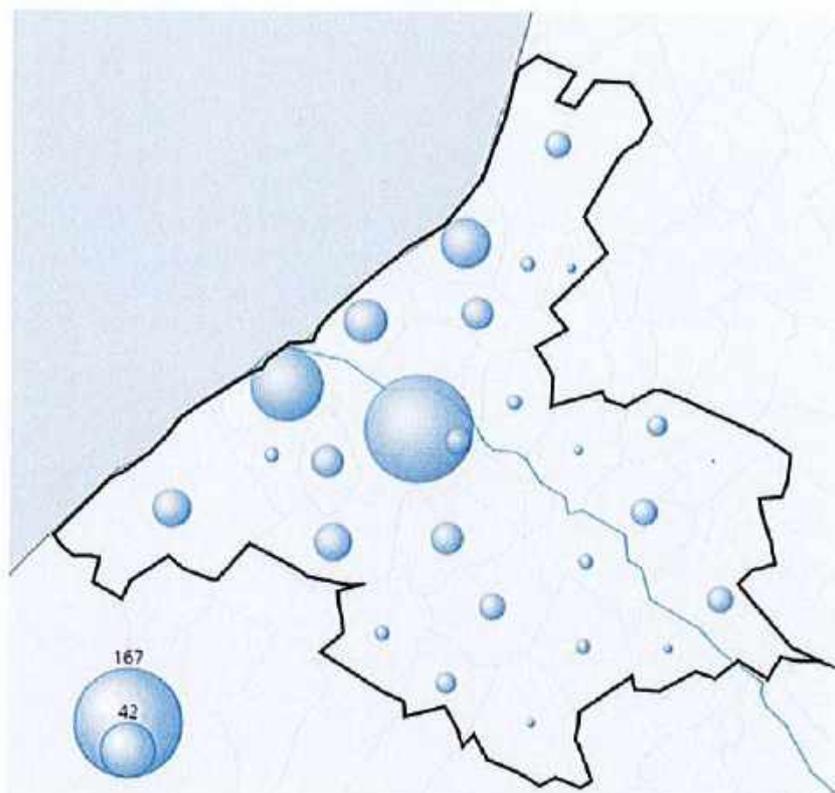
Q9 - Avez-vous une suggestion particulière en termes de politiques locales à résoudre dans les années à venir ?

CCVS : _____

Les statistiques de participation ont été à l'échelle du territoire, et compte tenu du temps impartis, globalement satisfaisantes.

La participation des habitants correspond à peu de chose près à l'importance démographique relative des communes d'origine.

Les résultats de l'enquête « habitants » (529 participants):

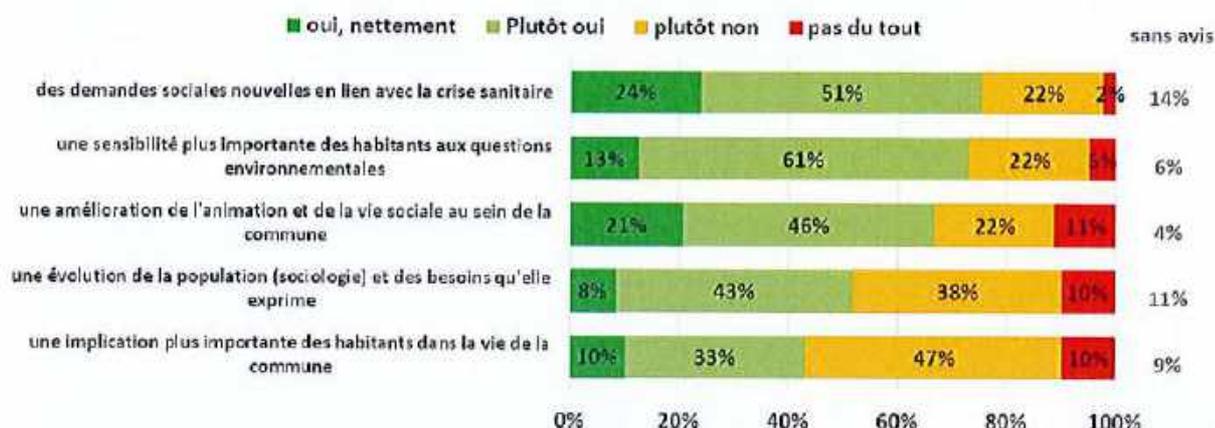


Les résultats de l'enquête « élus locaux » (160 participants) :

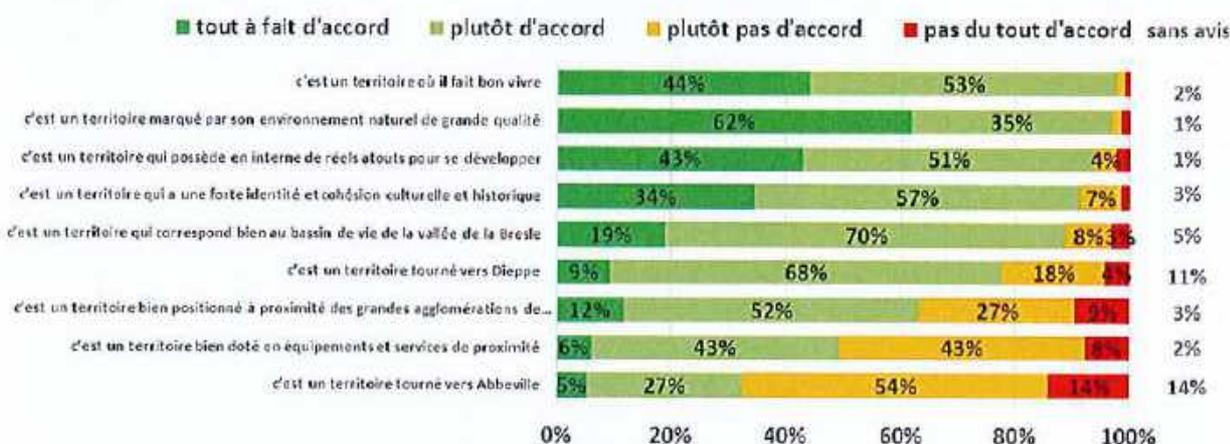


Quelques enseignements saillants issus de l'enquête « habitants » :

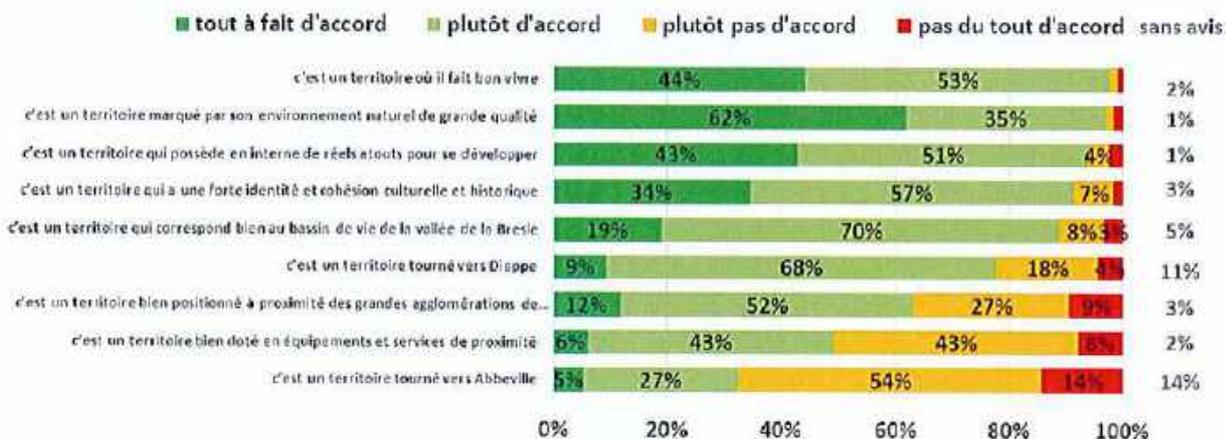
Q2 - Quelles sont, à l'échelle de votre commune, les évolutions majeures que vous percevez au cours des cinq dernières années ?



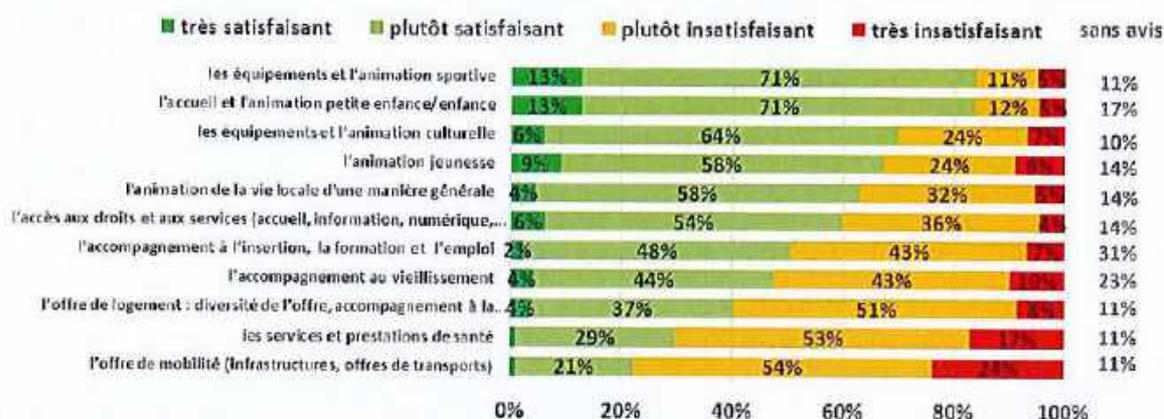
Q3 - Pour caractériser le territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs, êtes-vous en accord avec les affirmations suivantes ?



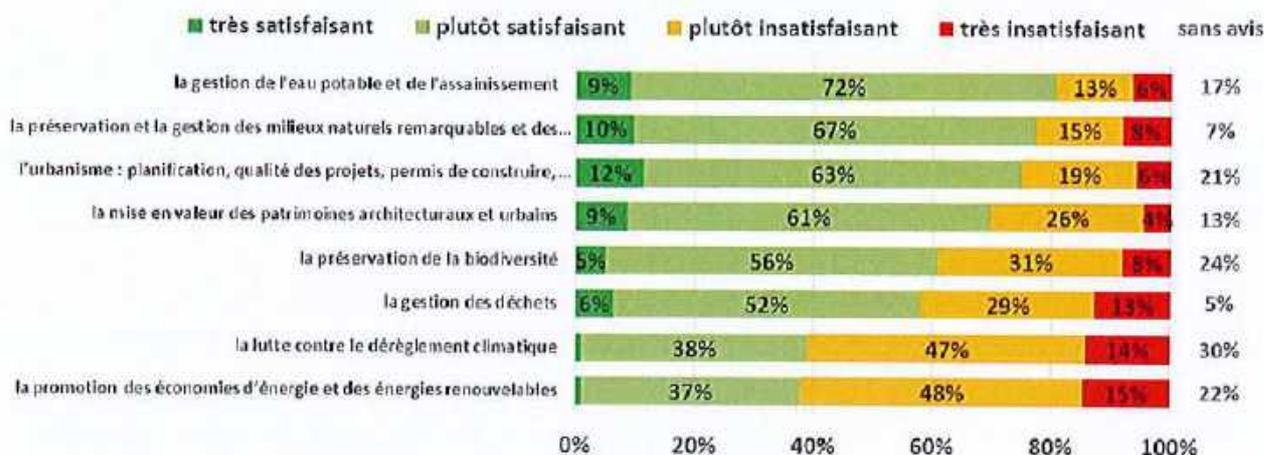
Q3 - Pour caractériser le territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs, êtes-vous en accord avec les affirmations suivantes ?



Q6 : Quelle appréciation portez-vous sur les politiques publiques locales (communes et communauté de communes des Villes Sœurs) engagées sur le territoire ? : social et services aux habitants



Q7 - Quelle appréciation portez-vous sur les politiques publiques locales engagées sur le territoire (communes et communauté de communes des Villes Sœurs) ? : urbanisme - environnement



Q9 - Avez-vous une suggestion particulière en termes de politiques locales à renforcer dans les années à venir ?

économie

45 suggestions au total

- Tourisme (suggestions majoritaires en nombre)
- Équilibre entre le tourisme et les autres activités économiques
- Équilibre entre développement touristique et offres résidentielles pour les habitants (logements, services aux habitants...)
- Tourisme « nature » et éco-tourisme
- Amélioration des capacités d'accueil
- Commerce
- Équilibre entre commerce de centre-ville/centre-bourg et le commerce de périphérie
- Renforcement du commerce de centre-ville, animation commerciale
- Développement des circuits-courts et aux nouveaux modèles alimentaires
- Emploi-formation
- Expertise dans le verre
- Création d'une bourse emploi-formation
- Création de formations supérieures

social et services aux habitants

41 suggestions au total

- Santé et médico-social (suggestions majoritaires en nombre)
- Attrait du territoire pour de nouveaux praticiens
- Médecine générale et médecine spécialisée
- Maisons de santé
- Accompagnement global des personnes âgées
- Réduction inégalités sociales et culturelles
- La jeunesse
- Soutien au parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Attrait du territoire pour des jeunes en provenance de l'extérieur
- « investir » dans la jeunesse
- Culture et sport
- Renforcement et accessibilité aux équipements sportifs
- Équipements et animations culturelles dans les arts vivants et les arts plastiques
- Sécurité
- Amélioration de la sécurité des personnes et des biens

Q9 - Avez-vous une suggestion particulière en termes de politiques locales à renforcer dans les années à venir ?

urbanisme - environnement

65 suggestions au total

- Déchets ménagers (suggestions majoritaires en nombre)
- Amélioration du tri : collective sélective, déchetterie, ...
- Renforcement de la valorisation : énergie, recyclerie...
- Éolien (une dizaine de suggestions)
- Nuisances environnementales et paysagères des éoliennes en mer ou terrestres
- Protection des patrimoines
- Gestion écologique des espaces publics
- Propreté des espaces publics, lutte contre les dépôts sauvages
- Gestion durable de la ressource en eau : gestion eau potable et assainissement
- Politique de rénovation du logement ancien plutôt que nouvelles constructions
- Gestion et valorisation des patrimoines
- Mise en valeur des centres-villes, la forêt, le littoral
- Patrimoine de la seconde guerre mondiale
- Organisation de l'accès aux patrimoines naturels exceptionnels

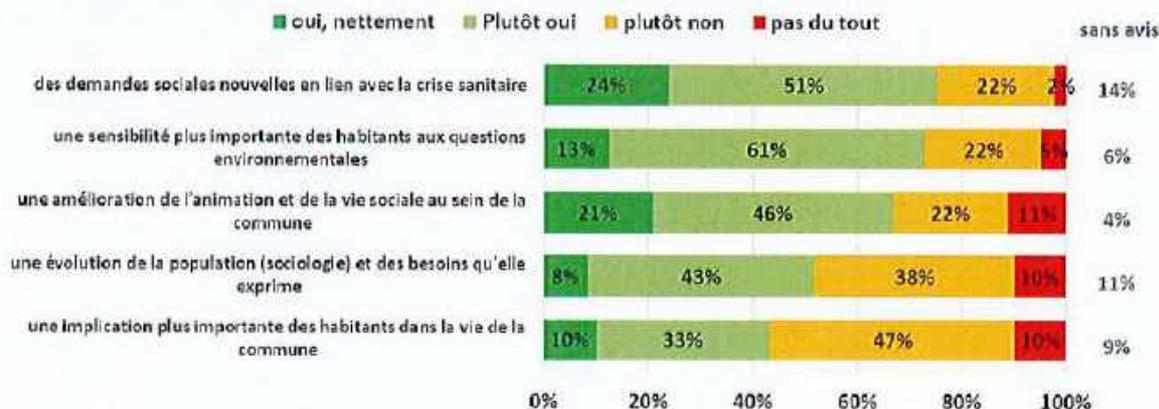
mobilités

52 suggestions au total

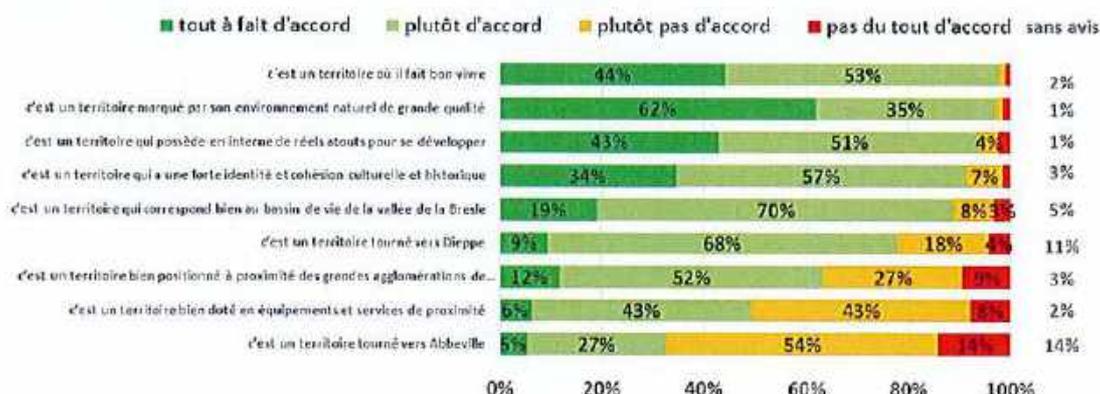
- Connexion du territoire avec l'extérieur
- Amélioration – renforcement des offres ferrées
- Amélioration des infrastructures routières vers Abbeville et vers Dieppe
- Mobilité interne au territoire
- Limitation de la circulation dans le pôle urbain des 3 villes sœurs
- Des parkings de rabattement-stationnement pour les touristes en entrée du pôle urbain
- L'offre de mobilité dans les communes rurales
- Mobilités douces / mobilités propres
- Renforcement des pistes cyclables en site propre
- Offres de services pour le développement du vélo : stationnement sécurisé...
- Renforcement de l'électromobilité : bornes de recharges électriques, etc.
- Accès numérique
- Le THD dans toutes les communes du territoire

Quelques enseignements saillants issus de l'enquête « habitants » :

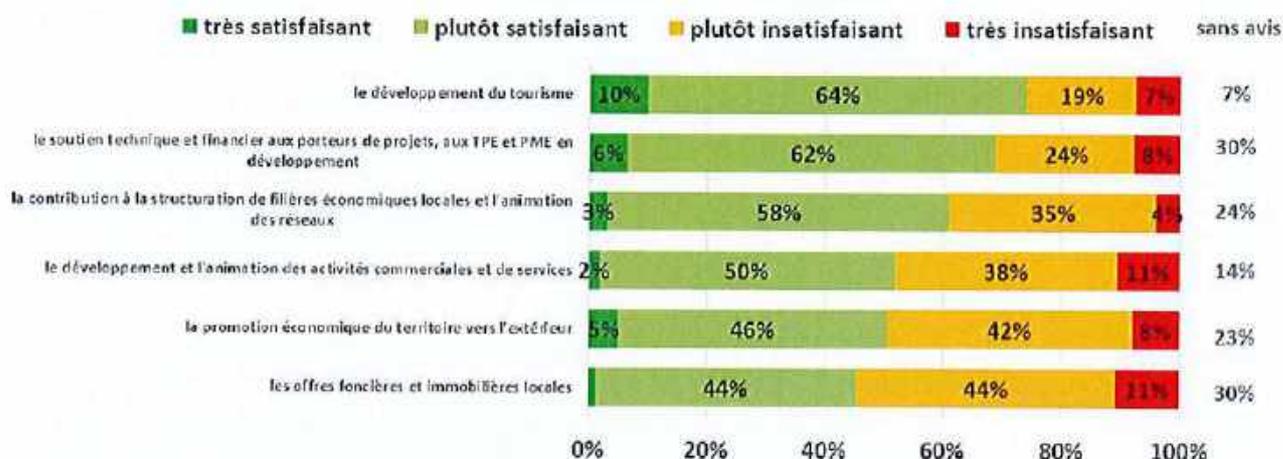
Q2 - Quelles sont, à l'échelle de votre commune, les évolutions majeures que vous percevez au cours des cinq dernières années ?



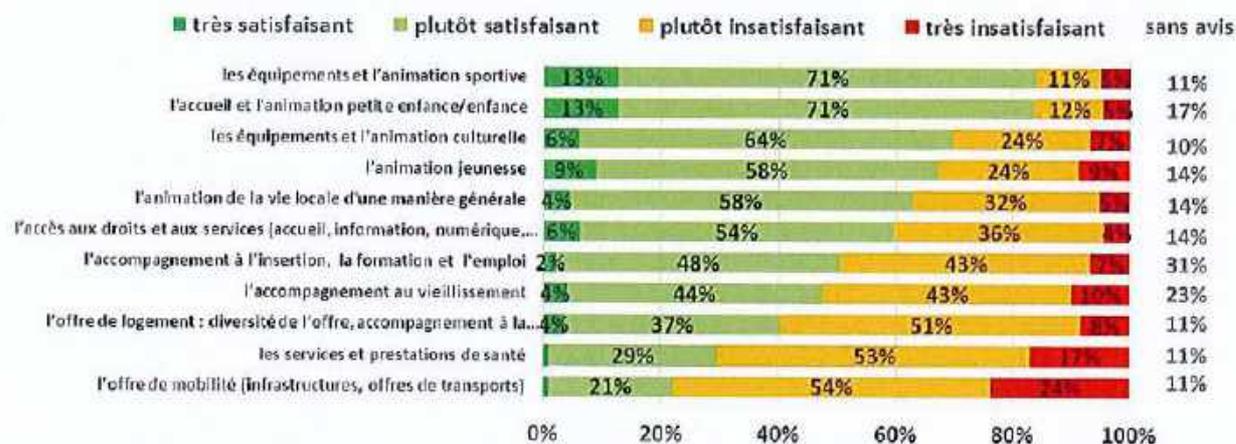
Q3 - Pour caractériser le territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs, êtes-vous en accord avec les affirmations suivantes ?



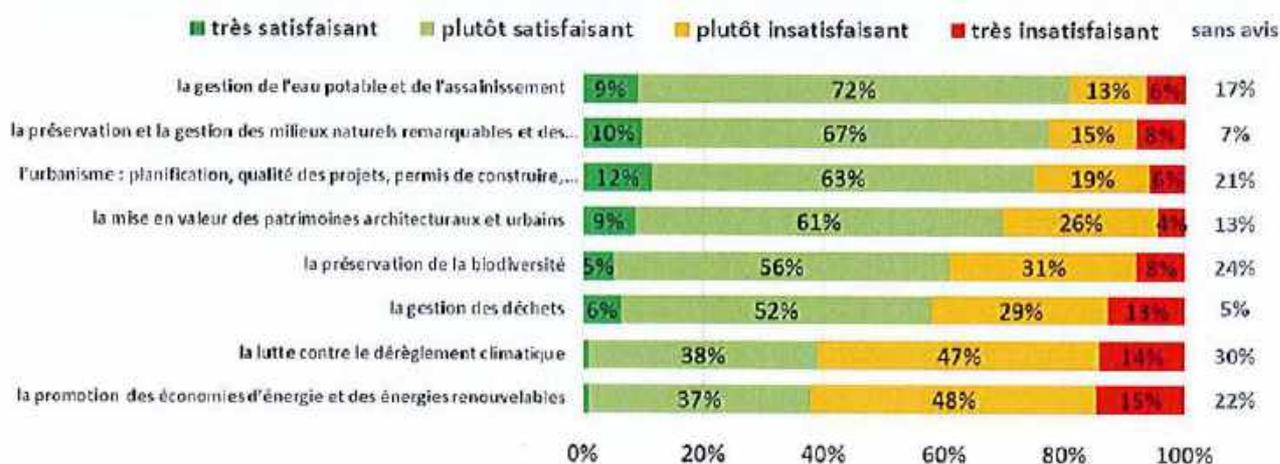
Q5 - Quelle appréciation portez-vous sur les politiques locales (communes et communautés de communes des Villes Sœurs) engagées sur le territoire ? : économie



Q6 : Quelle appréciation portez-vous sur les politiques publiques locales (communes et communauté de communes des Villes Sœurs) engagées sur le territoire ? :social et services aux habitants



Q7 - Quelle appréciation portez-vous sur les politiques publiques locales engagées sur le territoire (communes et communauté de communes des Villes Sœurs) ? : urbanisme - environnement



Q9 - Avez-vous une suggestion particulière en termes de politiques communautaires (communauté de communes des Villes Sœurs) à renforcer dans les années à venir ?

économie

- Abandon d'achat immobilier
- CCVS n'a pas à devenir agence immobilière
- Ouverture de commerces et installations sportives à Le Mesnil-Réaume
- Mettre plus en avant les acteurs économiques du territoire et donner envie de venir à de futurs collaborateurs
- Maintenir l'effort sur l'emploi
- Développement d'infrastructures touristiques
- Réaliser des aménagements touristiques qualitatifs à l'instar de la piste cyclable
- Créer un label pour les producteurs de viande bovine en élevage extensif dans les vallées
- La formation à tous âges en lien avec la typologie des besoins en emploi et l'accessibilité plus aisée au territoire

social et services aux habitants

- Maintenir l'effort sur la santé
- Il faudrait renforcer le secteur santé
- Un des grands chantiers est celui de l'offre médicale sur le territoire
- Contrat local de santé
- La santé (manque de médecin généraliste et spécialiste)
- La prévention covid19 : thème à approcher en terme de définition d'un projet stratégique global
- Créer des maisons de santé communautaires
- Organiser et faire connaître la réponse aux besoins sociaux fondamentaux sur le territoire
- Politiques éducatives au sens des apprentissages
- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées
- Prise de la compétence culture par l'intercommunalité
- Prévenir la délinquance avec réseau de voisins vigilants
- Faire l'acquisition de bâtisses architecturales remarquables pour y développer des infrastructures et du services
- Démocratisation d'outils numériques libres

Q9 - Avez-vous une suggestion particulière en termes de politiques communautaires (communauté de communes des Villes Sœurs) à renforcer dans les années à venir ?

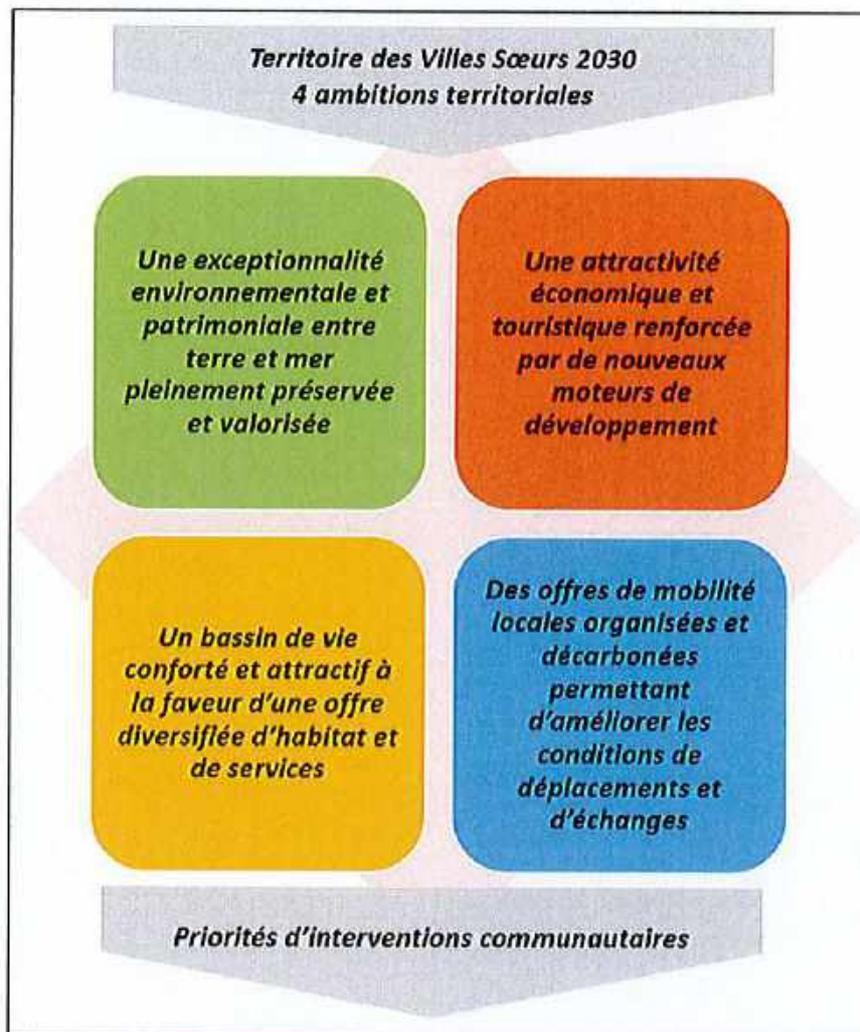
urbanisme - environnement

- Urbanisme écologique et rénovation centres-villes
- Arrêter de bétonner pour assurer biodiversité et gestion eau-ruisseau
- Des futurs projets d'implantation de très hautes éoliennes, initiés sans concertation entre les élus
- Défense du trait de côte (engingement à poursuivre)
- Le parc naturel marin où sont préservées des espèces en voie d'extinction (marsouin ou panda de mer)
- Le caractère emblématique unique en Europe de nos falaises de craie
- Refaire la façade sur bâtiment 1ere ligne de mer au Tréport
- Eviter le massacre environnemental et la casse des emplois de la filière pêche et du tourisme,...
- Revoir complètement le système de ramassage et de tri et de valorisation des déchets
- Améliorer la collecte des déchets
- Tri sélectif des déchets ménagers
- Mettre en place un ramassage du tri sélectif

mobilités

- L'accessibilité plus aisée au territoire
- Prise de compétences sur les transports et la mobilité en général
- Développer la compétence mobilité sur l'ensemble du territoire
- Développer un réseau de transport accessible à tous
- Accessibilité par les transports en commun en particulier par voie ferroviaire
- Favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire, notamment vers les pôles
- Apporter des solutions de mobilité pour les "petites communes"
- Mise en place de transports avec navettes intercommunales
- Mobilité intra/extra vers nos jeunes
- Aide à la mobilité des personnes et/ou en précarité
- Un pont doit relier à l'extrémité Mers et Tréport
- Piste cyclable entre Mers et le Tréport
- Conforter les voies douces existantes sur le territoire, notamment entre la vallée de l'Yères et la Bresle
- Vélos électriques sur le chemin entre verre et mer

Ces mesures de concertations et d'animation collective ont permis de définir, à l'occasion du séminaire stratégique du 19 mai 2021, les ambitions stratégiques suivantes :



Et de fixer un programme prévisionnel d'interventions communautaires priorisé comme suit :

<p>"Territoire des Villes Sœurs 2030" <i>Priorités d'interventions communautaires</i></p>	
<p><i>Ambitions territoriales</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Préservation-valorisation communautaire des espaces naturels et réduction de la vulnérabilité aux risques naturels 2 - Préservation-valorisation communautaire des patrimoines immatériels, architecturaux et bâtis 3 - Appui communautaire aux communes à la recomposition-revitalisation des centralités urbaines et villageoises 4 - Harmonisation et montée en puissance communautaires des politiques de l'eau et de l'assainissement 5 - Amélioration de la performance environnementale de la collecte et du traitement communautaires des déchets ménagers et promotion de l'économie circulaire 6 - Renforcement-diversification des conditions d'accueil et de développement des activités par le confortement de l'armature économique du territoire 7 - Accompagnement au renouvellement de la base productive primaire, industrielle et au décollage de nouvelles filières productives. 8 - Montée en gamme de la destination touristique « Le Tréport – Mers » 9- Promotion communautaire d'un développement équilibré de l'habitat et des services dans le cadre de l'armature urbaine inscrite dans le PLUH 10 - Promotion communautaire en faveur des parcours éducatifs fluides et de qualité 11- Mise en place d'une politique communautaire culturelle globale 12 - Confortement de la politique communautaire de santé publique et de prévention 13 - Renforcement du service public local à la faveur de pratiques renouvelées de mutualisation intercommunale 14 - Offres communautaires de lignes régulières de transport interne au territoire et l'organisation d'une meilleure articulation avec les offres régionales d'entrée-sorties du territoire 15 - Optimisation du maillage territorial des offres de transports à la demande 16 - Offres communautaires et/ou intercommunautaires en faveur du développement des itinéraires vélo à destination des habitants et des touristes 17 - Définition d'une politique communautaire en faveur des nouvelles mobilités
<p><i>Une exceptionnalité environnementale et patrimoniale entre terre et mer pleinement préservée et valorisée</i></p>	<p><i>Une attractivité économique et touristique renforcée par de nouveaux moteurs de développement</i></p>
<p><i>Un bassin de vie conforté et attractif à la faveur d'une offre diversifiée d'habitat et de services</i></p>	<p><i>Des offres de mobilités locales organisées et décarbonées permettant d'améliorer les conditions de déplacements et d'échanges</i></p>



Il en découle une présentation du CRTE et des fiches actions en 4 axes stratégiques, auquel est adjoint un axe de coopération intercommunale qui concerne spécifiquement le projet d'EPR2 de Penly (se reporter à l'article 5).

Présentation des priorités stratégiques du territoire

Compte tenu des enjeux et des ambitions du territoire, la trajectoire du contrat de transition écologique est structurée autour de **4 axes thématiques principaux**.

Chaque axe thématique comporte plusieurs orientations dans lesquelles s'inscrivent les différentes actions contributrices au projet territoriale de relance et de transition écologique.

Au total, le présent contrat retient **30 orientations thématiques**, déclinées dans sa version initiale en **194 fiches action / projet**.

Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous qui constitue l'architecture générale du CRTE des villes sœurs, et précise les objectifs stratégiques.

Les résultats attendus sont repris dans leur présentation générale au paragraphe qui expose la stratégie territoriale de la CCVS, et afin de faciliter ultérieurement leur évaluation action par action, projet par projet, dans chaque fiche action ou projet.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de pilotage.

Axes stratégiques	Orientations thématiques
1/ Transition écologique	<p>1.1/ Préservation - valorisation des espaces naturels et réduction de la vulnérabilité</p> <p>1.2/ Amélioration de la performance énergétique des patrimoines bâtis et des équipements</p> <p>1.3/ toutes actions de préservation de la ressource et d'amélioration de la gestion des eaux (potables et de ruissellement) et de l'assainissement (y compris pluvial)</p> <p>1.4/ Amélioration de la performance environnementale de la collecte et du traitement des déchets et promotion des politiques de recyclage et d'économie circulaire</p> <p>1.5/ Toute action permettant de contribuer à diminuer et d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur le territoire (dont transition numérique)</p> <p>1.6/ Mise en place en réponse aux risques naturels d'une logique stratégique de protection ou de repli</p> <p>1.7/ valorisation du paysage et des espaces naturels remarquables, de la biodiversité, de la continuité écologique et actions de sensibilisation à l'environnement</p>
2/ Développement économique, touristique et attractivité du territoire	<p>2.1/ Renforcement et diversification des conditions d'accueil et de développement des activités économiques ou touristiques</p> <p>2.2/ Accompagnement au renouvellement des filières productives primaires et industrielles</p> <p>2.3/ Accompagnement des nouvelles filières productives et de l'innovation</p> <p>2.4/ Accompagner la montée en gamme de l'offre touristique notamment par la promotion de label</p> <p>2.5/ Amélioration de l'attractivité touristique du territoire et toute action permettant d'inscrire le développement touristique dans une perspective "durable"</p> <p>2.6/ Accompagner les créateurs de valeur confrontés à des risques naturels à relocaliser de manière endogène leurs activités</p> <p>2.7/ Accompagner le développement portuaire en ses 3 dimensions (pêche, commerce et plaisance)</p> <p>2.8/ Requalification des friches industrielles et développement de projets combinant nature et économie</p> <p>2.9/ Favoriser la transition numérique, la dématérialisation et la digitalisation</p>
3/ Cohésion du territoire	<p>3.1/ Revitalisation des centralités urbaines et villageoises (commerces, habitats et services), et promotion de tout dispositif d'animation ou d'accompagnement afin de développer l'offre commerciale et de services de proximité (tout particulièrement dans le cadre des dispositifs "ORT" et "PVD")</p>

	<p>3.2/ Confortement des politiques communautaires de santé publique et de prévention (dont actions de promotion de la santé et du sport, valorisation des pratiques saines, et d'une alimentation en circuit court etc)</p> <p>3.3/ Promotion d'un développement équilibré de l'habitat et des services dans le cadre de l'armature urbaine préconisée par les documents d'urbanisme réglementaire</p> <p>3.4/ Assurer une meilleure visibilité réelle et numérique aux offres de services publiques (santé, emploi, tourisme, etc.)</p> <p>3.5/ Promotion des équipements sportifs,culturels ou de tout service favorisant l'amélioration des parcours éducatifs et de maintien et de remise en santé</p> <p>3.6/ Renforcement des services publics locaux et de tout service, développement de la e-administration</p> <p>3.7/ Toute action permettant de résorber les fractures sociales, et de développer la solidarité intergénérationnel, le maintien à domicile des séniors, l'inclusion sociale par l'emploi, les pratiques sportives ou de loisirs, la culture, et l'excellence scolaire etc.</p> <p>3.8/ appui ou portage foncier ou immobilier communautaire en vue de projets améliorant la cohésion du territoire (produits ciblés selon les tranches d'âges, diversification de l'offre locative (notamment à destination des jeunes et des populations les plus fragilisées par l'âge ou le handicap), accueil des gens du voyage, projet de relocalisation de services structurants</p>
<p>4/ Mobilité, infrastructures et services</p>	<p>4.1/ organisation de la mobilité à l'échelle du territoire et en lien avec les pôles d'attraction urbain seinomariens et samariens</p> <p>4.2/ mise en place d'offres de transport interne au territoire et organisation d'une meilleure articulation avec les offres régionales d'entrées-sorties du territoire</p> <p>4.3/ optimisation du maillage territorial des offres de transport et amélioration de la lisibilité de l'offre</p> <p>4.4/ Développement des circulations alternatives aux déplacements carbonés : valorisation des modes doux de mobilités : création d'infrastructures (dédiées ou partagées) et de services (abris, bornes, etc) / réhabilitation en artère de circulation douce des chemins déclarés d'intérêt communautaire / développement et aménagement de la trame viaire piétonne "à la journée" ou à usage de randonnée sportive et de loisir</p> <p>4.5/ Soutien de toute action permettant d'améliorer, d'entretenir, de rénover et de densifier la trame viaire alternative aux itinéraires automobiles (y compris mise en sécurité, réduction des vitesses, signalétique etc)</p> <p>4.6/ Favoriser le désenclavement de l'ensemble des services publics ou équipements stratégiques du territoire (port du Tréport, Lycée et centre-ville - centre-bourgs - services publics et commerces)</p> <p>4.7 / Affirmation du secteur "Gare" du pôle urbain principal comme porte d'entrée du territoire en confortant sa vocation multimodale, et en développant des nouveaux services</p>

Programme d'actions

Chaque Axe (et sous axe) est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action.

Le tableau de synthèse de l'ensemble des actions figure **en annexe 4**

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action annexée au présent contrat et est rappelée dans le tableau de synthèse.

Le plan d'action est mis à jour annuellement.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés.

Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 7 « durée, évolution et fonctionnement général du contrat ».

Actions matures

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022.

Les actions matures sont sous les références FA n°, les actions matures mais présentant un caractère redondant ou pluriannuel ou indéfini dans le temps sous la référence FAFPn°, en enfin les actions après 2020, sous la référence FP.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de territoire pourraient être lancées dès la signature du présent contrat.

Il s'agit principalement, pour l'année 2021, des actions suivantes :

Pour l'axe 1 : FA70 / FA81 / FA 132/ FA 67 / FA 80 / FA 146 / FA 166 / FA58 /

Pour l'axe 2 : FA19 /

Pour l'axe 3 : FA115 / FA 165

Pour l'axe 4 : FA 60 / FA1 / FA 134 /

Il convient de se reporter au tableau de Synthèse repris en annexe 4 afin de disposer des informations relatives à ces actions.

Pour la partie seinomarine :

3391723	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DU MESNIL REAUME	Commune	CC des Villes Sœurs	Rénovation énergétique - Installation de pompes à chaleur au Foyer Rural	17 925,73 €	8 962,86 €	50,00 %					0,00 €	5 377,72 €	80,00%
3647559	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE FLOCCOUES	Commune	CC des Villes Sœurs	travaux rénovation de la classe préfabriquée de l'école primaire	27 530,45 €	6 882,61 €	25,00 %					68 204,10 € (dossier commun)	11 028,00 €	80%
3664870	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LONGROY	Commune	CC des Villes Sœurs	Travaux de rénovation énergétique Ecole de Longroy	101 039,95 €	30 311,99 €	30,00 %						20207,99	50,00%
3675373	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LE TREPORT	Commune	CC des Villes Sœurs	Réhabilitation du gymnase Célerier	1 160 682,00 €	348 195,50 €	30,00 %					360 000,00 €		61,02%
3687133	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE LE TREPORT	Commune	CC des Villes Sœurs	Rénovation énergétique des bâtiments communaux - gains rapides	40 586,15 €	12 169,85 €	30,00 %							30,00%
3698620	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE FLOCCOUES	Commune	CC des Villes Sœurs	Travaux et isolation salle des fêtes	199 816,55 €	49 954,14 €	25,00 %						attente réponse	25,00%
3718802	DSIL rénovation thermique	COMMUNE DE MILLESBOIS	Commune	CC des Villes Sœurs	Rénovation énergétique du logement communal	8 338,00 €	2 501,40 €	30,00 %					4 169,00 €		80,00%
4130099	DSIL exceptionnel	COMMUNE DE LE TREPORT	Commune	CC des Villes Sœurs	Rénovation du patrimoine public historique, classé et non classé	682 058,27 €	207 617,78 €	30,00 %			73 199,00 €				40,58%
4097165	DSIL exceptionnel	COMMUNE DE SAINT REMY BOSROCOURT	Commune	CC des Villes Sœurs	Remplacement de la totalité des lampes d'éclairage public par des leds	33 774,68 €	16 887,34 €	50,00 %							50,00%
3692118	DSIL classique	COMMUNE D'ETALON DES	Commune	CC des Villes Sœurs	Aménagement d'une voie de circulation douce rue de Floccoues (RD 126) et mise en	27 538,39 €	8 261,52 €	30,00 %			0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 261,51 €	50,00%

Tableau Subvention DETR (- 100 000 €)

EPCI :		CC des Villes Sœurs				
ID	DETR 1ère demande ou renouvellement	COMMUNE (OU EPCI)	Intitulé du projet	Coût prévisionnel global du projet HT	Taux retenu SP	Subvention attribuée
3884101	Renouvellement	MELLEVILLE	Mise en conformité/Réfection des sanitaires de l'école primaire	5 595,88 €	30,00 %	1 678,76 €
3708169	Première demande	CRIEL-SUR-MER	rénovation énergétique - remplacement des systèmes de chauffage et de régulations.	104 957,00 €	30,00 %	31 487,10 €
3817368	Première demande	CRIEL-SUR-MER	aménagement du parc du château de Chantereine, création d'une nouvelle voie communale d'accès et modification d'une voirie communale existante	129 746,00 €	20,00 %	25 949,20 €
3926825	Première demande	CRIEL-SUR-MER	réfection de la salle de classe de l'école maternelle	7 448,14 €	30,00 %	2 234,44 €
3925902	Première demande	CRIEL-SUR-MER	requalification de la rue du Calvaire	179 139,55 €	25,00 %	44 784,89 €
3736386	Première demande	ETALONDES	remplacement des portes et fenêtres de l'école Française Dolto	80 693,00 €	20,00 %	16 138,60 €
3760900	Première demande	ETALONDES	aménagement de la rue du Briquet	88 539,57 €	25,00 %	22 134,89 €
3807467	Première demande	EU	travaux de réfection de l'acoustique de la cantine de Brocéliande	3 417,98 €	30,00 %	1 025,39 €
3808034	Première demande	EU	mise aux normes des alarmes des écoles	13 472,00 €	30,00 %	4 041,60 €
3807886	Première demande	EU	travaux de réhabilitation du hall d'entrée de l'école Brocéliande	25 313,67 €	30,00 %	7 594,10 €
3765275	Première demande	FLOCCQUES	Travaux et isolation de la salle des fêtes	199 816,55 €	30,00 %	59 944,97 €
3764579	Première demande	FLOCCQUES	Travaux de rénovation de la classe préfabriquée de l'école primaire	27 530,45 €	30,00 %	8 259,14 €

3776366	Première demande	FLOCCQUES	Création d'un terrain multisports	83 712,11 €	30,00 %	25 113,63 €
3797072	Première demande	FLOCCQUES	Création d'une aire de jeux pour enfants	29 823,00 €	30,00 %	8 946,90 €
3887491	Première demande	INCHEVILLE	Accessibilité bâtiments communaux	303 950,00 €	20,00 %	60 790,00 €
3672570	Première demande	LONGROY	Renforcement et Travaux de sécurité Hameau de la Tuilerie-Route de la Forêt et Chemin du Calvaire	369 390,76 €	25,00 %	92 347,69 €
3389575	Première demande	MESNIL-RÉAUME	Rénovation thermique du foyer rural - installation de pompe à chaleur	17 925,73 €	30,00 %	5 377,72 €
3666126	Première demande	MONCHY-SUR-EU	Travaux de rénovation de la mairie	7 544,08 €	30,00 %	2 263,22 €
3710105	Première demande	PONTS-ET-MARAIS	Changement des menuiseries à l'école du marais	8 712,48 €	30,00 %	2 613,74 €
3906301	Première demande	SAINT-REMY-BOSCROCOURT	Installation d'une aire de jeux	18 233,79 €	30,00 %	5 470,14 €
3956148	Première demande	SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE LOUIS PHILIPPE	Travaux de rénovation au gymnase du collège Louis Philippe	12 632,00 €	30,00 %	3 789,60 €
				Total :		431 985,73 €

Pour la partie Samaritaine (sous réserve de la confirmation de l'octroi des financements par l'Etat en 2021)

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans le tableau ci-dessous seront étudiées par l'Etat dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade

DSIL grandes priorités 2021						
Arddt	Porteur	Intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL Grandes priorités accordée en 2021	
Abbeville	Friaucourt	Mise en accessibilité et réhabilitation de l'entrée et des sanitaires de l'école	3132692	27 000,00		
Arrondissement d'Abbeville						
DSIL rénovation énergétique 2021						
arrrdt	Porteur	Intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL rénovation thermique accordée en 2021	
Abbeville	Dargnies	Rénovation énergétique par le remplacement des fenêtres du groupe scolaire paul lenne place de la mairie et rue Jules Ferry	2712185	69 400,00		
Arrondissement d'Abbeville						
DIETR 2021						
arrrdt	Maitre d'ouvrage	Nature de l'opération	n° dossier	Montant total des trvx	Montant subventionnable	
Abbeville	Beauchamps	Aménagement de « la Placette des Moulins »	3215093	360 696		
Abbeville	Beauchamps	Aménagement de « la Placette des Moulins »	3637027	360 696		

Abbeville	Fraucourt	Mise en accessibilité et réhabilitation de l'entrée et des sanitaires de l'école	3123656	27 000,00	
Abbeville	Fraucourt	Rénovation et accessibilité de la mairie	3124572	22 000,00	
Abbeville	Fraucourt	Sécurisation des abords de l'école	3123866	8 600,00	
Abbeville	Gamaches	Mise en place d'une offre complémentaire d'équipements sportifs	3225616	35 545,00	
Abbeville	Gamaches	Réhabilitation de bureaux pour le maintien des services à la population	3225715	129 588,35	
Abbeville	Mers-les-Bains	Acquisition de tablettes numériques	3202226	10 557,00	
Abbeville	Mers-les-Bains	Agrandissement de la cantine scolaire (école Jules Verne)	3080566	20 495,95	
Abbeville	Mers-les-Bains	Rénovation du mini-golf	3207588	175 212,00	
Abbeville	Mers-les-Bains	Réhabilitation de la Galerie Marchande Barni	3202893	1 093 885,00	
Abbeville	Oust-Marest	Travaux de rénovation d'un toiture avec isolation (salle polyvalente)	3205181	43 898 00	
Abbeville	St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	Création d'un city stade	3126211	154 500,00	
Abbeville	St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	Installation d'un visiophone à l'Ecole	3127862	1 189,50	
Abbeville	St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	Réfection de la toiture du club house football	3127780	8 111,00	
Abbeville	St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	Réfection de la toiture de l'école	3127630	7 802,70	
arrondissement d'Abbeville					

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel du projet est évalué à 93.67 millions d'euros TTC pour la période 2021-2026, pour le bloc local.

Il fait l'objet d'un détail prévisionnel, et incomplet pour le moment, en annexe 4.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe 4.

Article 4 : Gouvernance

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de la CCVS et par le préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Les membres du bureau communautaire et les 28 maires des communes de la CCVS sont associés autant que de besoin au comité de pilotage.

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Equipe projet

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

- La désignation et le rôle qui sera joué par le chef de projet : Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du président de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Il s'appuie sur une **équipe projet** mobilisée et constituée principalement des services suivants :
 - Direction Générale des Services (DGS et/ ou DGA en charge des contractualisations)
 - Service communication
 - Service affaires juridiques
 - Service finances et comptabilité
 - Maison des Services au Public
 - Pôle technique (notamment agents en charge du PCAET et GEMAPI)
 - Urbanisme réglementaire (au titre notamment du suivi de l'habitat)
 - La mission « attractivité »
 - Le service développement économique
 - Le service tourisme
 - La coordinatrice du contrat local de santé
 - Les représentants des différents porteurs d'actions ou de projets
 - Les partenaires (représentation techniques)

L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du projet la collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Le comité de pilotage est réuni au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par l'équipe projet et présenté par le chef de projet.
- Examiner l'avancement et la programmation des actions
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon) proposé par l'équipe projet et présenté par le chef de projet
- Décider de toutes éventuelles mesures modificatives

L'animation de l'équipe projet est réalisée par le chef de projet CRTE.

Le chef de projet est responsable de l'équipe projet en charge de la préparation, de la réalisation et de la finalisation du projet. Il est également responsable de la qualité des livrables et de l'utilisation optimale des ressources qui lui sont allouées et lui rend compte régulièrement.

Au cours de ses missions, il doit faire appel aux compétences susceptibles d'assurer sa réussite. Il doit également animer le groupe et synthétiser les synergies entre tous les acteurs. Il possède un rôle important de communicant, notamment en créant un esprit d'équipe permettant de maintenir l'implication de chaque acteur.

Il mobilise les compétences identifiées lors du lancement du projet et anime l'équipe projet, qu'il réunit à intervalles réguliers et dont il sollicite les membres en fonction des impératifs liés au déroulement du projet.

L'équipe projet se réunit au moins 3 fois par an : au cours du 1^{er} trimestre, au cours du 2^{ème} trimestre, puis du dernier trimestre.

Il propose toutes solutions à une difficulté rencontrée, qu'elle soit d'ordre stratégique ou opérationnelle.

Le chef de projet est également en lien permanent avec les porteurs de projets des différentes fiches action/projet. Il est garant de la mise en place des indicateurs de suivi, et de la réalisation des ambitions repris au travers des différents axes stratégiques.

Il organise autant que de besoin les réunions avec les porteurs de projets ou d'actions afin de faire le point sur l'avancée de leurs travaux.

Il est chargé de veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, de vérifier l'avancement des dossiers, de contribuer à la levée des éventuels points de blocage, de faciliter la liaison entre les partenaires, et les porteurs de projet du territoire.

Il rend compte au moyen d'un bilan trimestriel adressé à Monsieur le Président de la CCVS de l'ensemble de ces actions et de l'évolution du CRTE.

Il établit un tableau général de suivi de l'exécution du CRTE et met en place les indicateurs les plus pertinents pour sa présentation et son suivi.

Il prépare les décisions du comité de pilotage, et en lien avec le responsable du service communication, il organise la communication autour de la démarche CRTE et de chaque action ou projet qui y est rattaché.

Article 5 : La coopération interterritoriale

Le contrat intègre, un volet relatif à la coopération interterritoriale, dans une logique d'alliance entre le territoire signataire et ceux avec lesquels il interagit.

Un axe de coopération interterritorial est établi en accompagnement du projet EPR2 de Penly. Il est défini ci-dessous :

⊙ Introduction

Grand fournisseur d'énergie nucléaire, thermique et renouvelable, porteuse de projets d'éolien offshore et de production solaire, la Normandie est la 1ère région énergétique française en termes d'emplois et de production de richesses. La fermeture récente de la centrale thermique du Havre s'inscrit entièrement dans la décarbonation de la production d'électricité et la transition écologique voulue par la PPE.

Elle reste en revanche une région de premier ordre en termes de production nucléaire, avec trois centres nucléaires de production d'électricité dont deux dans le département de la Seine-Maritime (Penly, Paluel).

Dans ce contexte, en lien avec les besoins exprimés par les acteurs économiques et industriels locaux, le territoire dieppois a été récemment retenu pour intégrer le réseau des campus connectés. Un dispositif offrant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite pouvant bénéficier à l'ensemble du périmètre couvert par la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et les Communautés de Communes de Falaise du Talou, Terroir de Caux et des Villes Sœurs.

➤ Mobilisation du territoire

En anticipation de la mise en place de la procédure Grand Chantier, afin de faciliter de l'insertion du projet au bénéfice du territoire, les collectivités Normandes et l'administration se proposent de travailler sur sept axes de travail sur les thèmes suivants :

- 1 / Foncier & Urbanisme
- 2/ Dialogue avec le territoire et Débat public
- 3/ Développement économique local
- 4/ Aménagement du Territoire
- 5/ Emploi & Formation
- 6/ Environnement
- 7/ Sécurité

Les réflexions à mener englobent le périmètre de l'ensemble de la Région Normandie, le Département de la Seine maritime, et en particulier pour ce qui concerne le territoire proche : l'Agglomération Dieppe Maritime et les trois Communautés de Communes de Falaises du Talou, des Villes Sœurs et de Terroir de Caux.

➤ Aménagement du territoire

Sur l'aspect foncier, le site actuel de Penly est contraint par sa topographie accidentée, un accès limité en bas de falaise, et deux réacteurs dont l'exploitation ne doit pas être perturbée. Des zones foncières complémentaires contiguës au site sont en cours d'acquisition pour assurer les conditions d'accès au site et la logistique de chantier.

Des acquisitions complémentaires sont également à prévoir par EDF et par ses partenaires industriels, dans une zone plus large, pour des besoins industriels liés au chantier (parking, zones d'activité, villages entreprises, zones de préfabrication et de stockage...), et pour les démarches de compensation agricole et environnementale.

Par ailleurs les besoins d'aménagement du territoire pour accueillir la population nécessaire à la réalisation du chantier et l'adaptation des infrastructures, impliquent de porter la réflexion sur un périmètre assez large, à minima celui des 4 EPCI concernés, d'associer l'ensemble des acteurs de ces territoires et l'État.

Bien que très amont du projet potentiel EPR2, il est important d'anticiper sur ce sujet stratégique et complexe car la problématique du logement est étroitement liée aux sujets de la mobilité, des écoles, des commerces... Ainsi, bien connaître le fonctionnement de ces territoires, leurs liens, les infrastructures existantes, les possibilités de développement constituent un préalable qui trouve toute sa place dans le CRTE.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la sécurisation du projet potentiel, il est important d'obtenir un urbanisme compatible avant la décision d'engagement de ce projet industriel.

Pour cela, il convient de travailler dès maintenant à la compatibilité des différents documents d'urbanismes notamment les SCOT du Pays Dieppois-terroir de Caux et celui du PETR Interrégional Bresle Yères, les documents d'urbanisme (carte communale, PLU et PLUi) des communes d'emprise et de l'ensemble des communes situés dans le périmètre de proximité (30km de Penly).

Il convient de noter que le PLUi de la CCVS est au stade de la définition du Projet d'Aménagement et de développement durable avec un objectif d'approbation fin 2022.

Il conviendra de lancer rapidement le PLUi à l'échelle de la communauté de Communes Falaises du Talou afin de pouvoir asseoir plus solidement les permis de construire à venir et d'analyser plus globalement les besoins d'évolution de l'urbanisme du périmètre géographique concernés pour rendre compatible les aménagements des infrastructures nécessaires avec les enjeux du projet à moyen/long terme, en proposant une modernisation du cadre (engagement d'une procédure PLUi)

Les premières estimations de personnel nécessaire à la conduite du chantier font état de plusieurs milliers de personnes et d'un pic d'environ 7500/8000 travailleurs pendant quelques années.

Un chantier de construction d'une telle envergure entraînera une croissance de l'activité économique déjà en place dans la région : entreprises locales et régionales susceptibles de répondre aux appels d'offres, contrats de sous-traitance et de fourniture d'équipements, maintenance, etc... Le plan d'action engagé vise à mailler tous les acteurs locaux, collectivités, entreprises, groupements, associations... pour être en mesure de participer aux marchés du projet de construction, dans tous les secteurs d'activités. Le développement des entreprises et industries locales devra être pris en compte dans l'aménagement des territoires.

Compte tenu du séquençage des actions à mener, il est nécessaire d'engager le processus de création de logements temporaires et pérennes sur le territoire, très en amont.

Ce travail nécessitera d'identifier les besoins, de réaliser un diagnostic des possibilités de réhabilitation et des programmes immobiliers prévus, de recenser l'offre disponible sur le territoire et de prévoir des opérations sur le temps long permettant de loger les travailleurs pendant la période du chantier.

Cet axe de travail devra être mené avec les principales communes et les EPCI, mais également avec les bailleurs sociaux les syndicats et associations privés, les acteurs du

tourisme, en particulier pour le logement provisoire. L'objectif devra également être de faire profiter le territoire sur le plus long terme de ces nouveaux logements et équipements.

De même l'adaptation des réseaux de transports, notamment routier entre Dieppe et le Tréport, doit être analysée en fonction des flux prévisibles de personnels et de logistique. Dans ce cadre, et afin de limiter la création de zones de congestion, des réflexions sur de nouveaux modes de déplacement, de dispositifs collectifs ou partagés, de décarbonation des moyens de déplacements, de mobilité douce pourront également être étudiés.

Le rôle potentiel du port du Tréport dans la logistique d'approvisionnement est également à évaluer et à adapter, notamment en proposant toutes solutions pour favoriser son désenclavement.

Cet afflux important de personnel sera également l'occasion de développer des commerces de proximité, notamment dans les domaines de la restauration et des services, autour des lieux de vie : en journée à Petit Caux, et plus largement à proximité des lieux de vie qui seront proposés.

L'afflux de ces populations va entraîner des besoins nouveaux en termes de santé, d'accueil de la petite enfance, de scolarisation, d'activités périscolaires, de loisirs, de culture et de sport. L'ensemble de l'offre servicielle devra donc être repensée afin d'anticiper ces besoins, afin de pouvoir y répondre le plus exhaustivement possible.

Au-delà des impacts économiques et sociaux majeurs pour ces territoires, le volet environnemental est aussi une composante primordiale de ce projet. En premier lieu par le respect des procédures réglementaires et l'indispensable évaluation environnementale du projet. Mais aussi dans la démarche globale de l'aménagement du territoire qui se doit de s'inscrire dans le cadre de la transition écologique environnementale (gestion économe de l'espace, mobilité douce, économie circulaire, compensation environnementale, ...).

Plus globalement, à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre du Grand Chantier associé aux travaux de Flamanville 3 (58 projets pour un investissement global de 123 M€), des aménagements de certaines communes devront être engagés pour accueillir ces nouvelles populations (fourniture de fluides, réseaux d'assainissement, traitements des déchets, moyens médicaux, structures pour la petite enfance, écoles, commerces, installations de loisirs et sportives, ...).

Article 6 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus, assure, avec sous la coordination du chef de projet, de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits en annexe 6.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 1^{er} juillet 2026.

Toute **évolution de l'économie générale du contrat** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

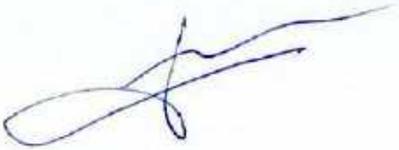
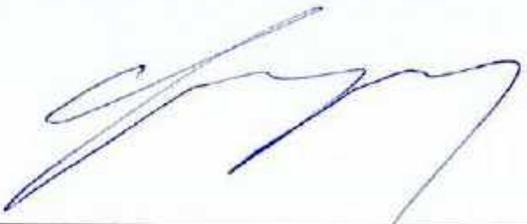
La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 8 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée en 2 exemplaires, le 9 juillet 2021

Intercommunalité	Etat
	
<p>Le Président, Eddie Facque</p>	<p>Pour le Préfet et par délégation, le sous-préfet de Dieppe Alain GUEYDAN</p>

ANNEXES

● Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État

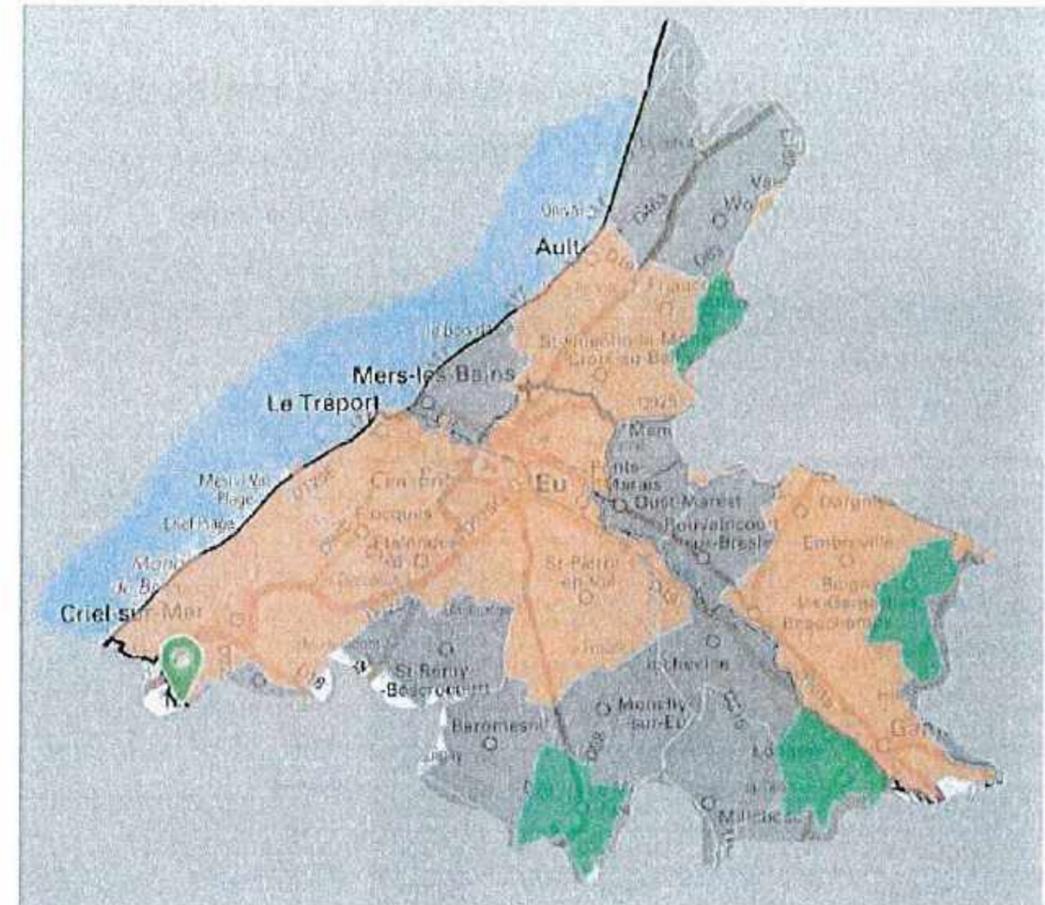
		CC des Villes Soeurs
	Nb habitants	38308
	Nb communes	28
Documents supra	SCoT	Approuvé et opposable
	PLUI - H	En cours - stade PADD - PLUI valant programme local de l'habitat
	PCAET	En cours - stade programme d'actions
Programmes ANCT	Action Coeur de Ville	
	Petites Villes de Demain	Engagé (Eu, Le Tréport)
	Territoire d'Industrie	Territoire d'industrie Vimeu Bresle
	France Service	Une MFS labellisée intercommunale ouverte depuis juin 2021 / 1 en projet agence postale de Gamaches
Autres dispositifs de cohésion des territoires	Opération de Revitalisation de Territoire	Engagée (Eu, Le Tréport, Creil sur Mer, Mers les Bains, Gamaches, Ault)
	Maisons de Services Au Public	1 MSAP existante - agence postale (Ault)
	Contrat de Transition Ecologique	
	Programme Alimentaire Territorial	En réflexion / action parallèle au contrat local de santé
	OPAH/OPAH-RU	En réflexion dans le cadre des dispositifs PVD/ORT et PLUI-H
	PIG	
	RHI-THIRORI	
	Contrat de ruralité	Démarches faites et refus de l'Etat - renvoi vers le PETR IBY
	CRTE	Signature prévue le 9 juillet 2021

Approuvé
En cours/en réflexion
Non engagé

Annexe 2 - Carte des documents de planification (territoriale, ...)

Annexe 2A : Diagnostic du PLUI en cours d'élaboration

Commune	Documents en vigueur	Procédure en cours
Allenay	Carte Communale	PLUI-H
Ault	PLU	PLUI-H
Baromesnil	RNU	PLUI-H
Beauchamps	PLU	PLUI-H
Buigny les Gamaches	Carte Communale	PLUI-H
Criel sur Mer	PLU	PLUI-H
Dargnies	PLU	PLUI-H
Embreville	PLU	PLUI-H
Etalondes	PLU	PLUI-H
Flocques	PLU	PLUI-H
Friaucourt	PLU	PLUI-H
Gamaches	PLU	PLUI-H
Incheville	RNU	PLUI-H
Le Mesnil Réaume	Carte Communale	PLUI-H
Le Tréport	PLU	PLUI-H
Longroy	Carte Communale	PLUI-H
Melleville	RNU	PLUI-H
Mers les Bains	RNU	PLU /PLUI-H
Millebosc	RNU	PLUI-H
Monchy sur Eu	RNU	PLUI-H
Oust Marest	RNU	PLU /PLUI-H
Ponts et Marais	PLU	PLUI-H
Saint Pierre en Val	PLU	PLUI-H
Saint Quentin la Motte Croix au Bailly	PLU	PLUI-H
Saint Rémy Boscrocourt	RNU	PLUI-H
Woignarue	RNU	PLUI-H



- Règlement national d'urbanisme
- Plan local d'urbanisme
- Plan d'occupation des sols
- Carte communale
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur
- Plan local d'urbanisme intercommunal

Annexe 3 - Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)

Annexe 3B : Diagnostic du contrat local de santé en cours de révision

Annexe 3C : Eléments de travail – schéma directeur modes doux

Annexe 3D : Diagnostic du Plan Climat Air Energie Territoire

Annexe 3E : Les chiffres clés pour le CRTE des Villes Sœurs

(source : observatoire des territoires)

Annexe 4 - Budgets prévisionnels

Les demandes de financement des collectivités (liste non exhaustive) pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Références fiches	PROJET				SUIVI		PLAN DE FINANCEMENT			Relance Etat		Etat		Région		Europe		Département				
	Nom du projet potentiel	Description et objectif du projet	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique (voir AXES et SOUS AXES)	Contrat existant	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Coût total estimé (€) H.T.	Engagement Dépenses 2021 (€)	Engagement Dépenses 2022 (€)	Engagement Dépenses 2023-2025	Montant Plan de relance (€)	Détail plan de relance (DSIL exceptionnelle, AAP ciblé)	autres financements Etat (€)	Détails du financement de l'Etat et de ses opérateurs (CDC, Ademe, Anru, Anah, DSIL, DETR, FNADT, AESN,ARS...)	Région (€)	CPER (hors volet relance)	Europe (€)	Détail europe	Département (€)	Autre financeur	Intitulé autre financeur
<i>Axe 1 : Transition écologique</i>																						
FA58	Remplacement des portes et fenêtres de l'école Dolto	39 ouvrants à remplacer afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, diminuer la facture énergétique, apporter un meilleur confort aux enseignants et aux enfants/ lutter contre le réchauffement climatique	Etalondes	1/ 1,2 / 1,5/ 3,5/ 3,6/3,7		2022	2023	80 639,00 €				0		16138,6	DETR							
FA95	cantine municipale : réduction des nuisances sonores (travaux d'isolation)	travaux de réfection du plafond suspendu / remplacement par des dalles acoustiques/ changement de la laine de verre. - réduire les nuisances sonores / améliorer le confort	Eu	1/1,2/ 3,7/1,5		2022	-	3 417,98 €				0		1025,39	DETR							
FA67	Réhabilitation du Gymnase Célérier	travaux de rénovation énergétique, de réaménagement et de mise aux normes d'un gymnase / diminution des consommations énergétiques / amélioration du confort d'été/ conditions d'accueil des collégiens	Le Tréport	1/ 1,2/1,5/3, 7		2021	2022	1 160 652,00 €				348195,6	DSIL RT	0								
FA 70	Installation de 2 pompes à chaleur au foyer rural	rénovation thermique du foyer rural / améliorer la performance énergétique d'un bâtiment public	Le Mesnil Réaume	1/1,2/1,5/ 3,7		2021	2021	17 925,73 €				8962,86	DSIL RT	5377,72	DETR							
FA80	Travaux et isolation - salle des fêtes	travaux d'amélioration de la performance d'un bâtiment public / contribution à la transition écologique/ baisse des émissions de CO2/ lutte contre le réchauffement climatique	Flocques	1/1,2/1,5/ 3,7		2021	2022	199 816,55 €				49954,14	DSIL RT	59944,97	DETR							
FA81	travaux et isolation classe école du tilleul dossier 1	remplacement menuiserie, pose d'un faux-plafond, isolation, remplacement radiateur plus performant	Flocques	1/1,2/1,5/ 3,7		2021	2021	27 530,45 €				6882,61	DSIL RT	8 259,14 €	DETR							6882,61

FA132	Travaux de rénovation énergétique de l'école	amélioration de la performance énergétique du bâtiment, baisse des émissions de CO2 et optimisation des consommations	Longroy	1/1,2/1,5/3,7	2022	2022	101 039,95 €				30311,99	DSIL RT	0							
FA146	Rénovation thermique du logement communal	limitation des déperditions de chaleur et diminution de la facture énergétique	Millebosc	1/1,2/1,	2021	2021	8 338,00 €				2501,4	DSIL RT	0							
FA 166	remplacement des lampes d'éclairage public par des leds	remplacement de 158 points lumineux par des leds et réduction de l'intensité de l'éclairage entre 20H et 6H / réduire les consommations électrique/ réduire les frais liés à la maintenance / baisser les consommations et les rejets de CO2 de 78,7% (6,51 tonnes) / réduire la pollution lumineuse nocturne	Saint-Rémy Boscrocourt	1/1,2/1,5/1,7	2021	2021	33 774,68 €				16887,34	DSIL EXCEPTIONNELLE	0							

Axe 2: Développement économique, touristique et attractivité du territoire

FA19	aménagement du parc d'activité (PEABM) Phase 3 / tranche 1 - ponts et marais	aménagement de la phase 3 - tranche 1 du parc d'activité en vue de l'implantation d'entreprises - proposer des solutions de replis aux entreprises concernées par un risque naturel	CCVS	2/2,1 / 2,6	2021	2023	1 054 522,41				0		316356,72	DETR						
------	--	---	------	-------------	------	------	--------------	--	--	--	---	--	-----------	------	--	--	--	--	--	--

Axe 3 : Cohésion du territoire

FA86	Création d'un terrain multisport	création d'un terrain multisport proche de faire des campings car, et du futur camping, en bord d'un chemin piéton	Flocques	3/3,1/3,7	2022	2022	83 712,11 €				0		25113,63	DETR						
FA86 bis	Création d'une aire de jeux pour enfants	création d'un espace familial avec des jeux intergénérationnels	Flocques	3/3,1/3,7	2022	2022	29 823,00 €				0		8946,9	DETR						
FA165	création aires de jeux	création d'un espace de loisirs permettant la pratique de sports (ping pong, pétanque) et le rassemblement de populations résidentes ou touristiques / développement de l'attractivité du territoire / contribution aux politiques de santé publique	Saint-Rémy Boscrocourt	3/3,2/3,7/3,5	2021	2021	18 233,79 €				0		5470,14	DETR						
FA115	ecole LDM/Brossolette - transformation des sites pour satisfaire à l'évolution de l'offre scolaire et périscolaire	travaux de transformation des école, mise aux normes, amélioration de la performance énergétique, rationalisation des déplacements (entre école et périscolaire), gestion optimisée des écoles (énergies, effectifs etc) à la demande de l'éducation nationale	Le Tréport	3/3,47/1,2/1,5/4,6	2021	2021	138 081,05 €				41424,32	DSIL classique	0							

Axe 4 : Mobilité, infrastructures et services

FA1	Travaux d'élargissement de la rue de la poterie	requalification et recalibrage de la voirie, amélioration de la sécurité, création de trottoirs / sécurisation de la voie et création de cheminements piétons - gestion des écoulements d'eaux	Saint-Pierre-en Val	4 / 4.4 / 4.5 et 1.3		2021	2021	387 128,50 €				77425,7	DSII Classique	116 138 :55	DETR						
FA60	Aménagement d'une voie de circulation douce et mise en conformité des passages pour piétons	aménagement d'un cheminement piéton et sécurisé / favoriser les déplacements piétons, et limiter l'usage des automobiles/mise en conformité PMR	Etalondes	4/4,4/4,5		2021	-	27 538,39 €				8261,52	DSII classique	0							

Annexe 4bis - Projets

Ce tableau regroupe des fiches projets (même celles qui portent la référence FA ou FAFP)

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

	PROJET					SUIVI		PLAN DE FINANCEMENT
	Nom du projet potentiel	Description et objectif du projet	Territoire (EPCI, commune...)	Thématiques (voir l'onglet orientations thématiques)	Contrat existant	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Coût total estimé (€) H.T.
Références fiches	Axe 1 : Transition écologique							
FA4	Programme " Haies-rosion, plantons !"	Financement de travaux de plantation de haies ou de restauration du bocage - préservation de la ressource en eau- lutte contre l'érosion, les ruissellements et inondation	CCVS	1/ 1.1/ 1.3/ 1.5 /1.7		2021	2026 (appel à projets annuel)	250 000,00
FA11	Déploiement du plan d'action du PCAET	Programme comprenant 35 fiches actions destinés à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PCAET	CCVS	1 et 3 (différentes orientations thématiques)				1 500 000,00
FA13	Installation d'Aero fermenteurs	Installation de plusieurs Aero fermenteurs notamment dans les collèges et lycées, afin de réduire les tonnages de déchets / transformation en biodéchets / production d'engrais / baisse des émissions de CO2 liés au transport	CCVS	1/ 1,4 /1,5		2021	2022	80 000,00
FA15	Développement du compostage individuel	Mettre à disposition des usagers un composteur, pour que leurs biodéchets ne soient plus collectés et transformés en compost puis valorisé	CCVS	1/1,4 / 1,5		2022	2023	40 000,00
FA16	Installation de conteneurs enterrés	Améliorer la propreté urbaine, et améliorer le recyclage des déchets en favorisant et densifiant la collecte en points d'apport volontaire - réduction de la production d'ordures ménagères, réduction des émissions de CO2 liés au transport, améliorer le tri sélectif	CCVS	1/ 1,4/1,5		2021	2022	500 000,00
FA17	Extension du bâtiment technique de la CCVS	Extension ayant pour but d'améliorer les conditions de stockage des matériels destinés à l'entretien des espaces verts et notamment l'entretien des itinéraires de circulation douce - installation de panneaux solaire et mise en place d'un système de recyclage des eaux pluviales en vue de l'utilisation au sein d'une station de lavage	CCVS	1/1,2 /1.5 3,3/3,6/4,5		2022	2023	350 000,00
FP24	Construction d'une nouvelle déchetterie et d'un quai de transfert en remplacement des équipements actuellement situés en	Promouvoir l'ensemble des filières du tri des déchets, favoriser le recyclage, limiter les déplacements- baisse des émissions de CO2 améliorer la qualité du service public rendu	CCVS	1/ 1,4 / 1,5/1,6/3,6		2022	2024	2 500 000,00

	zone de risques naturels							
FA31	Redéploiement des réseaux d'assainissement hors zone de risque et mise en conformité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes	Traitement des installations, réduction du taux de fuite, gestion des eaux usées ayant un lieu avec la stabilité de la falaise (gestion du trait de côte - érosion)	SMBSGLP	1/ 1,1 / 1,3		2020	2022	1 187 985,00
FA32	Remplacement partiel des réseaux d'assainissement rue de St Valery	Traitement des installations, réduction du taux de fuite, gestion des eaux usées ayant un lieu avec la stabilité de la falaise (gestion du trait de côte - érosion)	Ault	1/1,1/1,3		2021	2022	415 489,00
FA33	Remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur école Simone Veil	Remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur air-eu / diminution des consommations énergétiques, amélioration des performances énergétiques des bâtiments/ baisse de l'émission des gaz à effet de serre	Ault	1/1,2/1,5		2021	2022	70 000,00
FP34	Création d'un centre technique municipal	Création d'un bâtiment autonome en énergie - installation des panneaux voltaïque et véhicules propres	Ault	1/1,2/1,5/3,6		2023	2026	2 000 000,00
FA44	Passage en leds des rues restant à équiper	Économie d'énergie /réduction de l'empreinte carbone/ soutenir les entreprises du BTP/ mise aux normes "pollution lumineuse", protection de la biodiversité (faune)	Beauchamps	1/1,2/1,5/1,7		2022	2022	248 860,00
FA42	Installation de points lumineux non énergivores (lotissement le dosset)	Pose de 52 points lumineux / économie d'énergie, réduction de l'empreinte carbone, nouveau parc aux normes "pollution lumineuse", protection de la biodiversité (faune)	Beauchamps	1/1,2/1,5/1,7		2021	2021	195 642,00
FP45	Rénovation énergétique de la mairie	Travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries, de la toiture / réduire la facture énergétique/baisse des émissions de CO2/amélioration de la performance énergétique du bâtiment/meilleur accueil dans un service public/valorisation du patrimoine/soutien au secteur du BTP	Beauchamps	1/1,2/1,5/3,6		2023	2024	285 000,00
FP46	Gymnase-rénovation installation de chauffage -mise aux normes sanitaires des vestiaires et remplacement de 2 portes	Rénovation de l'installation de chauffage du gymnase - mise aux normes des sanitaires - remplacement de menuiseries / amélioration des performances énergétiques du bâtiment, baisse des émissions de CO2/optimisation des consommations/ lutte contre le réchauffement climatique /modernisation d'un bâtiment public / soutien au secteur du BTP	Beauchamps	1/1,2/1,5/3,7		2024	2024	100 000,00
FP47	Salle polyvalente - rénovation des installations de chauffage, d'éclairage -mise aux normes sanitaires et remplacement de menuiseries	Rénovation de l'installation de chauffage et de l'éclairage de la salle polyvalente - mise aux normes des sanitaires PMR - remplacement de menuiseries / amélioration des performances énergétiques du bâtiment, baisse des émissions de CO2/optimisation des consommations/ lutte contre le réchauffement climatique/modernisation d'un bâtiment public / soutien au secteur du BTP	Beauchamps	1/1,2/1,5/3,6/3,7		2025	2025	160 000,00
FP48	Effacement des réseaux (électrique, éclairage public, et télécommunications)	Mise au norme "pollution lumineuse", protection de la biodiversité	Beauchamps	1/1,7		2026	2026	144 393,00

FP49	Travaux d'isolation de l'église du village	Amélioration de la performance énergétique du bâtiment / économie d'énergie /réduction de l'empreinte carbone/ soutenir les entreprises du BTP/ valorisation d'un élément patrimonial du village	Buigny-les Gamaches	1/1,2/1,5/2,5		2025		100 000,00
FP50	Travaux d'amélioration de la performance énergétique d'une salle socio-culturelle	Amélioration de la performance énergétique du bâtiment / économie d'énergie /réduction de l'empreinte carbone/ soutenir les entreprises du BTP/ amélioration d'un bâtiment de services publics	Buigny-les Gamaches	1/1,2/1,5/3,5/3,6				
FA52	Rénovation énergétique des bâtiments : mairie de dargnies	Réfection complète de la toiture et mise en place d'un isolant thermique / diminution de la consommation énergétique, baisse des émissions de Co2/amélioration de la performance énergétique du bâtiment	Dargnies	1/1,2/1,5/3,6		2022		35 000,00
FP53	Rénovation énergétique des bâtiments : salle polyvalente de dargnies	Remplacement du chauffage actuel et isolation du bâtiment / diminution de la consommation énergétique, baisse des émissions de Co2/amélioration de la performance énergétique du bâtiment	Dargnies	1/1,2/1,5/3,7		2024		80 000,00
FA55	Construction d'une cantine scolaire - école Françoise Dolto	suppression de l'ancienne cantine (passoire thermique) / création d'une nouvelle cantine bien isolée, pourvue de panneaux photovoltaïques, de récupérateur d'eaux et de ventilation) sise dans l'enceinte de l'école / amélioration de la performance énergétique et baisse des émissions de CO2 - diminution des coûts énergétiques - amélioration des conditions d'hygiène et de la sécurité (espace réservé à la restauration scolaire)- amélioration de la sécurité des enfants qui n'auront plus à sortir de l'ensemble de l'école	Etalondes	1/ 1,2/1,5/3,5/3,7		2022	2023	550 000,00
FA/FP56	Lutte contre les inondations et aménagement de la traversée de Mancheville jusqu'à l'entrée du bourg (RD78)	Travaux d'aménagement des espaces publics : gestion des eaux pluviales, création d'un nouvelle itinéraires alternatifs aux circulations carbonées, création d'une liaison vers une liaison douce d'intérêt communautaire	Etalondes	1/1,1/1,3/4,4/4,5		2021	2024	316 667,00
FP57	Modification de la mairie et de la salle polyvalente et adaptation à la transition écologique	Adaptation de la mairie et de la salle polyvalente aux nouvelles normes énergétiques et amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement des services municipaux	Etalondes	1/ 1,2/1,5/3,6/3,5/3,7		2023	2025	500 000,00
FA58	Remplacement des portes et fenêtres de école Dolto	39 ouvrants à remplacer afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, diminuer la facture énergétique, apporter un meilleur confort aux enseignants et aux enfants/ lutter contre le réchauffement climatique	Etalondes	1/ 1,2/1,5/ 3,5/ 3,6/3,7		2021		80 693,00
FP59	Aménagement du cimetière et création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir	Réaménagement des allées principales par un revêtement drainant, accessible PMR/ réduire l'imperméabilisation des sols	Etalondes	1/1,3/3,6		2024		42 000,00
FA67	Réhabilitation du Gymnase Célérier	Travaux de rénovation énergétique, de réaménagement et de mise aux normes d'un gymnase / diminution des consommations énergétiques / amélioration du confort d'été/ conditions d'accueil des collégiens	Le Tréport	1/ 1,2/1,5/3,7		2021	2022	2 025 340,00
FA68	Audit énergétique et thermique de l'ensemble des bâtiments communaux	Réalisation d'un diagnostic des performances énergétiques des bâtiments communaux et vue de la réalisation de travaux correctifs	Le Tréport	1/1,2/1,5		2021	2022	100 000,00
FA70	Installation de 2 pompes à chaleur au	Rénovation thermique du foyer rural / améliorer la performance énergétique d'un bâtiment public	Le Mesnil Réaume	1/1,2/1,5/3,7		2021	2021	21 510,88

	foyer rural							
FA81	Travaux et isolation - salle des fêtes	Travaux d'amélioration de la performance d'un bâtiment public / contribution à la transition écologique/ baisse des émissions de CO2/ lutte contre le réchauffement climatique	Flocques	1/1,2/1,5/3,7		2021	2022	199 816,55
FA82	Travaux et isolation classe école du tilleul dossier 1	Remplacement menuiserie, pose d'un faux-plafond, isolation, remplacement radiateur plus performant	Flocques	1/1,2/1,5/3,7		2021	2021	27 530,45
FA83	Enfouissement des réseaux (3 rues principales)	Amélioration de la qualité de la distribution / diminution de la pollution visuelle	Flocques	1/1,5/1,7		2022	2023	1 731 608,70
FA84	Réfection de l'éclairage public	Changement de la totalité de l'éclairage par des LED/ remplacement des armoires avec contrôle de commande	Flocques	1/1,2/1,5/1,7		2021	2022	170 335,63
FA36	Remplacement des lanternes d'éclairage public par des dispositifs en LEDS	Opération de relamping - diminution de la consommation énergétique	Ault	1/1,2/1,5		2021	2022	246 779,00
FA37	Installation de 2 bornes de recharges électriques ouvertes au public	Participation au développement des voitures électriques, diminution de la facture énergétique, diminution des émissions de gaz à effet de serre	Ault	1/ 1,5/1,2		2021	2023	120 000,00
FA38	Installation de panneaux solaires - maison des associations	Rendre les bâtiments plus autonomes en énergie / diminution des consommations d'énergie/ production d'énergie renouvelable	Ault	1/1,2/1,5		2022	2023	250 000,00
FA39	Installation de panneaux solaires - école Simone Veil	Rendre les bâtiments plus autonomes en énergie / diminution des consommations d'énergie/ production d'énergie renouvelable	Ault	1/1,2/1,5		2022	2023	160 000,00
FA40	Achat de véhicules électrique (services municipaux)	Diminuer la facture d'énergie fossile / diminuer l'émission des gaz à effet de serre	Ault	1/1,2/1,5		2022	2024	50 000,00
FA41	Amélioration de l'enveloppe thermique d'un bâtiment public	Remplacement des ouvrants et travaux d'isolation / économie d'énergie, amélioration des performances techniques du bâtiment	Ault	1/1,2/1,5		2021	2022	140 000,00
FAFP62	Electrification de la flotte de véhicules municipaux	Remplacement progressif de la flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques / améliorer la qualité de l'air et de vie par la baisse des émissions de CO2 et la réduction des pollutions sonores- répondre aux objectifs de la loi d'orientation sur les mobilités et favoriser les mobilités bas-carbone - cohérence avec la reconnaissance "territoire engagé pour la nature) - encourager par l'exemple la transition écologique	ville d'Eu	1/1,5/1,2		2022	2025	200 000,00
FA63	Déploiement de 6 bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques	Améliorer la qualité de l'air et de vie par la baisse des émissions de CO2 et la réduction des pollutions sonores- répondre aux objectifs de la loi d'orientation sur les mobilités et favoriser les mobilités bas-carbone - cohérence avec la reconnaissance "territoire engagé pour la nature) - rendre possible des déplacements longue distance en véhicule électrique sur l'ensemble du territoire- encourager la transition écologique des habitants	Villes d'Eu	1/1,5/1,2				
FAFP74	Salle Paul Eluard	Rénovation extérieure de la salle Paul Eluard avec amélioration des performances énergétiques	Gamaches	1/1,2/3,6		2022	2023	510 000,00
FP75	Local Jean Jaurès	Réhabilitation dont rénovation thermique d'un bâtiment communal/ optimisation du foncier bâti / rénovation énergétique du bâtiment et renforcement de l'attractivité et de l'animation du cœur du centre bourg	Gamaches	1/1,2/3,6/3,1		2023	2024	260 000,00

FAFP66	Eglise Saint-Jacques : mise hors d'eau hors d'air	Travaux de restauration des baies, pose d'une double verrière (casse et isolation) / réduire les déperditions de chaleurs et limiter les consommations énergétique du bâtiment / préserver le patrimoine historique / développer l'attrait économique par le tourisme patrimonial	Le Tréport	1/1,2/2,5		2021	2027	1 200 000,00
FAFP92	Reconversion énergétique du château d'Eu	Programme pluriannuel d'amélioration des performances énergétique du château d'eau - adaptation de l'éclairage dans la partie musée - amélioration thermique des équipements afin de renforcer l'accueil et le confort (restauration des toitures, isolation et étanchéité, etc.) - travaux sur Monument historique	ville d'Eu	1/1,2/1,5 /3,6		2022	2026	1 834 902,00
FAFP93	Projet OASIS : l'école verte	Au travers de la transformation des cours d'école, engager la communauté éducative dans une démarche active en faveur du climat, du renouvellement des usages et pratiques / renaturation des espaces scolaires, lutter et s'adapter aux changements climatiques/sensibilisation Espaces naturels / améliorer et développer les équipements ludiques de nature / planter et valoriser l'eau	ville d'Eu	1/1,5/1,7		2022	2024	50 000,00
FP94	Couverture de l'école Mélusine	Rénovation du toit de la rotonde /installation de panneaux isolants	ville d'Eu	1/1,2/1,5		2023	2023	150 000,00
FA95	Cantine municipale : réduction des nuisances sonores (travaux d'isolation)	Travaux de réfection du plafond suspendu / remplacement par des dalles acoustiques/ changement de la laine de verre. - réduire les nuisances sonores / améliorer le confort des	ville d'Eu	1/1,2/ 3,7/1,5		2022		4 500,00
FAFP96	Reconversion énergétique des dépendances du château d'Eu	Programme pluriannuel d'amélioration des performances énergétique des dépendances du château d'eau - amélioration des équipements afin de renforcer l'accueil, le confort des publics, et la conservation des œuvres	ville d'Eu	1/1,2/3,7/1,5/3,6		2022	2024	472 900,00
FA100	Travaux de restauration des couvertures et charpentes de la flèche, du transept et du chœur de la collégiale Notre Dame et Saint Laurent	Travaux de restauration d'un monument historique / efficacité énergétique / baisse des consommations d'énergie	ville d'Eu	1/1,2/1,5/2,5		2019	2021	2 686 398,87
FAFP101	Travaux de rénovation des installations d'éclairage public	Contrat "CREM" des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mise en valeur des illuminations festives, et de signalisation lumineuse tricolore / efficacité énergétique - baisse des consommations d'énergie	ville d'Eu	1/1,2/1,5		2013	2027	4 314 528,58
FAFP102	Collège des jésuites - réhabilitation, restauration du bâtiment	Travaux de rénovation thermique et mise en valeur d'un édifice public dans le but de créer un espace culturel dédié à l'art et la lecture	ville d'Eu	1/1,2/1,5/3,6//3,5/3,7/2,5		2022	2023	2 840 000,00
FAFP 104	Déconstruction d'un ancien club house vétuste, déminéralisation et végétalisation des abords du tennis club situé sur le stade Franchet	Déconstruction d'un équipement public vétuste et ne répondant plus aux normes, renaturation de l'espace et création d'un îlot de verdure et de détente accessible aux PMR / déminéralisation des sols, végétalisation des espaces / amélioration de l'accueil et renforcement cohésion sociale	ville d'Eu	1/1,3/1,5/1,7/3,5/3,7		2022	2024	

FAFP106	Réhabilitation d'un ancien court de tennis en salle de sport	Restructuration d'une structure maçonnée à la couverture vétuste et de performance énergétique très mauvaise / amélioration des performances énergétiques/ restructuration in situ d'une offre sportive /toiture avec panneaux solaires/ favoriser la pratique sportive pour tous	ville d'Eu	1/1,2/3,2/3,5/3,7		2022	2025	
FP107	Déconstruction et reconstruction d'un complexe vestiaires et tribunes	Création d'un espace conforme aux normes, tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable et en améliorant de façon très notable les performances énergétiques de l'infrastructure	ville d'Eu	1/1,2/3,5/3,7		2025	2026	
FA110	Biodiversité locale : aménagement d'une zone humide : requalification du site de l'ancienne station d'épuration	Réalisation d'un espace d'accueil pour la biodiversité basé sur la présence d'une mare, d'un espace humide de transition, et d'un talus, permettant outre son intérêt écologique, le réemploi des délaix issus des terrassements et de la dissimulation des constructions environnantes. / réhabilitation d'une friche en aménageant un corridor de biodiversité couplé d'un circuit didactique de sensibilisation à l'environnement/ préservation d'habitats (Natura 2000) / préservation et valorisation d'espèces floristiques et faunistiques typiques de la vallée de la Bresle / plateforme multimodale des itinéraires doux les plus structurant du territoire	ville d'Eu			2021	2022	100 000,00
FAFP 116	Falaises : préservation des milieux et des espèces - lutte contre l'érosion	Diagnostiquer et traiter les zones de falaises dangereuse, effectuer des purges et entretien des pare blocs existants, préserver les espèces nichant dans ces falaises, lutter contre le ruissellement, prévenir les éboulements	Le Tréport	1/1,1/1,3/1,6/1,7		2021	2026	630 000,00
FAFP120	Véhicules électriques et bornes de recharge	Renouvellement du parc automobile, par des véhicules électriques, installation de bornes de recharge dans chaque quartier de la ville /opérer la mutation énergétique des véhicules du thermique à l'électrique/ favoriser l'utilisation des véhicules propres en ville	Le Tréport	1/1,2/1,5/3,1/4,5		2022	2023	150 000,00
FP127	Réfection de la couverture et du clocheton de l'ancienne mairie	Travaux d'amélioration de la performance d'un bâtiment public/ préservation du patrimoine communal, et développement de l'attrait économique de la ville par le tourisme patrimonial / contribution à la transition écologique/ baisse des émissions de CO2/ lutte contre le réchauffement climatique	Le Tréport	1,1,2/2,5/3,1		2024	2024	100 000,00
FP128	Installation d'une borne rechargeable électrique	Contribuer au développement durable / favoriser les mobilités propres/ contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre	Longroy	1/1,5/4,4		2025	2025	15 000,00
FA129	Eclairage public : changement des lanternes	Changement de toutes les lanternes d'éclairage public de la commune	Longroy	1/1,2/1,5/1,7		2021	2021	187 218,45
FP130	Travaux de rénovation énergétique de l'école	Amélioration de la performance énergétique du bâtiment, baisse des émissions de CO2 et optimisation des consommations	Longroy	1/1,2/1,5/3,7		2022	2022	101 040,00
FP135	Effacement des réseaux - lotissement la maille d'argent	Effacement des réseaux électriques et éclairage public - lotissement la maille d'argent	Longroy	1/1,5/1,7		2024	2025	127 195,50
FP136	Effacement des réseaux - route de Guerville	Effacement des réseaux électriques et éclairage public route de Guerville	Longroy	1/1,5/1,7		2023	2023	287 625,45
FP137	Effacement des réseaux - rue de l'Eglise	Effacement des réseaux électriques et éclairage public route de Guerville	Longroy	1/1,5/1,7		2023	2023	199 692,13
FAFP143	Réhabilitation pole associatif	Réhabilitation d'une ancienne école maternelle en pôle d'accueil des associations et fête, cérémonie...	Mers-les-Bains	1/1,2/1,5/3,7		2022	2023	2 038 000,00

FP144	Réhabilitation pôle sportif	Réhabilitation d'un ancien bâtiment et d'une ancienne salle de sports / réhabilitation thermique d'un bâtiment et développement sportif	Mers-les-Bains	1/1,2/1,5/3,7		2023	2024	1 500 000,00
FA146	Rénovation thermique du logement communal	Limitation des déperditions de chaleur et diminution de la facture énergétique	Millebosq	1/1,2/1,		2021	2021	8 338,00
FA147	Modification de l'ensemble des ampoules de l'éclairage public par des leds	(58 ampoules dans 5 rues) améliorer la luminosité des rues tout en baissant la consommation d'énergie = baisse d'émission de CO2 et performance financière	Monchy-sur-Eu	1/1,2/1,5/1,7		2021	2021	60 916,76
FA148	Enfouissement des lignes électriques et télécom rue du poteau Isabelle	Enfouissement des lignes. Pose de candélabres pour éclairage à leds/améliorer la luminosité des rues tout en baissant la consommation d'énergie = baisse d'émission de CO2 et performance financière	Monchy-sur-Eu	1/1,5/1,7		2021	2021	202 680,87
FP149	Remise en état de la toiture de la mairie	Rénovation de la toiture d'un bâtiment communal regroupant mairie, école et un logement	Monchy-sur-Eu	1,1,2/1,5		2023		70 000,00
FA151	Changement de la chaudière de la mairie et de l'école	Remplacement d'une ancienne chaudière fuel - amélioration de la performance énergétique du bâtiment, baisse des émissions de CO2, optimisation des consommations de chauffage/contribution à la lutte contre le réchauffement climatique	Monchy-sur-Eu	1,1,2/1,5		2022		40 000,00
FA152	Rénovation des murs de l'Eglise	Restauration étanchéité des murs d'un édifice culturel / amélioration de la performance énergétique du bâtiment, baisse des émissions de CO2, optimisation des consommations de chauffage/contribution à la lutte contre le réchauffement climatique	Monchy-sur-Eu	1,1,2/1,5/2,5		2022		45 000,00
FP155	Achat véhicule électrique	Achat d'un véhicule électrique pour les agents communaux / baisse des émissions de CO2	Monchy-sur-Eu	1/1,2/1,5		2025		40 000,00
FA157	Requalification de la voirie et gestion du pluvial	étude de ruissellement des eaux pluviales/réfection de la voirie et des trottoirs / création d'un parking pour l'accès à une zone touristique	Oust-Marest	1/1,3/4,5		2022		700 000,00
FP163	Remplacement du mode de chauffage mairie/école/ salle polyvalente	réduire la facture de chauffage pour maîtriser les dépenses de fonctionnement / contribuer à la réduction des rejets de CO2	Saint-Rémy Boscrocourt	1/1,2/1,5/				
FA164	rénovation thermique des pignons de la mairie	les pignons sont des extensions du bâtiments - travaux d'isolation, de pose de volets roulants, réfection des toitures / passage du chauffage fioul au bio fioul / amélioration des performances énergétiques du bâtiment / baisse émission gaz à effet de serre	Saint-Rémy Boscrocourt	1/1,2/1,5		2021	2021	53 995,18
FA165	remplacement des lampes d'éclairage public par des leds	remplacement de 158 points lumineux par des leds et réduction de l'intensité de l'éclairage entre 20H et 6H / réduire les consommations électrique/ réduire les frais liés à la maintenance / baisser les consommations et les rejets de CO2 de 78,7% (6,51 tonnes) / réduire la pollution lumineuse nocturne	Saint-Rémy-Boscrocourt	1/1,2/1,5/1,7		2021	2021	33 774,68
FAFP173	achat véhicule électrique + une borne de recharge	Remplacement d'un véhicule communal fonctionnant à énergie fossile / baisse de la consommation des énergies fossiles / baisse des émissions de CO2	Saint-Rémy Boscrocourt	1/1,2/1,5		2021	2025	100 000,00
FAFP174	création d'un parking écologique pour le cimetière des antonins	Création d'un parking, favorisant la perméabilité du sol, le maintien de la biodiversité existante	Saint-Rémy Boscrocourt	1/1,2/1,7		2021	2025	100 000,00
FAFP176	couverture du local association	travaux de réfection de la couverture d'un bâtiment public / amélioration des performances énergétiques du bâtiment	Saint-Rémy Boscrocourt	1/1,2/1,5/3,6		2021	2025	100 000,00

FAFP177	recyclage des eaux pluviales dans les cimetières et le stade municipal	utilisation des eaux pluviales pour les espaces verts et l'entretien des véhicules / suppression des robinets à disposition du public, remplacés par des cuves récupératrices d'eau	Saint-Rémy Boscrocourt	1/1,3		2021	2025	100 000,00
FAFP178	Plantation d'un verger communal		Saint-Rémy Boscrocourt	1/ 1.1/ 1.3/ 1.5 /1.7		2021	2025	50 000,00
FAFP183	Eclairage public par des leds dans la rue du clos normand	réduire les rejets de Co2 dans l'air - cette rue est la seule sans éclairage	Saint-Rémy Boscrocourt	1/1,2/1,5/1,7		2021	2025	50 000,00
FAFP185	changement des fenêtre mairie et école	changement de 7 fenêtres simple vitrage / amélioration de la performance énergétique du bâtiment et économies d'énergie	Woignarue	1/1,2/1,5		2022	2023	18 000,00
FA186	changement véhicules et bornes rechargeables	remplacement de véhicules municipaux thermiques par des véhicules électrique	Woignarue	1/1,2/1,5		2021	2022	50 000,00
FAFP192	Programme d'actions GEMAPI	programme d'étude et de travaux afin d'accompagner les risques naturels et promouvoir une logique d'anticipation, d'adaptation et de réduction des risques conséquences du réchauffement climatique	CCVS	1/1,6/1,3/1,7		2021	2026	NC
FP194	portage foncier du projet de relocalisation des services hospitaliers locaux (hôpital et Ehpad) / renaturation de l'ancien site en zone rouge du PPR	Acquisition des terrains nécessaires à la relocalisation des établissements hospitalier, par tout moyen (acquisition amiable/DUP/ Expro etc.) en vue de les rétrocéder, et d'entrée en propriété de l'ancien site déconstruit	Sur le territoire de la ville d'Eu	1/1,6/3,8/3,2		2021	2024	NC
Axe 2: Développement économique, touristique et attractivité du territoire								
FA6	Accompagnement à la mise en place de la formation TUNC (technicien à l'usinage à commande numérique) au GRETA de Eu (action TIVB)	Sensibiliser et valoriser les métiers de l'industrie, accompagner leurs mutations, et mettre en place des formations pour les métiers en tension	Territoire vallée de la Bresle - Vimeu	2/ 2,2 /2,9/3,7	TIVB	2018		204 400,00
FA8	Proposer des solutions d'hébergement aux stagiaires, salariés et apprentis (actions TIVB)	Création de lieux d'hébergement pour les stagiaires, alternants, apprentis, saisonniers et autres CDD	CCVS et ses communes	2/ 2.1 / 3.7-3,8	TIVB	2021		
FP 14	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)	Création d'un CIAP - en lien avec la montée en gamme de la destination et le projet d'obtention du label pays d'art et d'histoire	CCVS	2/ 2,4		2023	2024	1 250 000,00
FP18	Aménagement du parc d'activité (PEABM) phase 2/ tranche 3 - oust-marest	Aménagement de la phase 2 - tranche 3 du parc d'activité en vue de l'implantation d'entreprises - proposer des solutions de replis aux entreprises concernées par un risque naturel	CCVS	2/2,1 / 2,6		2022	2026	1 000 000,00
FP20	Aménagement du parc d'activité (PEABM) phase 4/ tranche 2 - oust-marest	Aménagement de la phase 2 - tranche 3 du parc d'activité en vue de l'implantation d'entreprises - proposer des solutions de replis aux entreprises concernées par un risque naturel	CCVS	2/2,1 / 2,6		2021	2026	3 000 000,00
FA19	Aménagement du parc d'activité (PEABM) Phase 3 / tranche 1 - ponts et marais	Aménagement de la phase 3 - tranche 1 du parc d'activité en vue de l'implantation d'entreprises - proposer des solutions de replis aux entreprises concernées par un risque naturel	CCVS	2/2,1/2,6		2021	2023	1 556 023,30

FA7	Accompagnement à la mise en place de la formation pilote de ligne de production verrière - lycée Anguier de Eu (action TIVB)	Sensibiliser et valoriser les métiers de l'industrie, accompagner leurs mutations, et mettre en place des formations pour les métiers en tension	Territoire vallée de la Bresle - Vimeu	2/ 2,2/2,9	TIVB	2018		
FP21	Création d'une école de production	Créer une école entreprise labellisée afin de répondre aux besoins en main d'œuvre spécialisées des industries du territoire	Territoire vallée de la Bresle - Vimeu	2/ 2,2/2,9/3,7	TIVB	2023		
FA22	Anticiper les mutations du travail et proposer des offres en réponse à la diversification des modes de travail	Création de tiers lieu, espace de coworking, fablab, business center etc.	CCVS	2/2,2/2,3/3,1/3,8		2022	2023	550 000,00
FAFP23	Tourisme durable et office de tourisme de demain - phase 1	Orienter le territoire vers la valorisation durable de son offre touristique, encourager les modes de déplacement doux, adapter le tourisme et l'office de tourisme aux nouvelles pratiques qui favorisent le respect de l'environnement et des ressources	CCVS	2/2,5 /2,4/2,9		2021	2030	300 000,00
FA25	Inscrire le développement touristique dans l'excellence : label pays d'art et d'histoire	le label pays d'art et d'histoire qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie	CCVS	2 /2,4		2021	2023	48 000,00
FA29	Maison du tourisme et des mobilités - pôle d'échange touristique et multimodale - gare Le Tréport / Mers	création d'une maison du tourisme et des mobilités dans la gare (acquise par la CCVS) et travaux de réhabilitation et de réaménagement de l'édifice - action transversale qui concerne les 4 axe stratégiques : amélioration de la performance énergétique du bâtiment, développement de l'offre de transport et de la multimodalité, renforcement des services publics locaux, développement du tourisme et de l'attractivité du territoire - en 2021 déroulement de l'étude portée par l'EPFN	CCVS	2/2,4/2,5/1,2/3,1/3,4/4,1/4,2/4,3/4,7		2021	2025	2 000 000,00
FA64	chapelle St Julien et Monuments aux morts de 1870	restauration d'édifices patrimoniaux -améliorer l'attractivité économique par le tourisme patrimoniale / limiter les consommations énergétique du bâtiment / création d'espaces verts	Le Tréport	2/2,5/1,2/1,5		2021	2022	80 000,00
FA65	confortement des galeries du Kalburg	travaux de sécurisation des galeries (préservation des populations et du patrimoine historique) avec une attention particulière à la période de reproduction d'une espèce protégée chiroptères/amélioration de l'attractivité économique par le tourisme patrimonial	Le Tréport	2/ 2,5/1,2/1,5/1,7		2021	2022	267 620,00
FP88	Extension de l'aire d'accueil des camping-cars	Augmenter la capacité d'accueil de l'aire actuelle / renforcer l'attractivité du territoire	Flocques	2/2,1/2,5		2025		243 273,00
FAFP113	Etude de faisabilité pour le développement de tiers-lieux en cœur de ville	Etude de faisabilité sur la création d'un espace innovant de travail collaboratif / éviter les mobilités contraintes, favoriser l'ancrage des TPE, promouvoir le télétravail, politique d'aménagement	Ville d'Eu	2/2,1/2,3/2,9/1,5/		2022	2023	60 000,00
FA126	Réfection des gares du funiculaire	Restauration des gares du funiculaire (réfection des éléments métalliques)	Le Tréport	2/2,5/4,5/3,1/1,5		2022	2023	600 000,00
FP138	Eglise	Restauration totale de l'Eglise / mise en valeur du patrimoine	Mers-les-Bains	2/2,5/1,2		2023	2024	1 000 000,00
FA140	Mini Golf	Restauration des pistes du mini-golf et reprises des infrastructures	Mers-les-Bains	2/2,5/3,1		2021	2022	175 212,00
FA142	Réhabilitation de la galerie Barni	Réhabilitation d'une galerie marchande du XIX siècle classée MH, fortement dégradée et frappée d'un péril imminent / réhabilitation thermique d'un bâtiment / revitalisation centre	Mers-les-Bains	2/2,1/3,1/1,2/1,5		2021	2022	2 100 000,00

		bourg						
FAFP182	Création d'un site internet	Réduction voire suppression des distributions d'information sous format papier (préservation des ressources) / réduire la distribution version papier en boîte aux lettres	Saint-Rémy Boscrocourt	2/2,9/3,6		2021	2025	10 000,00
FP188	Réhabilitation de la friches SMURFIT - développement d'un projet combinant développement nature et économie	Projet de développement touristique, économique et écologique sur une ancienne friche industrielle / programme mixte	sur le territoire de Ponts et Marais	2/2,8/2,5/1,3/1,7		2022	2024	
FP190	schéma de développement portuaire et urbain	Phase étude	Sur le territoire de Mers/ Le Tréport et EU	2/2,7/4,6		2021	2022	250 000,00
FP191	schéma de développement portuaire et urbain	phase travaux	Sur le territoire de Mers/ Le Tréport et EU	2/2,7/4,6		2023	2026	NC
Axe 3 : cohésion du territoire								
FP18	Mise en œuvre du contrat local de santé de la CCVS	le contrat local de santé de la CCVS est en cours de renouvellement (voir annexe) le contrat local de santé a pour objectifs principaux d'impulser et renforcer le déploiement d'actions de prévention et de promotion de la santé, d'améliorer l'accès aux droits et aux soins, et renforcer les partenariats en matière de santé publique - ces actions contribuent à la réduction des inégalités sociale et de territoriales en matière de santé, influe sur la nutrition et anticipe et accompagne le vieillissement de la population	CCVS	3 / 3,2		2021	2024	218 240,00
FP20	Mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	1ère phase : assistance à la co-construction et accompagnement pour le lancement de la phase opérationnelle du PAT	CCVS	3/3,2 / 1,4		2021	2024	143 030,00
FA19	redéploiement de la maison communautaire au service des publics	Restructuration du siège de la communauté de communes afin de promouvoir la maison France service et les nouveaux services récemment créés ou à créer, accompagner la e-administration -amélioration de la performance énergétique des bâtiments anciens.	CCVS	3/3,6 /3,4/ 1,2/ 2,9		2021	2025	2 500 000,00
FA7	création d'une aire de grand passage des gens du voyage	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage de 4hectares en application de la prescription des SDAHGV	CCVS	3/3,8/3,7		2021	2022	650 000,00
FA61	revitalisation du centre bourg : assistance à maîtrise d'ouvrage sur une programmation de régénération urbaine	Accompagner le maître d'ouvrage dans la requalification du centre-ville (redynamisation commerciale, repenser la place de la voiture en ville, réintroduire la nature en cœur de ville, restaurer du lien social, améliorer l'habitat et valoriser le patrimoine)	Ville d'Eu	3/3,1/3,3/4,5/4,6		2021	2023	100 000,00
FAFP77	Reconversion de la tanière à tatins	Reconversion d'une friche commerciale / optimisation du foncier bâti dans l'enveloppe urbaine existante/ renforcer l'attractivité et l'animation du centre bourg/ animer et requalifier le cadre bâti de la place de centre-ville / développer une offre de locaux commerciaux et de logements en centre bourg	Gamaches	3/ 3,1/3,3/		2021	2024	428 000,00
FA78	Réhabilitation du bâtiment ayant abrité la 1ère caserne de pompiers / création d'un tiers lieu à	Reconversion d'un site et son éventuel élargissement/ amélioration de la performance énergétique du bâtiment / programme : locaux commerciaux, bureaux partagés, micro folie, espace culturel, accueil d'activités associatives, tiers lieu	Gamaches	3/3,1/3,5/3,6/3,7/1,2		2021	2022	654 400,00

	dominante culturelle							
FA86	Création d'un terrain multisport et aire de jeux pour enfants	Création d'un terrain multisport proche de l'aire des campings car, et du futur camping, en bord d'un chemin piéton / création d'un espace familial avec des jeux intergénérationnels	Flocques	3/3,1/3,7		2022	2022	113 535,11
FP87	Agrandissement et aménagement des locaux de la garderie et de la cantine	Maintenir l'école dans la commune/ répondre au besoin de l'école et des services aux familles	Flocques	3/3,1/3,5/3,7		2025	2026	500 000,00
FAFP89	acquisition des anciens locaux et terrains de l'entreprise JMS	achat d'une friche potentielle et sa requalification - déplacement de la mairie, création d'une salle de sport	Flocques	3,1/3,2/3,5/3,6/3,7/2,2/1,5		2025		2 000 000,00
FA90	Mise en place d'un portail numérique de participation citoyenne	Permettre à tous de participer, grâce aux outils numérique, à la vie de la ville et à leur administration publique / renforcer les liens sociaux et favoriser l'aboutissement des projets communaux	Ville d'Eu	3/3,6/1,5				20 000,00
FA91	Dématérialisation des services	Extension de la dématérialisation de son offre de services publics /favoriser l'accès aux démarches en privilégiant la demande en ligne, permettant notamment une plus grande inclusion (accessible pour personne en situation de handicap)	Ville d'Eu	3/ 3,6/1,5		2022	2023	
FAFP97	Accompagnement renforcé du public sénior au domicile	Accompagnement au maintien à domicile, sur les thématique de l'habitat, de la santé et de l'accès au soin / développement d'un service mobile (véhicule électrique) / prêt de matériel médical non remboursé / accompagnement psychologique et ergonomique /	CCAS de EU	3/3,6/3,7		2021	2026	102 915,00
FP98	Ingénierie habitat social/habitat participatif / habitat intergénérationnel	Réalisation d'une étude sur les besoins en termes d'habitat social, participatif et intergénérationnel en vue d'adapter ou compléter l'offre locale existante / favoriser le lien social, promouvoir une dynamique collective pour favoriser la convivialité et l'entraide, lutter contre l'isolement de certains publics, etc.	CCAS de EU	3/3,1/3,7		2023	2026	50 000,00
FAFP99	bilan santé des publics vulnérables	Proposer des solutions holistiques en terme de santé (bilan santé complet / lutter contre le renoncement aux soins de santé, notamment des publics les plus précaires, sensibiliser la population à des thématiques annexes aux soins/ soutenir les administrés éloignés du parcours santé et dispenser des informations sur les droits et démarches médicales	CCAS de Eu	3/3,2		2022	2026	29 000,00
FAFP103	Réhabilitation du terrain synthétique du stade Franchet en création d'une plaine de jeux intergénérationnelle	renaturation d'un équipement sportif /développement d'un équipement de santé à vocation intergénérationnelle/ connexion avec un itinéraire doux d'intérêt communautaire/promouvoir l'offre sportive en accès libre /créer un espace intergénérationnel / redynamisation du quartier du stade Franchet et proposer un espace attractif connecté à un itinéraire non carboné	Ville d'Eu	3/3,2/3,5/E105/3,7/3,1/4,3		2021	2025	250 000,00
FA105	Sécurisation contre les intrusions du groupe scolaire Brocéliande et du gymnase municipal	sécurisation des entrées et sorties de l'école, mise en place d'un dispositif de fermeture total, limitation des stationnements illicites et des intrusions	Ville d'Eu	3/ 3,4/3,7		2022	2022	17 034,00
FAFP108	Hôtel Dieu - lieu de mémoire	restauration d'un monument emblématique mais dégradé afin d'accueillir les archives, des expositions, l'accueil d'étudiants en résidence, des actions intergénérationnelles.	Ville d'Eu	3/ 3,5/3,6/3,7/1,2		2022	2025	1 000 000,00

FA115	ecole LDM/Brossolette - transformation des sites pour satisfaire à l'évolution de l'offre scolaire et périscolaire	travaux de transformation des école, mise aux normes, amélioration de la performance énergétique, rationalisation des déplacements (entre école et périscolaire), gestion optimisée des écoles (énergies, effectifs etc) à la demande de l'éducation nationale	Le Tréport	3/3,47/1,2/1,5/4,6		2021	2021	138 081,05
FAFP117	Revitalisation du centre ville du Tréport	amélioration du patrimoine bâti (public et privé), redynamiser le cœur vieillissant de la ville, favoriser le local et réduire les déplacements en voiture, proposer des produits plus responsables, mieux consommer, développer la gamme de produits et services proposés	Le Tréport	3/ 3,1/3,3/2,1/1,5		2021	2027	700 000,00
FA118	création d'une salle omnisports	création d'une salle omnisports, autonome en énergie, voire alimenter partiellement les bâtiments communaux sur le même réseau / proposer une salle supplémentaire adaptée à tout type d'activité sportive / promotion du sport santé	Le Tréport	3/3,1/3,2/3,5/3,7/1,6		2021	2023	2 000 000,00
FA121	Ecole LDM / mise en accessibilité et reprise du bâtiment	étude structurelle du bâtiment / travaux de stabilisation et de réfection du bâtiment/ mise en accessibilité PMR	Le Tréport	3/3,7/1,2		2021	2023	700 000,00
FP124	requalification du quartier des terrasses	opération de déconstruction/ reconstruction d'un quartier avec intégration d'un équipement public structurant	Le Tréport	3/3,3/3,1		2024	2026	
FA131	travaux de défense incendie	création de 7 réserves de défense incendie (5 souples et 2 enterrées) et mise aux normes des poteaux incendie et réserves déjà existante- nouvelle réglementation départementale de la défense extérieure contre l'incendie en date du 26/10/2017	Longroy	3/3,6		2021	2023	214 876,68
FAFP139	ilot poste	Création de cabinets médicaux / paramédicaux - espace santé en cœur de ville	Mers-les-Bains	3/ 3,2		2022	2023	674 651,28
FA145	Aménagement du cimetière et reprise des concessions	remplacement des surfaces minérales par du gazon, création d'un espace favorable à la biodiversité/ reprise des concessions afin d'optimiser l'utilisation du foncier	Millebosc	3/3,6/1,3/1,5		2021	2022	12 000,00
FA150	Mise en accessibilité de la mairie	création d'une rampe d'accès pour compléter les travaux d'accessibilité déjà réalisés	Monchy-sur-Eu	3/3,6		2022		10 000,00
FP154	création d'un bâtiment communal	création d'un bâtiment communal mis aux normes et performant énergétiquement	Monchy-sur-Eu	3/3,6/1,5		2024		70 000,00
FAFP156	extension du cimetière	réaliser une extension du cimetière, créer une zone d'accès et un zone de retournement, créer un jardin du souvenir	Oust-Marest	3/3,6		2022	2023	400 000,00
FA161	Réhabilitation de la friche couriat au profit des services techniques municipaux	densification urbaine et réutilisation d'une friche, modernisation d'espaces de travail devenus inadaptés	Saint-Quentin-Lamotte	3/3,6/1,2/3,1		2022	2023	350 000,00
FAFP162	création d'une salle polyvalente	création d'une salle à destination des populations et au service de la vie associative / développement de la vie culturelle, associative, et création de lien social	Saint-Quentin-Lamotte	3/3,6/3,5/3,7		2022	2024	800 000,00
FA165	création aires de jeux	création d'un espace de loisirs permettant la pratique de sports (ping pong, pétanque) et le rassemblement de populations résidentes ou touristiques / développement de l'attractivité du territoire / contribution aux politiques de santé publique	Saint-Rémy Boscrocourt	3/3,2/3,7/3,5		2021	2021	16 971,35
FAFP171	travaux de défense incendie		Saint-Rémy Boscrocourt	3/3,6		2021	2025	100 000,00
FAFP172	remplacement du revêtement de la cour de l'école primaire		Saint-Rémy Boscrocourt	3/3,5/3,7		2021	2025	100 000,00
FAFP 175	accessibilité des cimetières rue des antonins et rue de	accessibilité pour favoriser la circulation des personnes en situation de handicap	Saint-Rémy Boscrocourt	3/3,6/		2021	2025	100 000,00

	l'église							
FAFP181	extension de l'atelier municipal		Saint-Rémy Boscrocourt	3/3,6		2021	2025	100 000,00
FAFP184	video surveillance des sites municipaux (bâtiments, cimetières etc)	contribuer à réduire la délinquance et les incivilités	Saint-Rémy Boscrocourt	3/3,6		2021	2025	50 000,00
FP189	Création de 10 studettes afin d'accompagner le projet "internat du 21ème siècle" porté par le Lycée Anguier de Eu	Création de 10 studios autonomes afin de permettre le développement de l'internat d'excellence, et favoriser l'intégration dans des filières spécialisées en plein essor, des étudiants issus de territoires voisins	CCVS	3/3,7/3,8		2021	2023	
FP193	action de renouvellement urbain : requalification de la friche de l'ancien lycée Anguier de Eu	Phase 1 : acquisition et déconstruction / phase 2 : promouvoir le renouvellement urbain sans artificialisation nouvelle des espaces	sur le territoire de la ville d'EU	3/3,3/3,8		2022	2025	NC
Axe 4 : Mobilité, infrastructures et services								
FA1	Travaux d'élargissement de la rue de la poterie	requalification et recalibrage de la voirie, amélioration de la sécurité, création de trottoirs / sécurisation de la voie et création de cheminements piétons - gestion des écoulements d'eaux	Saint-Pierre-en-Val	4 / 4.4 / 4.5 et 1.3		2021	2021	387 128,50
FP2	développer l'itinérance douce - connecter le chemin entre verre et mer au centre ville de Eu	création de cheminements alternatifs aux déplacements carbonés. -renforcer le maillage territorial en mode doux - désenclavement du centre ville via des itinéraires alternatifs, sécurisé et accessible aux circulations non motorisées - favoriser l'intermodalité	Ville d'Eu	4/ 4.3/ 4.4/4.5/4.6		2023	2024	450 000,00
FP3	développer l'itinérance douce en favorisant les liaisons vers et entre le chemin vert du petit caux et le chemin entre verre et mer	travaux de connexion vers et entre les chemins déclarés d'intérêt communautaire dit de "petit caux" et entre "verre et mer"	CCVS	4/ 4.3/ 4.4/4.5/4.6/2,5/1,5		2023	2024	800 000,00
FA5	offre de transport à la demande et accessibilité PMR	mise en place d'une offre de transport à la demande et accessible PMR sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - offrir un accès à une offre de transport en commun pour tous, combler les lacunes des transports régionaux, rendre possible les déplacements littoraux sans rupture de charge- développement des transports en commun, et accessible PMR	CCVS	4/ 4.1 / 4.2/4.3 / 3,7		2022	action pérenne	1 200 000,00
FA12	Abri à vélo automatisé (gare le tréport Mers	proposer un lieu sécurisé de parking aux usagers de vélos (travailleurs, habitants, touristes) au sein du pôle d'échange multimodal de la gare	CCVS	4/ 4.4/ 4.7		2022		400 000,00
FA26	offre de location de vélos et développement de services complémentaires innovants	mise en place d'un service de location de vélo en libre services -développement des services (bornes, box fermés) favoriser la pratique cyclable / réduction des émissions de gaz à effet de serre, et des pollutions atmosphériques ou sonores.	CCVS	4/ 4,1/4,3/4,4/4,6/4,7		2022		500 000,00

FA27	requalification du chemin vert dit de Petit Caux	requalification de cet itinéraire pour le rendre accessible le plus largement possible aux circulations douces (rollers, vélos, patinette, accès PMR etc) et mise en place de mobiliers urbains et de signalétiques adaptés afin de promouvoir l'itinéraire qui relie la ville centre avec le plateau sud	CCVS	4/4,4/4,6/4,1/4,3/4,5		2021	2023	1 700 000,00
FA35	création d'une piste cyclable de 4 km	création d'un itinéraire cyclable entre le centre bourg d'Ault et son quartier éloigné du bois de cise.	Ault	4/4,4/4,5/4,6/3,1/		2022	2023	400 000,00
FA43	placette des moulins	création d'un placette: aménagement de voirie et création d'un parking point de départ pour rejoindre les cheminements pédestres d'intérêt communautaire, aménagement ludique et sportif	Beauchamps			2021	2021/2022	360 696,40
FP51	création d'une sente piétonne et cyclable sur la rive droit des bas champs de l'Yères	création d'un itinéraire piéton et cyclable, dans un lieu naturel présentant un intérêt touristique/ sécurisation des modes doux de circulation dans une partie de la commune/ encourager les mobilités alternatives/contribuer à l'effort du territoire en diversifiant les infrastructures de mobilité décarbonée / favoriser l'écotourisme et les modes de déplacement actifs bénéfique pour la santé / ORT	Criel-sur-Mer	4/4,4/4,5/3,5/3,1		2023	2023	720 000,00
FP54	Ecomobilité: création d'un sente piétonne avec espaces verts	aménagement d'un cheminement piétonnier clos et sécurisé avec espaces verts/ sécurisation des modes doux de circulation dans une partie de la commune/ encourager les mobilités alternatives/contribuer à l'effort du territoire en diversifiant les infrastructures de mobilité décarbonée / favoriser les modes de déplacement actifs bénéfique pour la santé	Dargnies	4/4,4/1,1		2023		120 000,00
FA60	Aménagement d'une voie de circulation douce et mise en conformité des passages pour piétons	Aménagement d'un cheminement piéton et sécurisé / favoriser les déplacements piétons, et limiter l'usage des automobiles/mise en conformité PMR.	Etalondes	4/4,4/4,5		2021		27 538,39
FA69	création d'une sente piétonne (rue de Gromard)	création d'une sente piétonne en rive de la RD 1314 (rue de Gomard)- proposer une alternative de circulation piétonne sécurisée le long d'une voie à forte circulation automobile. / sécurisation / jonction avec d'autres itinéraires de circulation douce	Le Mesnil Réaume	4/4,4/4,5/4,6		2021	2021	33 074,98
FP71	Création d'une sente piétonne (rue Delcourt)	création d'une sente piétonne en rive de la RD 1314 (rue Delcourt)- proposer une alternative de circulation piétonne sécurisée le long d'une voie à forte circulation automobile. / sécurisation / jonction avec d'autres itinéraires de circulation douce	Le Mesnil Réaume	4/4,4/4,5/4,6		2025	2026	90 000,00
FP72	Aménagement de la rue de l'Aumône	élargissement de la voie de circulation et création d'un trottoir / améliorer la circulation des véhicules et sécuriser la circulation des piétons	Le Mesnil Réaume	4/4,4/4,5/4,6		2024		200 000,00
FP73	Requalification des entrées est et ouest du centre bourg de Gamaches	réaménagement des entrées de Gamaches (RD 1015) limitation des voies, organisation du stationnement, aménagements cyclables, végétalisation du parcours / renforcement des liens vers le centre bourg / transformer l'expérience de la traversée de Gamaches qui est aussi l'entrée sur le territoire intercommunal/ baisse du trafic en transit et apaiser la circulation automobile dans la traversée de la commune/sécuriser et encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture /nouvelles pratiques de déplacement = lutte contre le réchauffement climatique / idem végétalisation = moins d'imperméabilisation (renaturation) et baisse consommation énergétique (changement éclairage)	Gamaches	4/4,4/4,5/3,1/2,5/1,5/1,7				1 700 000,00

FA76	Matérialisation d'itinéraires cyclables	création et signalisation d'itinéraires cyclables / stationnement vélo / action de communication et de promotion en faveur des modes de déplacements doux/ offrir une alternative à l'usage de la voiture dans le bourg / connecter les équipements public et le centre bourg aux itinéraires cyclables locaux (chemin intercommunal entre verre et mer, GR pays)/ favoriser l'autonomie des déplacements des jeunes/ accroître le potentiel touristique / attractivité du territoire - en lien avec le schéma directeur cyclable de la CCVS	Gamaches	4/4,4/4,5/3,1/		2021	2022	
FA79	requalification du cœur de bourg de Gamaches	Requalification des espaces publics du centre ville / développement des mobilités alternatives à la voiture / renaturation et verdissage du paysage urbain/ amélioration de l'efficacité énergétique / renforcement des commerces et services du centre bourg / volonté OPAH/ adapter la ville aux changements climatiques	Gamaches	4/4,4/3,1/1,5		2021	2023	3 780 000,00
FP82	Renforcement des alternatives à la circulation automobile	Programme de réfection et de mise aux normes des espaces piétons	Flocques	4/4,4/4,5		2024	2025	1 100 000,00
FP85	Aménagement des entrées de villes création de sentes piétonnes et pistes cyclables sur la RD et la création d'un rond point en sortie de Bourg	création de trottoirs, et d'une piste cyclable /sécurisation des piétons, favoriser les mobilités douces/ mailler les nouvelles rues / désengorger les centre bourgs	Flocques	4/4,4/4,5/3,1		2024	2025	1 900 000,00
FAFP93	itinérances douces: désenclavement du quartier Ste Croix	création d'une porte dans le mur d'enceinte du château, organisation d'un accès , sécurisation d'un cheminement à destination des piétons et cyclistes/développement des alternatives sécurisées à la circulation automobiles / connexion avec les itinéraires	Ville d'Eu	4/4,4/4,5/4,6/3,1		2021	2022	15 000,00
FA94	territoires éducatifs ruraux (TER)	acquisition de matériel en soutien du TER est une école ouverte sur son environnement au service de la réussite, de l'ambition et de la mobilité / amélioration attractivité du territoire / améliorer l'attractivité / enrayer le déclin démographique et économique / renforcer la coopération entre l'école et les acteurs locaux / garantir aux élèves des ruralités un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir/travailler sur l'orientation, l'école inclusive, les arts et la culture, le sport, les sciences, le développement durable ,	Ville d'Eu	3/3,7/3,6/3,5/3,1		2021	2021	30 000,00
FA109	Itinérances douces : connexion du "chemin vert dit de Petit Caux", au "chemin entre Verre et Mer" et à la vélo route littorale	Contribution à la réduction des gaz à effet de serre en favorisant les itinérances douces, interconnexion de 3 itinéraires structurants/ valorisation de la biodiversité et de l'attractivité du territoire	Ville d'Eu	4/ 4.3/ 4.4/4.5/4.6/2,5/1,5/		2021	2024	330 000,00
FP111	Signalétique et jalonnement des circulations douces	Poursuivre le travail de signalétique en faveur des circulations douces initié dans le cadre du plan d'action pour les mobilités actives afin de renforcer la prise de conscience de tous les usagers de la nécessité du partage des espaces publics / favoriser l'écomobilité et le développement des mobilités actives / participe à la réduction des émissions de CO2	Ville d'Eu	4/4,3/4,4/4,5/4,6/1,5/3,1/		2022	2025	50 000,00
FAFP112	Stationnement vélos	Accompagnement de la politique cyclable de la ville, par la mise en place de "services vélo » et notamment la mise en place de stationnement sécurisé et organisé, la recharge rapide des VAE				2022	2025	120 000,00

FAFP114	Création d'une nouvelle offre de stationnement en centre-ville	Accompagnement de la politique de circulation apaisée en cœur de ville et régénération urbaine par une actualisation de l'offre de stationnement.	Ville d'Eu	4/4,6/4,2/1,5/3,1				
FA119	Requalification du quai François 1er	Création d'un aménagement de qualité de ce quai emblématique, offrant une continuité aux itinéraires doux du territoire/ diminuer les déplacements motorisés par la création de pistes cyclables/ consolider le développement économique de la ville, dynamiser le tourisme et le cœur de ville	Le Tréport	4/ 4,4/4,5/4,6/3,1/2,5/1,5		2021	2023	2 200 000,00
FA122	Déploiement d'abris bus dans toute la ville	Favoriser l'utilisation des transports en commun /proposer du mobilier correspondant aux attentes des usagers	Le Tréport	4/4,4/1,5		2022	2022	200 000,00
FP123	requalification de la RD1015 - Route d'Eu	Travaux de rénovation d'une entrée de ville, amélioration de la sécurité et de la cohabitation entre les automobilistes et les autres utilisateurs du domaine public	Le Tréport	4/4,4/1,5		2023	2025	1 500 000,00
FP125	requalification du quartier de la gare	Suite à l'étude lancée par la CCVS, rénovation des espaces publics communaux et des liaisons vers la gare	Le Tréport	4/4,7/4,4		2024	2026	
FP130	Aménagement de sécurité route de Guerville	Renforcement et travaux de sécurité - voirie de la route de Guerville afin de faire ralentir les véhicules entrant dans la ville	Longroy	4/4,5		2024	2024	104 572,00
FP133	Aménagement d'une liaison douce entre rue de la tête d'Ionne et la route de Guerville	Aménagement d'une sente cyclable et piétonne entre le bourg de Longroy et le hameau du petit Longroy	Longroy	4/4,4/4,5/3,1		2024	2025	124 161,00
FA134	La tuilerie	Renforcement et travaux de sécurité de la voirie - hameau de la tuilerie, route de la forêt et chemin du calvaire	Longroy	4/4,5		2021	2022	369 390,76
FAFP141	RD1015 phase2 - verescence / entrée de ville	Reprise de l'axe routier central de la commune avec création de piste cyclable et de noue d'infiltration/ favoriser les modes de circulation douce / renaturation des sols et gestion des eaux pluviales	Mers-Les-Bains	4/4,4/4,5/1,3		2022	2024	2 160 708,00
FA153	Requalification de la rue Pasteur	Réduire les vitesses pour sécuriser et favoriser les modes doux de circulation	Monchy-sur-Eu	4/4,4/4,5		2022	2022	30 000,00
FA158	Requalification de la voirie - rue Jean Nadaud	Réfection de la voirie, des trottoirs, et des parkings	oust-Marest	4/4,5		2022	2023	500 000,00
FP159	Requalification de la voirie - rue Mihatsek, rue M Petit	Réfection de la voirie, des trottoirs, et des parkings	oust-Marest	4/4,5		2023	2024	500 000,00
FAFP160	Valorisation des entrées de sentes et chemins ruraux	Mise en valeur des entrées de chemin et de leurs abords afin de permettre une circulation douce réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers / valorisation touristique et paysagère - contribution à la mise en tourisme du territoire, création et balisage d'itinéraire alternatif permettant le développement de la marche et de pratiques sportives	Saint-Quentin Lamotte	4/4,4/4,5/3,2/3,7		2022	2024	300 000,00
FA167	Création de la rue des écoliers	Amélioration de la qualité de revêtement du sol d'un chemin rural afin d'accroître sa fréquentation (randonneurs)	Saint-Remy-Boscrocourt	4/4,4/4,5/2,5		2021	2021	10 268,00
FAFP168	rue des canadiens - création de stationnements et de liaisons piétonnes	Aménagement de sécurité routière pour casser la vitesse excessive, ce qui permettra la circulation "douce" (vélos, chevaux- piétons) pour rejoindre les axes d'entrée du chemin d'intérêt communautaire chemin vert dit de Petit Caux	Saint-Remy-Boscrocourt	4/4,4/4,5/2,5		2021	2025	100 000,00
FAFP169	Sécurisation du carrefour des rues de la croix de pierre et de mont plaisir	Aménagement de sécurité routière pour casser la vitesse excessive, ce qui permettra la circulation "douce" (vélos, chevaux- piétons) pour rejoindre les axes d'entrée du chemin d'intérêt communautaire chemin vert dit de Petit Caux	Saint-Remy-Boscrocourt	4/4,4/4,5/2,5		2021	2025	100 000,00

FAFP170	Sécurisation aux abords de l'école primaire	Aménagement de sécurité routière pour casser la vitesse excessive, ce qui permettra la circulation "douce" (vélos, chevaux- piétons) pour rejoindre les axes d'entrée du chemin d'intérêt communautaire chemin vert dit de Petit Caux	Saint-Remy-Boscrocourt	4/4,4/4,5/2,5		2021	2025	100 000,00
FAFP179	Pose de bordures de trottoirs rue de la gare	Protection des piétons et gestion des écoulements pluviaux	Saint-Remy-Boscrocourt	4/4,5		2021	2025	100 000,00
FAFP180	pose de bordures de trottoirs rue du stade	Protection des piétons et gestion des écoulements pluviaux	Saint-Remy-Boscrocourt	4/4,5		2021	2025	100 000,00

Annexe 5 - Fiches Actions

Les fiches actions et fiches projets sont répertoriées et présentées synthétiquement dans le tableau de synthèse repris en annexe 4.

Elles feront l'objet d'une annexion ultérieure et progressive par avenant au présent CRTE. L'Etat ni les collectivités locales ne sont engagées financièrement par ces projections.

L'annexe 5 ne reprend donc à la date de signature du 1^{er} CRTE, le 9 juillet 2021, que les fiches de certaines actions ou projet ayant obtenu un financement de l'Etat en 2021 et repris au paragraphe actions matures (Page 75 du présent contrat).

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade

A2- FA19

Aménagement du parc d'activités Bresle Maritime – phase 3 / tranche 1 – 76260 PONTS ET MARAIS

Pilote de l'action	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</p> <p>Contribution à la TE : le parc d'activités Bresle Maritime est ciblé pour que soit organisé sur le territoire, une gestion économe de l'espace, un développement raisonné de l'urbanisation, à proximité du bâti existant. L'opération s'attachera à veiller à une gestion optimale de l'artificialisation des terrains, pour conjuguer développement économique et préservation de l'environnement</p>
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	<p>2018 – recrutement du maître d'œuvre</p> <p>2019 – signature d'un protocole destiné à réparer et compenser les conséquences sur l'agriculture de la réalisation de l'opération, avec la chambre d'agriculture 76 et la FNSEA</p> <p>2019 – 2020 – acquisitions foncières</p> <p>2019 – diagnostic archéologique</p> <p>2021 - lancement marché travaux</p> <p>Fin 2021 – commencement de travaux</p> <p>Début 2023 – fin prévisionnelle des travaux</p>
Description générale	<p>Le projet de création d'une zone industrielle sur le site de « Gros Jacques » est né à la fin des années 80, d'une volonté économique et politique de créer une zone industrielle interdépartementale et interrégionale susceptible d'accueillir en priorité des industries de la Vallée de la Bresle ayant besoin d'espace pour se développer et des entreprises exogènes. Cette zone d'activités est à l'origine de la naissance de la communauté de communes. La première entreprise s'y est installée en 1996. La CCVS, maître d'ouvrage de l'opération a mis en œuvre l'opération du parc d'activités Bresle Maritime. Sa vocation est d'accueillir des activités industrielles, artisanales et tertiaires, pour préserver, voire densifier le bassin d'emplois, et condenser en un seul endroit, les activités économiques du territoire, pour créer des synergies et éviter des dispersions consommatrices de foncier. La présente opération s'inscrit dans le projet de développement économique non seulement du territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs, mais également dans le cadre du Territoire d'Industrie Vallée de la Bresle-Vimeu. Elle participe à la compétitivité du territoire, en permettant l'accueil de nouvelles sociétés. L'attractivité normande et son rayonnement s'en trouvent renforcés. La poursuite de l'aménagement du parc d'activités Bresle Maritime évite le mitage du territoire, du fait de l'aménagement d'un foncier dédié et durable de par ses spécificités. Le projet de poursuite des aménagements du parc d'activités sur sa phase 3 le serait dans la continuité des précédentes phases, en veillant notamment à mettre en œuvre un projet urbain respectueux de l'environnement avec une volonté de conforter un site tourné vers l'excellence et l'exemplarité environnementale.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre les aménagements de la zone d'activités existante au sein de son périmètre tel que défini initialement à sa création, en assurant la maîtrise foncière et l'aménagement des terrains situés sur la partie seinomarine du parc, sur un territoire labellisé « Territoire d'Industrie », ● Assurer le développement économique du secteur en rendant possible l'accueil de nouvelles entreprises sur la partie seinomarine du parc (phase 3 tranche 1) ● Proposer des parcelles indispensables à l'implantation de nouvelles activités, afin de proposer un panel de superficies disponibles en Normandie, correspondant aux besoins des investisseurs, ● Penser la zone d'activités finale de manière globale, ● Réaliser les équipements nécessaires à la vie du secteur existant, ● Intégrer les éléments de son environnement, préexistants, ● Améliorer l'organisation de l'offre territoriale, sa complémentarité avec des aménagements côté Normandie, et donc son attractivité et sa compétitivité, ● Eviter une multiplication des Zones d'Activités entraînant un gaspillage de l'espace et des finances publiques, un mitage et une dégradation des paysages, dans un contexte où l'accueil d'entreprises dans la vallée de la Bresle est extrêmement difficile, ● Associer dynamique économique et urbanisme de qualité, ● Améliorer la mixité fonctionnelle sur le territoire intercommunal, avec une possibilité d'accueil de nouvelles activités, ● Conforter la démarche «Territoire d'Industrie » dans laquelle la C CVS est fortement impliquée.
Intervenants	<p>Nom de la Collectivité Pilote : Communauté de communes des Villes Soeurs</p> <p>Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : Partenaires financeurs : Etat, Région Normandie, Partenaires Locaux : concessionnaires (eau, gaz, électricité, fibre...)</p>
Budget global	1 556 023.30 € HT
Réponse à AAP	Pas d'AAP
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Premières réunions avec les concessionnaires, le Département (Direction des Routes) ● Subventions sollicitées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des travaux ● Implantation d'entreprises

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Etat – DETR – 30% du déficit d'opération – <i>obtenu</i> Etat – DSIL – 30% du déficit d'opération – <i>sollicité mais non obtenu à la date de signature du CRTE</i> Région Normandie – 15% du coût des Etudes et Travaux – <i>à solliciter</i>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Projet aménagement PEABM – Phase 3 / Tranche 1 – 76260 Ponts et Marais	Etat/DETR	2021	1 556 023.30	1 054 522.30	316 356.69 €	30%
Projet aménagement PEABM – Phase 3 / Tranche 1 – 76260 Ponts et Marais	Etat/DSIL	2021	1 556 023.30	0	0	0
Projet aménagement PEABM – Phase 3 / Tranche 1 – 76260 Ponts et Marais	Région Normandie	2021	1 374 141.93	1 374 141.93	206 121.28 €	15%

A1 – FA70

Installation de deux pompes à chaleur au Foyer Rural

Pilote de l'action	Bruno SAINTYVES, Maire de la Commune de Mesnil Reaume
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 1 : TRANSITION ECOLOGIQUE</p> <p>L'installation de ces pompes à chaleur air/air multisplit permettra l'utilisation des énergies renouvelables puisqu'elles ont uniquement recours à l'électricité pour le fonctionnement du système : jusqu'à 70% de la chaleur produite est gratuite car elle provient de l'air extérieur.</p>
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	[01/08/2021]- [15/08/2021]
Description générale	Le projet porte sur une rénovation thermique du Foyer Rural situé Rue René Delcourt au Mesnil-Réaume. La surface associée au volume à chauffer est d'environ 120 m². Le système de chauffage actuel par aérothermes demande une forte consommation en énergie. Le projet consiste à installer deux pompes à chaleur air/air multisplit SKY AIR ADVANCE de marque DAIKIN d'une puissance de 10 kW.
Objectifs	L'installation de ces pompes à chaleur air/air multisplit permettra l'utilisation des énergies renouvelables puisqu'elles ont uniquement recours à l'électricité pour le fonctionnement du système : jusqu'à 70% de la chaleur produite est gratuite car elle provient de l'air extérieur.
Intervenants	Commune de Mesnil-Réaume DETR : 5 377,72 € (30%) DSIL : 8 962,86 € (50%)
Budget global	21 510,88 €
Réponse à AAP	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévu pour 2021
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Etat; DETR ; 30 % sollicité - Etat ; DSIL ; 50 % sollicité - Commune ; Fonds libres ; 20 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ETAT	DETR	2021		17 925,73 €	5 377,72€	30 %
ETAT	DSIL	2021		17 925,73 €	8 962,86€	50 %
Commune Le Mesnil Réaume	Fonds libres + FCTVA	2021		17 925,73 €	7 170,30€	20 %

A1 – FA 81

TRAVAUX ET ISOLATION CLASSE ÉCOLE DU TILLEUL

Pilote de l'action	Commune de FLOCCUES
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 : TRANSITION ECOLOGIQUE
	Contribution à la TE
	Baisse des émissions de CO2 Lutte contre le réchauffement climatique et de l'écologie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Commencement des travaux en juillet 2021 – durée 2 mois
Description générale	Le projet consiste à : <ul style="list-style-type: none">- Remplacement des menuiseries (fenêtres et porte d'entrée)- Création d'un faux plafond- Isolation par l'extérieur + bardage eternit- Remplacement des radiateurs électrique pour des radiateur écologique avec raccordement a la chaudière à gaz existante
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Atteinte de l'étiquette D du bilan énergétique● Gain d'énergie supérieur à 30 %● Meilleur confort pour les élèves
Intervenants	Commune de FLOCCUES
	Entreprise Immodiag pour l'audit énergétique
	Entreprise Saint yves pour l'isolation extérieure, le faux plafond et les menuiseries Entreprise Grare Chauffage pour les radiateurs

Budget global	27 530.45 € HT soit 33 036.54 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	Audit énergétique effectué Demandes de subvention effectuées Devis signés Programmation des travaux en cours
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	27 530.45 € HT					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
	DETR	08/07/2021- 01/09/2021	27 530.45 €	27 530.45 €	8 259.13 €	30 %
	DSIL rénovation Énergétique	08/07/2021- 01/09/2021	27 530.45 €	27 530.45 €	6 882.61 €	25 %
	Département 76	08/07/2021- 01/09/2021	27 530.45 €	27 530.45 €	6 882.61 €	25 %

A1 – FA 132

Travaux de Rénovation Energétique de l'Ecole

Pilote de l'action	COMMUNE DE LONGROY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 – TRANSITION ECOLOGIQUE
	Contribution à la TE Lutte contre le réchauffement climatique
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	2022
Description générale	Rénovation énergétique de l'Ecole
Objectifs	<p>Amélioration de la performance énergétique du bâtiment, baisse des émissions de CO2 et optimisation des consommations.</p> <p>Les travaux réalisés seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Isolation du plancher bas, haut et des murs ● Remplacement des menuiseries extérieures ● Installation d'une Pompe à Chaleur ● Installation d'une ventilation ● Optimisation des réseaux ● Mise en place d'un plan de comptage
Intervenants	Mairie de LONGROY
	Dossier de demande de subvention déposés auprès de la DETR, du DSIL et du Département
Budget global	101 040 € HT- 121 248 € TTC

Réponse à AAP	Sans objet
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet Validé ● Dossier DCE en cours de rédaction
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- Etat : DSILRT : 30%</p> <p>- Département; établissements scolaires public du 1^{er} degré 20 % sollicité</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux de rénovation énergétique de l'Ecole</i>	<i>Etat DSIL</i>	2022	101039.95 HT	101039.95 HT	30311.99 HT	30
<i>Travaux de rénovation énergétique de l'Ecole</i>	Département	2022	101039.95 HT	101039.95 HT	20207.99 HT	20

A1 – FA 67

REHABILITATION DU GYMNASSE CELERIER

Pilote de l'action	COMMUNE DU TREPORT
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 – TRANSITION ECOLOGIQUE
	Diminuer les consommations énergétiques Améliorer le confort d'été
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2020- 2022
Description générale	<p>La Commune du Tréport dispose de deux gymnases sur son territoire : le gymnase Lagrange, en partie basse, et le gymnase CELERIER, dans le quartier des Terrasses, construit dans les années 1980. Ce dernier a été construit pour satisfaire à la demande des infrastructures scolaires qui devaient disposer d'un stade scolaire à proximité pour la pratique sportive de leurs élèves. La fonctionnalité générale de cet équipement, ainsi que sa conception technique et son état sont jugés globalement passables après ces 40 années. Cependant, l'isolation du bâtiment est médiocre, les conditions d'accessibilité y sont perfectibles. La commune a un réel besoin de remettre aux normes ce bâtiment. De plus, il est impératif de supprimer les éléments de pignon amiantés et de refaire la couverture vieillissante sujette aux fuites et infiltrations.</p> <p>Il est important de souligner qu'en période scolaire, le gymnase CELERIER est largement fréquenté par les élèves du Collège Rachel SALMONA et par les étudiants du lycée professionnel Le Hurle Vent et le CFA voisins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% par les élèves du Collège dont 7% pour l'UNSS, • 17% par les élèves du lycée et CFA, <p>soit une utilisation scolaire qui représente 2/3 de l'occupation hebdomadaire globale.</p> <p>Il est évident que la commune du Tréport doit inscrire dans ses projets, des travaux et des aménagements de qualité, sécurisés, visant à proposer un bâtiment structurant pour l'ensemble des usagers du territoire, et notamment pour les élèves.</p> <p>Depuis plusieurs années, la Commune mise sur la rénovation énergétique de ses bâtiments et de ses installations pour participer activement à la préservation de nos ressources naturelles.</p> <p>Courant 2020, la commune a donc retenu un groupement d'architectes afin de travailler sur cette opération. Le gymnase actuel sera rénové, et une extension neuve proposée pour la création de vestiaires et de sanitaires aux normes.</p>
Objectifs	<p>Diminuer les consommations énergétiques du gymnase et ainsi réaliser des économies de fonctionnement en isolant le bâtiment,</p> <p>Améliorer le confort d'été,</p> <p>Mettre le gymnase en conformité (accessibilité, sécurité, etc.),</p> <p>Accueillir les élèves du collège et du lycée dans de meilleures conditions (vestiaires / sanitaires).</p>

Intervenants	COMMUNE DU TREPORT ETAT / DSIL rénovation énergétique ; 30% du montant des travaux de rénovation uniquement, attribués Région Normandie ; 20% sollicités (contrat de territoire) Département ; 20% sollicités (contrat de territoire) CCVS ; attribués
Budget global	2 025 340.00€ HT (études, MO et travaux estimés)
Réponse à AAP	Sans objet
Indicateurs d'avancement	MO retenue en 2020 Phase APS validée Phase APD/PRO en attente de retour de divers diagnostics structurels Travaux prévus sur 2021/2022 (incertain pour un commencement en 2021 au vu des études complémentaires sollicitées – imprévus techniques liés à la charpente)
Indicateurs de résultat	Economie d'énergie réalisée Questionnaire de satisfaction des usagers

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<i>ETAT / DSIL rénovation énergétique ; 30% du montant des travaux de rénovation uniquement, attribués Région Normandie ; sollicités Département ; sollicités CCVS ; attribué</i>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet HT	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%
<i>Réhabilitation du gymnase Célerier et extension proposant des vestiaires aux normes</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2020-2022	2 025 340.00	1 160 652.00 (uniquement sur la réhabilitation thermique)	348 195.00	30% soit 17.19% // montant global
<i>Réhabilitation du gymnase Célerier et extension proposant des vestiaires aux normes</i>	<i>Région</i>	2020-2022	2 025 340.00	2 025 340.00	405 068.00	20%

Réhabilitation du gymnase Célerier et extension proposant des vestiaires aux normes	Département	2020-2022	2 025 340.00	2 025 340.00	405 068.00	20%
Réhabilitation du gymnase Célerier et extension proposant des vestiaires aux normes	CCVS	2020-2022	2 025 340.00	2 025 340.00	360 000.00	17.78%

TRAVAUX ET ISOLATION CLASSE ÉCOLE DU TILLEUL

Pilote de l'action	Commune de FLOCCUES
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE Contribution à la TE Baisse des émissions de CO2 Lutte contre le réchauffement climatique et de l'écologie
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	1 ^{ère} phase Commencement des travaux le 25 septembre 2021- durée 3 mois 2 ^{ème} phase Commencement des travaux en mars 2022- durée 4 mois
Description générale	Le projet se divise en 2 phases et consiste à : 1 ^{ère} phase - Remplacement du faux plafond avec ossature T24 blanche et dalle de type EKLA avec laine de verre de 240mm - Remplacement éclairage existant par des dalles LED 40w - Remplacement de la toiture par une couverture en bac sandwich avec laine de roche épaisseur 80mm 2 ^{ème} phase - L'isolation par l'extérieur avec laine de roche et vêtements clin en bois et trespas - Remplacement des portes d'entrée en bois par des portes aluminiums laquées isolantes - Remplacement des aérothermes électriques par une chaudière à condensation gaz de ville, chauffage et eau chaude micro accumulation XL 35.3kw 19L/m avec corp de chauffe inox, thermostat d'ambiance programmable - Installation de 14 radiateurs aciers panneaux équipés de joues latérales et de grilles et équipés de vannes thermostatiques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Atteinte de l'étiquette D du bilan énergétique ● Gain d'énergie supérieur à 30 %
Intervenants	Commune de FLOCCUES Entreprise Immodiag pour l'audit énergétique L'architecte Reynald POLLET pour la maîtrise d'œuvre Entreprise BOÉ pour la toiture ; le faux plafond et l'isolation extérieure Entreprise GOSSET bio Energies pour la chaudière et les radiateurs
Budget global	199 816.55 € HT soit 239 779.86 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	Audit énergétique effectué

	Demandes de subvention effectuées Devis de la 1 ^{ère} phase signés Programmation des travaux en cours
Indicateurs de résultat	Gain énergétique et financier

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Prix en HT						
	Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
	Phase 1	DETR	25/09/2021-25/12/2021	97 451.40 €	97 451.40 €	29 235.42 €	30 %
	Phase 1	DSIL rénovation Énergétique	25/09/2021-25/12/2021	97 451.40 €	97 451.40 €	24 362.85 €	25 %
	Phase 1	Département 76	25/09/2021-25/12/2021	97 451.40 €	97 451.40 €	24 362.85 €	25 %

A1 – FA146

Rénovation thermique du logement communal

[XX]	Mairie de Millebosc
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE
	Rénovation thermique du logement communal en supprimant les pertes inutiles par la pose de volets roulants solaires
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	Démarrage prévisionnel : JUIN 2021 ; durée des travaux : 1 mois
Description générale	Les locataires du logement bénéficieront de cette opération ayant pour objectif de limiter les déperditions de chaleur et de diminuer la facture énergétique.
Objectifs	Limiter les déperditions de chaleur Diminuer la facture énergétique
Intervenants	Commune de Millebosc
	Communauté de communes des Villes Soeurs Département de Seine-Maritime (DSIL)
Budget global	8338 euros HT ; 10 005,60 euros TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	Lancement des devis en janvier 2021
Indicateurs de résultat	Gains sur les factures d'électricité

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
	<i>Etat/DSIL</i>	Juin 2021	8338	8338	2501,40	30
	CCVS	Juin 2021	8338	8338	4169	50

REPLACEMENT DE LAMPES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR DES LEDS

Pilote de l'action	COMMUNE DE SAINT REMY BOSROCOURT
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p style="text-align: center;">AXE 1 – TRANSITION ECOLOGIQUE</p> <p>Contribution à la TE : REDUIRE le rejet de CO2 dans l'atmosphère de 78.7 %, représentant 6.51 tonnes (étude réalisée par le SDE76)</p>
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	31/05/2021 – 31/12/2021
Description générale	<p><u>Situation actuelle :</u></p> <p>La commune possède un réseau de 188 lampadaires d'éclairage public, dont 158 (les plus anciens) sont équipés de lampes classiques.</p> <p>Le projet est de remplacer ces 158 lampes par des leds, et de réduire l'intensité de l'éclairage entre 20H00 et 06H00.</p> <p>Le Conseil souhaite maintenir un éclairage de nuit dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - REDUIRE la consommation électrique (12000 € par an en moyenne), qui pèsent sur le budget de fonctionnement de la commune, - REDUIRE le coût du contrat de maintenance (4000 € par an en moyenne), également à la charge du budget de fonctionnement, - REDUIRE le rejet de CO2 dans l'atmosphère de 78.7 %, représentant 6.51 tonnes (étude réalisée par le SDE76)
Intervenants	<p>COMMUNE DE SAINT REMY BOSROCOURT ETAT DANS LE CADRE DE DSIL</p>

Budget global	33774.68 € HT 55107.80 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● NEANT
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Les devis peuvent être signés ● En attente de la réponse de Monsieur le Préfet à la demande de DSIL déposée le 09/04/2021 dossier déclaré complet le 4/05/2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p><i>[financeurs, modalités]</i></p> <p>- <i>Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité</i></p> <p>- <i>Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité</i></p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Phase unique</i>	<i>Etat/Dsil</i>	2021	33774.68		16887,34	

A4- FA60

Aménagement d'une voie de circulation douce rue de Flocques (RD 126) et mise en conformité des passages pour piétons

Pilote de l'action	Commune d'Etalondes
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 4 : MOBILITE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES</p> <p>Contribution à la TE : favoriser les déplacements piétons en permettant de disposer de cheminements sécurisés Lutte contre le réchauffement climatique et baisse des émissions de CO2</p>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	Démarrage prévisionnel octobre 2021 pour une durée de 3 mois maximum. Fin des travaux : décembre 2021
Description générale	<p>Le projet porte sur l'aménagement d'un cheminement piétons dans la rue de Flocques (RD 126) entre le carrefour avec la rue de la Couture et la sortie d'agglomération. Cet aménagement serait une première étape pour rejoindre le chemin des mares situé sur la commune voisine de Flocques (sous réserve de pouvoir acquérir une bande de terre le long de la RD 126).</p> <p>Le projet porte également sur la mise en conformité des passages piétons pour assurer une continuité dans le cheminement piétons vers le centre-bourg, offrant ainsi la possibilité d'étendre les circuits piétonniers sur le territoire d'Etalondes. Le cheminement piétons sera adapté à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser les déplacements piétons et limiter l'usage des automobiles ● Sécuriser la circulation des piétons ● mise en conformité vis-à-vis de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
Intervenants	<p>Commune d'Etalondes</p> <p>Etat, Département de la Seine-Maritime, Communauté de Communes des Villes Soeurs</p>
Budget global	27.538, 39 € HT 33.046, 07 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP : ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation des entreprises : juin 2021 ● Lancement des travaux : octobre 2021 ● Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquentation en hausse de la rue de Flocques par les piétons

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Voie de circulation douce rue de Flocques et mise en conformité des passages-piétons</i>	<i>Département</i>	Fin 2 ^{ème} trim 2021	33.046, 07 € TTC	27.538, 39 € HT	5.507, 68 €	20
<i>Voie de circulation douce rue de Flocques et mise en conformité des passages-piétons</i>	<i>Etat/DSIL</i>	Fin 2 ^{ème} trim 2021	33.046, 07 € TTC	27.238, 39 € HT	8.261, 51 €	30
<i>Voie de circulation douce rue de Flocques et mise en conformité des passages-piétons</i>	<i>C.C.V.S</i>	mai 2021	33.046, 07 € TTC	27.238, 39 € HT	8.261, 51 €	30

A3 - FA 115
ECOLE LDM / BROSSOLETTE :
TRANSFORMATION DES SITES pour satisfaire
à l'évolution de l'offre scolaire et périscolaire

Pilote de l'action	COMMUNE DU TREPORT
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 3 : COHESION DU TERRITOIRE</p> <p>Limiter les déplacements en voiture, favoriser les déplacements à pied en conservant l'école et le périscolaire en centre-ville Gestion optimisée des énergie utiles (2 écoles et non plus 3)</p>
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	TRAVAUX ETE 2021
Description générale	<p>La commune du Tréport dispose actuellement de trois sites situés en zone urbaine accueillant les élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire sur son territoire.</p> <p>Au vu des effectifs en baisse notable depuis ces 3 dernières années, l'éducation nationale a demandé à la Commune de repenser l'offre scolaire et périscolaire sur son territoire, par le biais de regroupement et en songeant à une nouvelle répartition des élèves de maternelle, non plus par secteur géographique, mais par niveau, afin d'optimiser la gestion des écoles.</p> <p>Cette nouvelle mesure nécessite des travaux de transformation des différents sites afin d'adapter les locaux.</p> <p>Pour LDM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de deux classes situées dans l'aile AVAL de l'école LDM pour accueillir les élèves des deux classes de grande section de maternelle • Création d'un espace propreté (WC et lavabos) adapté à ces élèves • Aménagement d'une cour de récréation avec un abri (préau) et une structure de jeux <p style="text-align: center;">Pour Brossolette :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de cabines et installation de WC pour les plus grands ; • Création d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les déplacements en voiture en conservant l'école et le périscolaire en centre-ville (transport en commun) • Gestion optimisée des écoles (énergies, effectifs, etc) à la demande du recteur
Intervenants	<p>COMMUNE DU TREPORT</p> <hr/> <p>ETAT DSIL Département</p>

Budget global	138 081.05€ HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP : ● Réponse de l'AAP :
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● AO de travaux en cours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation • Evolution des factures d'énergie (2 sites au lieu de 3) • Questionnaire de satisfaction

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	ETAT DSIL ; 30%, sollicités pour les travaux dans les écoles de 1 ^{er} degré DEPARTEMENT ; 20%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>travaux de transformation</i>	<i>Etat/DSIL</i>	2021	138 081.05	138 081.05	41 424.31	30%
<i>Travaux de transformation</i>	<i>Département</i>	2021	138 081.05	138 081.05	27 616.21	20%

A4 – FA1

TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA POTERIE

Pilote de l'action	Commune de SAINT PIERRE EN VAL
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 4 : MOBILITE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES
	Contribution à la TE
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Début juillet 2021 / Fin novembre 2021
Description générale	Le projet prévoit la requalification complète du revêtement de surface de la chaussée. Afin de d'améliorer la sécurité des usagers la chaussée sera calibrée à une largeur constante. Cette opération de calibrage de chaussée engendre donc ainsi la création d'une structure de voirie sur les zones élargies ainsi que la création de trottoirs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécurisation de la voie et création de cheminements piétons, ● Création de noues pour gérer l'écoulement des eaux,
Intervenants	Commune de SAINT PIERRE EN VAL
	CCVS, Etat et Département 76
Budget global	387 128.50€ HT – 464 554.20€ TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financemen	
--------------------	--

t						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Toute la tranche	DSIL	Début juillet 2021 / Fin novembre 2021	387128.50	387128.50	77425.70	20
Toute la tranche	DETR	Début juillet 2021 / Fin novembre 2021	387128.50	387128.50	116.138,55	30
Toute la tranche	Département	Début juillet 2021 / Fin novembre 2021	387128.50	100000.00	50000.00	13
Toute la tranche	Fonds d'accompagnement CCVS	Début juillet 2021 / Fin novembre 2021	387128.50	387128.50	104851.40	27

Remplacement des portes et fenêtres de l'école DOLTO

Pilote de l'action	Commune d'Etalondes
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 : TRANSITION ECOLOGIQUE
	Amélioration de la performance énergétique de l'école, Lutte contre le réchauffement climatique
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	Eté 2021 (vacances scolaires)
Description générale	<p>L'école Françoise Dolto, située place de l'Eglise, accueille les enfants de maternelle jusqu'au CP. Elle compte 77 élèves provenant principalement des 2 communes d'Etalondes et de Saint Rémy-Boscrocourt regroupées en RPI, ainsi que de quelques communes voisines (Flocques, Mesnil-Réaume, Eu, ...)</p> <p>La construction du bâtiment remonte aux années 1980. Les portes et fenêtres au nombre de 39, couvrent une grande surface. Elles sont d'origine et ont mal vieilles, ce qui occasionne une déperdition de chaleur importante et un coût de chauffage électrique important.</p> <p>Le projet consiste à remplacer l'ensemble des menuiseries par des portes et fenêtres en double vitrage. Les portes seront équipées par des systèmes antipanique.</p> <p>Une étude énergétique sur le bâtiment a été commandée au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime qui est en cours. Celui-ci a préconisé de procéder au remplacement des portes et fenêtres de l'école sans attendre le résultat de l'étude, s'agissant de travaux rentrant dans le cadre d'actions dites à « gain rapide »</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la performance énergétique de l'école ● Diminuer les factures de chauffage ● Apporter un confort de travail pour les enseignants et les enfants ● lutter contre le réchauffement climatique
Intervenants	Commune d'Etalondes
	Etat, Département de la Seine-Maritime, Communauté de Communes des Villes Soeurs
Budget global	80.693, 00 € HT 96.831, 60 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation des entreprises : décembre 2020 ● Commencement des travaux : 15 juillet 2021 ● Fin des travaux : rentrée scolaire de septembre 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Baisse des factures d'électricité (chauffage) ● Questionnaire de satisfaction des enseignants

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Remplacement des portes et fenêtres de l'école Dolto</i>	<i>Etat/DETR</i>	2021	96.831,60 € TTC	80.693, 00 € HT	16.138, 60 €	20
<i>Remplacement des portes et fenêtres de l'école Dolto</i>	<i>Département 76</i>	2021	96.831,60 € TTC	80.693, 00 € HT	16.138, 60 €	20
<i>Remplacement des portes et fenêtres de l'école Dolto</i>	<i>C.C.V.S.</i>	Mai 2021	96.831,60 € TTC	80.693, 00 € HT	16.138,60 €	20

La Tuilerie

Pilote de l'action	COMMUNE DE LONGROY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 4 : MOBILITE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES
	Contribution à la TE
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	2021-2022
Description générale	Renforcement et Travaux de sécurité de la voirie -Hameau de la Tuilerie Route de la Forêt et Chemin du Calvaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement et Travaux de sécurité du Hameau de la Tuilerie suite à l'effacement de tous les réseaux et création de l'assainissement collectif. ●
Intervenants	Mairie de LONGROY
	Département 76 Etat
	Dossier de demande de subvention déposés auprès de la DETR et du Département
Budget global	369 390.76 HT- 443 168.91 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP : ● Réponse de l'AAP :

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Appel d'Offres en Cours, retour des offres le 21 Mai 2021 ● Début des Travaux Septembre 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Etat : DETR : 30 % - Département; aide à la voirie communale ; 20 sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux Tuilerie	Etat/DETR	2021-2022	369 390.76	369 390.76	92 347.69	25
Travaux Tuilerie	Département	2021-2022	369 390.76	369 390.76	73 878.16	20

CREATION AIRES DE JEU

Pilote de l'action	COMMUNE DE SAINT REMY BOSROCOURT
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 – COHESION DU TERRITOIRE
	Contribution à la TE :
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	01/06/2021 – 30/06/2021
Description générale	<p>Ce projet espaces de loisirs est une poursuite de la recherche du bien être de chaque personne séjournant dans la commune, de façon permanente comme occasionnelle.</p> <p>Le Conseil municipal examine les propositions pour l'installation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une aire de jeu + une table de ping pong rue des Antonins dans le bourg, • Un terrain de pétanque rue de la Croix de Bois, dans le hameau de Godelmesnil.
Objectifs	<p>Le projet poursuit 2 objectifs : 1° le développement du tourisme. Depuis quelques années 3 gites fonctionnent très bien sur le territoire communal (la commune est très demandée car proche des Villes Sœurs, des plages, des circuits de randonnées de tous types, des commerces, etc) A noter qu'il y a un 4^{ème} projet de gîte à l'étude en ce moment et une série de logements pour la plateforme RBNB.</p> <p>2° le projet entre dans une thématique de santé publique. En effet, les espaces de loisirs favoriseront le jeu en groupe, le sport, la santé et le lien social qui ne manquera pas d'être tissé par les plus jeunes en dehors de l'école, ces espaces constitueront un lieu d'échanges pour tous, jeunes et moins jeunes, habitants et extérieurs. Après l'année 2020 marquée par des restrictions de sorties et des confinements, les jeux de plein air constituent, outre un moyen de détente, une excellente façon pour les enfants et les ados de se mettre en mouvement, de sortir et de se retrouver, respirer, se socialiser. Tout cela peut contribuer à la bonne santé mentale et physique de chacun.</p>
Intervenants	<p>COMMUNE DE SAINT REMY BOSROCOURT COMMUNAUTE DE COMMUNE DES VILLES SŒURS ETAT DANS LE CADRE DE DETR</p>
Budget global	<p>16971.35 € HT 19970.82 € TTC (1 prestataire n'est pas soumis à la TVA)</p>

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : NEANT ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Les devis peuvent être signés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● [XX] ● [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<i>[financeurs, modalités]</i> - Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité - Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Phase unique	Etat/DETR	[19-03-2021 30 06 2021]	16971.35	16971.35	5470.13	30
PHASE UNIQUE	CCVS	ACQUISE	16971.35	16971.35	8485.67	50

A1 – FA70

Installation de deux pompes à chaleur au Foyer Rural

Pilote de l'action	Bruno SAINTYVES, Maire
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 1 / TRANSITION ECOLOGIQUE</p> <p>L'installation de ces pompes à chaleur air/air multisplit permettra l'utilisation des énergies renouvelables puisqu'elles ont uniquement recours à l'électricité pour le fonctionnement du système : jusqu'à 70% de la chaleur produite est gratuite car elle provient de l'air extérieur.</p>
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	[01/08/2021]- [15/08/2021]
Description générale	Le projet porte sur une rénovation thermique du Foyer Rural situé Rue René Delcourt au Mesnil-Réaume. La surface associée au volume à chauffer est d'environ 120 m ² . Le système de chauffage actuel par aérothermes demande une forte consommation en énergie. Le projet consiste à installer deux pompes à chaleur air/air multisplit SKY AIR ADVANCE de marque DAIKIN d'une puissance de 10 kW.
Objectifs	L'installation de ces pompes à chaleur air/air multisplit permettra l'utilisation des énergies renouvelables puisqu'elles ont uniquement recours à l'électricité pour le fonctionnement du système : jusqu'à 70% de la chaleur produite est gratuite car elle provient de l'air extérieur.
Intervenants	<p>Commune de Mesnil-Réaume</p> <p>DETR : 5 377,72 € (30%)</p> <p>DSIL : 5 377,72 € (30%)</p>
Budget global	21 510,88 €

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévu pour 2021
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat; DETR ; 30 % sollicité - Etat ; DSIL ; 50 % sollicité - Commune ; Fonds libres ; 20 % 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
	DETR	2021		17 925,73 €	5 377,72 €	30 %
	DSIL	2021		17 925,73 €	5 377,72€	30%

Annexe 5bis - Fiches Projets

Les fiches actions et fiches projets sont répertoriées et présentées synthétiquement dans le tableau de synthèse repris en annexe 4.

Elles feront l'objet d'une annexion ultérieure et progressive par avenant au présent CRTE. L'Etat ni les collectivités locales ne sont engagées financièrement par ces projections.

L'annexe 5 ne reprend donc à la date de signature du 1^{er} CRTE, le 9 juillet 2021, que les fiches de certaines actions ou projet ayant obtenu un financement de l'Etat en 2021 et repris au paragraphe actions matures (Page 75 du présent contrat).

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade

Les demandes de financement des collectivités du département de la Somme pour l'année 2021 ainsi que pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade

A3 – FA105

Sécurisation contre les intrusions du groupe scolaire Brocéliande et du Gymnase Municipal

Pilote de l'action	Mairie de Eu
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : COHESION DU TERRITOIRE
	Contribution à la TE
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	[07/2022] - [08/2022]
Description générale	<p>Ce projet permettra de sécuriser et de réguler les entrées lors des sorties scolaires, permettra une fermeture totale et efficace lors des récréations sur le temps scolaire et en soirée lorsque le site est interdit au public.</p> <p>Sur le temps extrascolaire, ce projet permettra d'interdire le stationnement sauvage et de limiter les risques d'accidents, d'interdire l'accès aux 2 roues à moteur sur l'aire de jeu en accès libre et de supprimer les nuisances sonores et de voisinage.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Limiter les intrusions et les incivilités● Sécuriser le passage piétonnier
Intervenants	Mairie de Eu
	DDTM et la Région
Budget global	<p>12 034 € HT pour le portail motorisé et les clôtures soit 14 440 € TTC</p> <p>5 000 € HT pour les 2 barrières sélectives et la pose, la reprise des trottoirs et la fondation du portail soit 6000 € TTC</p>
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none">● Nom de l'AAP : PVD ET ORT● Date du dépôt de l'AAP

	<ul style="list-style-type: none"> ● Réponse de l'AAP : Lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Devis de la pose et du matériel chiffré ● Etude de faisabilité réalisée par les Services Techniques de la ville.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<i>Mairie de Eu</i>					
	<i>- Département ; DETR ; 40 % sollicité</i>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Phase 1 : préparation de la voirie et de la fondation pour la pose du portail</i>	<i>Mairie de Eu</i>	<i>[05/2022] - [06/2022]</i>	5 000 €	40 %	2 000 €	
<i>Phase 2 : Pose du portail et des clôtures</i>	<i>Région/DETR</i>	<i>[07/2022] - [08/2022]</i>	14 440 €	40 %	5 776 €	

A3 -FA86 / FA86 bis

CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORT ET AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Pilote de l'action	Commune de FLOCQUES
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : COHESION DU TERRITOIRE
	Contribution à la TE
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2022
Description générale	<p>Création d'un terrain multisports sur un terrain communal proche de l'aire de camping-car et du futur camping (en construction) et longé par le sentier des mares.</p> <p>Il sera construit dans la continuité du petit terrain de football enherbé existant</p> <p>Création également d'une aire de jeux pour enfants</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">● Créer un espace familial avec des jeux intergénérationnels
Intervenants	Commune de FLOCQUES
Budget global	113 535.11 € HT soit 136 242.13 € TTC
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	Études en cours
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Prix en HT					
	Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité
Terrain multisport	DETR	2022	83 712.11 €	83 712.11 €	25 113.63 €	30 %
Terrain multisport	Département	2022	83 712.11 €	83 712.11 €	20 928.03 €	25 %
Aire de jeux pour enfant	DETR	2022	29 283.00 €	29 823.00 €	8 946,90 €	30 %
Aire de jeux pour enfant	Département	2022	29 283.00 €	29 823.00 €	8 949.90 €	25 %

A4 – FA 43

La Placette des Moulins

Pilote de l'action	COMMUNE DE BEAUCHAMPS
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	<p>AXE 4 : MOBILITE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES</p> <p>Contribution à la TE Développement durable : mieux vivre ensemble, santé, bien être, dans un environnement calme et paisible</p>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	Démarrage prévisionnel des travaux septembre 2021 – 3 mois
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une placette, (La Placette des Moulins), rue de l'Abreuvoir et Rue du Moulin équipée de 14 places de stationnement permettant le départ de cheminements piétons rejoignant les chemins de randonnée des étangs de Bouvaincourt sur Bresle et d'Incheville par le biais de la Rue Vaudet. <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace jeux équipé : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'un city stade et une piste de course, ○ d'un pumptrack linéaire, ○ de jeux pour les 3/6 ans (structure et jeux à ressort) ○ de jeux adultes (rameur libre, vélo élliptique, presse à pectoraux et dorsaux,...) ○ d'une table de ping-pong, ○ d'arceaux à vélos, d'assises, tables de pique-nique ○ d'un parking de 9 places. <p>Montant total estimatif des travaux HT : 360 696.40 €. (voir détail estimatif joint)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Requalifier et réaménager une zone en friche et une placette, • permettre à diverses générations de se rencontrer et favoriser les activités sportives de loisirs en famille ou autre dans un espace paysager, réservé aux piétons et cyclistes, dans un espace paisible • Plan de relance : soutenir le secteur de la construction et de la fabrication • Valoriser le patrimoine (moulins, accès à la rivière)
Intervenants	<p>COMMUNE DE BEAUCHAMPS</p> <p>ETAT DEPARTEMENT 80 CCVS</p>

Budget global	432 835.68 € TTC – 360 696.40 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation des entreprises effectuées, en cours d'analyse des offres
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Activités sportives adaptées à différentes catégories d'âge, ● Lieu de rencontre et de détente, ● Sente piétonne et cycliste permettant de rejoindre les communes voisines.

Plan prévisionnel de financement

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Dossier 1 : Equipement sportif</i>	<i>Etat/DETR</i>			191 754 €	57 526 €	15.95%
<i>Dossier 2 : Développement économique, social et touristique</i>	<i>Etat/DETR</i>			114 774 €	40 170 €	11.14 %
<i>Aménagement de la Placette</i>	<i>Département/ politique territoriale</i>			360 696 €	90 174 €	25 %
<i>Création de 23 places de stationnement et de cheminement piétons avec mise en place d'une signalisation de police</i>	<i>Département/ Etat/Amendes de police</i>			63 521 €	19 056 €	5.28 %
<i>Aménagement de la Placette</i>	<i>CCVS/ Projet d'intérêt communautaire</i>			300 000 €	45 561 €	12.63 €

Aménagement de la Placette dans son intégralité	Commune			360 696 €	108 210 €	30 %
--	---------	--	--	-----------	-----------	------

A2 – FA140
MINI GOLF

Pilote de l'action	Commune de MERS LES BAINS
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
	Mise en valeur du patrimoine / Redynamisation centre bourg
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	2021-2022
Description générale	Restauration des pistes du mini-golf et reprise des infrastructure
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en valeur du patrimoine ● Développement économique du cœur de ville
Intervenants	MERS LES BAINS
Budget global	175 212.00 €
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Neant ● ●
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ●
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	ETAT (DETR)	2021 - 2022	175 212.00 €	175 212.00 €	61 324.20	35
Travaux	Département	2021-2022			35 981.00 €	

A2 - FA142
REHABILITATION DE LA GALERIE BARNI

Pilote de l'action	Commune de MERS LES BAINS
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE
	Reprise d'un passoire thermique
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	2021-2022
Description générale	Réhabilitation d'une galerie marchande du XIXème siècle classée MH, aujourd'hui fortement dégradée et frappée d'un péril imminent.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réhabilitation thermique d'un bâtiment ● Revitalisation du centre bourg
Intervenants	MERS LES BAINS
	ETAT (DETR – FSIL - DRAC) / REGION / DEPARTEMENT
Budget global	2 100 000.00 €(travaux)
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Redynamisation des centres bourg (REGION) ● Avril 2019 ● Lauréate
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Acquisition foncière du bâtiment (75 %) ● Avancement maîtrise d'œuvre – En phase dépôt du permis
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Economie d'énergie réalisée

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux de réhabilitation	Etat/DETR	2021-2022	2 100 000 €	1 000 000 €	350 000	35
Travaux de réhabilitation	Etat/DSIL	2021-2022	2 100 000 €	2 100 000 €	456 000 €	
Travaux de réhabilitation	Etat / drac	2021-2022	2 100 000 €			
Travaux de réhabilitation	Departement (revitalisation centre bourg)	2021 -2022			12 000 €	

A3 -FA95

Cantine municipale : réduction des nuisances sonores.

Pilote de l'action	Commune D'EU
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 – COHESION DU TERRITOIRE
	Améliorer les conditions d'accueil dans les établissements scolaires, le bien être du personnel et des élèves.
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	Juillet 2022 durée 1 mois.
Description générale	La commune d'Eu envisage de faire entreprendre par les services techniques de la collectivité, des travaux de réfection du plafond suspendu en changeant les dalles simples par des dalles acoustiques, ainsi que la laine de verre car en effet la laine de verre existante est composée d'un pare vapeur or pour obtenir un résultat optimum il faut installer une laine de verre non revêtue.
Objectifs	Le but de cette opération est de réduire les nuisances sonores et d'améliorer le confort de travail des agents mais aussi des enfants.
Intervenants	[Commune D'EU]
	Service technique de la ville
Budget global	[4500€]
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Demande subvention adressée au département.
Indicateurs de résultat	Réduction du niveau sonore. Satisfaction du personnel et des usagers.

Annexe 6 - Indicateurs de suivi et d'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini dans le CRTE, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par le chef de projet en lien permanent avec les porteurs du contrat.

Au regard de l'exigence d'une gestion rigoureuse de fonds publics et de leur mobilisation, l'évaluation du contrat et des actions programmées au titre de sa mise en œuvre est une nécessité.

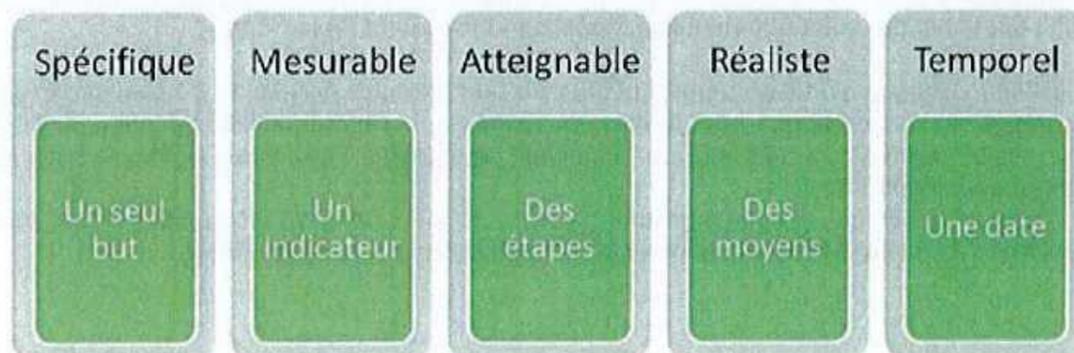
L'évaluation du contrat permet d'apprécier le niveau de réalisation des actions retenues dans les conventions annuelles de financement, de vérifier la pertinence des objectifs stratégiques et de décider, le cas échéant, d'éventuelles réorientations annuelles ou dans le cadre d'une future phase de contractualisation.

L'évaluation doit donc permettre d'analyser :

- La bonne réalisation des actions envisagées et les écarts éventuellement constatés,
- La compréhension des facteurs de réussite ou des difficultés rencontrées.

Le choix des indicateurs, les principes

- Il est préférable de restreindre le nombre d'indicateurs pour en faciliter le suivi. Les indicateurs choisis doivent être en lien avec les objectifs fixés et permettre de vérifier leur atteinte. Par exemple, selon l'ampleur de votre projet, il est possible de suivre entre 5 et 10 indicateurs.
- Les objectifs doivent respecter les critères Smart, c'est-à-dire qu'ils doivent être spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis.



A ce titre, l'évaluation portera sur deux niveaux :

▪ **Un niveau technique et financier :**

- Nombre d'actions réalisées dans le contrat
- Montant financier au regard des différents axes traités
- Incidences en termes de création/maintien d'emplois
- Fréquentation des équipements ou services (évolution du nombre de visiteurs/clients, origine des visiteurs/clients, ...)

- Indicateurs justificatifs de l'économie des ressources naturelles et de leur juste valorisation (préservation de la biodiversité, répartition modale du transport de voyageurs, production d'énergie renouvelable, économie d'énergie...)

On se référera dans ce cas aux indicateurs principaux de suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable

<http://www.donnees.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lesessentiels/indicateurs/index.html>

- tout autre indicateur plus spécifiquement utile en fonction de actions évaluées.

▪ **Un niveau qualitatif :**

- L'effet mobilisateur qui traduit l'effet de l'action sur les acteurs du CRTE
- L'effet générateur : l'action permet-elle de déclencher d'autres actions ?
- L'effet modélisateur : l'action constituera-t-elle un exemple suivi ?
- L'incidence sur la cohésion sociale du territoire (publics concernés, liens avec les structures scolaires, associatives, ...)
- L'effet de reconnaissance sur les qualités et l'attractivité de la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la valorisation du potentiel local
- l'effet de sérendipité qui par la réalisation d'une action met en exergue la nécessité d'en réaliser une autre ou un corolaire indispensable à travailler ou juguler.
- L'effet pervers (le cas échéant). Il s'agit d'un effet induit ayant au final des conséquences négatives

L'évaluation quantitative s'appuiera principalement sur l'exploitation des informations contenues dans les fiches d'opération et d'action et sur la constitution d'un tableau de bord financier.

L'évaluation quantitative s'appuiera également sur un questionnaire des collectivités membres de la CCVS.

Les réunions régulières du chef de projet avec les porteurs de projets pourront être des occasions de recueillir des informations auprès des collectivités.

Dans la perspective d'un bilan annuel présenté au comité de pilotage, les éléments d'évaluation feront l'objet de points d'étape intermédiaires dans le cadre du bilan trimestriel établi par le chef de projet et transmis à Monsieur le Président de la CCVS.

L'utilisation visuelle d'un diagramme de Gantt ou de tout autre dispositif s'y substituant (ou un partage timeline ou autres.) peut être préconisée en ce qu'elle facilite la communication et le suivi du projet et permet de constater rapidement l'évolution et les éventuels ajustements à apporter.

Les formes innovantes de communication seront mises à profit afin d'organiser le partage des éléments de suivi et d'évaluation entre l'ensemble des acteurs du projet.